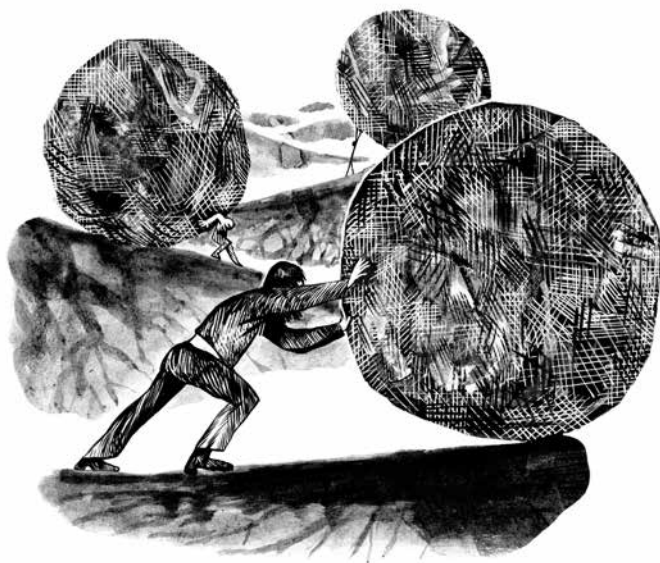


NEUF ESSENTIELS
SUR LA DETTE,
LE SURENDETTEMENT
ET LA PAUVRETÉ



Culture & Démocratie
2019





« Neuf essentiels » est une initiative éditoriale de l'asbl Culture & Démocratie qui consiste en la compilation, introduite et commentée, d'au moins neuf notices bibliographiques concernant des ressources jugées utiles pour qui veut s'informer sur un sujet d'actualité touchant à la culture et/ou à la démocratie.

Dans la même collection :

- *Neuf essentiels pour déconstruire le « choc des civilisations »*, Roland de Bodt (2^{de} édition), 2011.
- *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » ou le droit de participer à la vie culturelle*, Céline Romainville, 2013.
- *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle*, sous la direction de Sabine de Ville, 2014.
- *Neuf essentiels sur la prison et l'action culturelle en milieu carcéral*, ouvrage collectif, 2015.
- *Neuf essentiels pour un numérique humain et critique*, ouvrage collectif, 2016.
- *Neuf essentiels pour penser la culture en commun(s)*, ouvrage collectif, 2017.
- *Neuf essentiels sur l'art, le soin et les milieux de soins*, ouvrage collectif, 2018.

Cet ouvrage a bénéficié du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



En partenariat avec le CADTM, le CEPAG et le Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale



Culture & Démocratie
2019

NEUF ESSENTIELS SUR LA DETTE, LE SURENDETTEMENT ET LA PAUVRETÉ

Préface de

OLIVIER BONFOND

Introduction de

ESQUIFS, COLLECTIF
DE LECTEUR·ES/AUTEUR·ES

Avec le concours de

PAUL BIOT, JÉRÉMIE CRAVATTE,
ROLAND DE BODT, ANNE DEFOSSEZ,
ROBIN DELOBEL, BAPTISTE DE REYMAEKER,
SABINE DE VILLE, ISABELLE DORCHAIN,
ALINE FARES, PIERRE HEMPTINNE,
HÉLÈNE HIESSLER, MARYLINE LE CORRE,
RÉMI PONS, CHRISTIAN RUBY, THIBAUT SCOHIER

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS, Baptiste De Reymaeker	6
PRÉFACE, Olivier Bonfond	10
PRÉSENTATION D'ESQUISFS	16
ARCHIPEL DETTE, Esquifs	22
LIRE SUR LA DETTE – NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES	
– <i>Dettes: 5000 ans d'histoire</i> , David Graeber	71
– <i>Traité de l'usure</i> , Jacques-Bénigne Bossuet	78
– <i>La fabrique de l'homme endetté: essai sur la condition néolibérale</i> , Maurizio Lazzarato	90
– <i>La sorcellerie capitaliste: pratiques de désenvoutement</i> , Isabelle Stengers et Philippe Pignarre	97
– <i>D'un retournement l'autre</i> , Frédéric Lordon	106
– <i>Le système dette: histoire des dettes souveraines et de leur répudiation</i> , Éric Toussaint	116
– <i>Le discours sur la dette</i> , Thomas Sankara et Jean Ziegler	126
– AVP n° 71, « Dettes privées illégitimes »	131
– <i>La violence des riches</i> , Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot	139
– <i>Ces vies en faillite: le surendettement des ménages en Belgique</i> , Olivier Bailly	151
– <i>Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale</i> , Patrick Savidan (dir.)	154

D'autres notices bibliographique sont disponibles en ligne

<https://cutt.ly/aw7UBXi> :

- *La part maudite*, Georges Bataille
- *Le pauvre*, Georg Simmel
- *À propos du surendettement : hommes et argent*,
Arnaud de la Hougue

POSTFACE, Roland de Bodt 163

ANNEXES

- Notes pour une écriture de la dette
et du surendettement au théâtre, Rémi Pons 171
- Autres références 178

D'autres annexes sont disponibles en ligne

<https://cutt.ly/aw7UBXi> :

- Une séance d'arpentage
- Olivier Neveux, Christophe Triau (dir.), *Théâtre public*
n° 229 – « États de la scène actuelle 2016-2017 », éditions
théâtrales, 2018.

AVANT-PROPOS

« Quand on parle de création partagée, être dans l'arrière-pays ne consiste pas dans le simple moment d'une surface d'exposition où on donne à voir les choses une fois terminées. Cette notion nous invite à une confrontation exigeante : comment fait-on pour partager l'expérience intégrale de la création ? [...] Au fond ce qui est en jeu dans la pratique de l'art, ce n'est pas le temps simple du regard immédiat mais cette effraction qui advient quand tout à coup il donne plus à voir. Plus une œuvre est grande, plus l'arrière-pays est complexe, riche et dense, et lorsqu'on s'y enfonce, on va pouvoir faire surgir de l'épaisseur. »

Jean-Pierre Chrétien-Goni

Ce « Neuf essentiels », le huitième de la collection inaugurée en 2007 par Roland de Bodt, est particulier. Il concrétise deux ambitions nourries par Culture & Démocratie : la première, ancienne, était que chaque thématique travaillée par l'association depuis plus de 20 ans, fasse l'objet d'un « Neuf essentiels ». Grâce à cette édition 2019, qui concerne le chantier « culture et travail social », nous y sommes parvenu-es. Les chantiers « culture et enseignement », « culture et prison », « art et santé », « droits culturels » et « interculturalité » ont désormais chacun leur « Neuf essentiels ».

Depuis 2004 Culture & Démocratie travaille la question de la dimension culturelle du travail social. Elle a été chargée d'évaluer l'utilisation du subsidie pour l'épanouissement culturel et sportif des usagers des CPAS que ces institutions recevaient de l'État fédéral. Le constat d'une absence de sensibilisation à la « chose culturelle » dans la formation

initiale des travailleur-ses sociaux-ales était l'un des éléments saillants de cette évaluation. Un groupe de travail s'est dès lors constitué au sein de l'association qui réunissait majoritairement des formateur-rices en école sociale pour pallier cette carence.

Ce groupe a travaillé à l'établissement d'un argumentaire qui défendait la présence, forte, dans les programmes de formation des travailleur-ses sociaux-ales, d'une sensibilisation et d'une pratique artistiques. Il a ensuite fait un travail de lobbying vers les responsables politiques (politiques culturelles, sociales et de l'enseignement supérieur) et les directions d'école. Il a participé à certains travaux du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ; il a documenté et prolongé une initiative du Forum – Bruxelles contre les inégalités ; il a introduit la question de l'effectivité des droits culturels dans les pratiques des travailleur-ses sociaux-ales et celle de la place de travailleur-ses sociaux-ales dans les centres culturels, etc. Considéré sous cet angle, ce « Neuf essentiels » est une étape supplémentaire dans le travail de recherche, d'analyse, d'étude mené par Culture & Démocratie sur ces matières.

L'autre ambition de l'association que cette publication réalise est celle, née d'une rencontre récente avec le Nimis Groupe, de concevoir ses publications (Journaux, revues, « Cahiers » et « Neuf essentiels ») dans le cadre de collaborations avec des artistes qui inscrivent leur démarche de création dans une recherche documentaire, avec une forte dimension politique et sociale.

En faisant cela, il s'agit pour Culture & Démocratie d'œuvrer au décloisonnement du secteur culturel, et spécifiquement de casser cette défiance que le champ de la création entretient envers le secteur socioculturel, et vice versa.

Il y a une image proposée par Claude Fafchamps, directeur d'ArseNic2, qui explique bien l'intérêt d'un tel décloisonnement. Pour qu'une fabrique d'automobiles produise des voitures qui roulent, il faut que les différentes chaînes de montage se coordonnent. Si le secteur culturel se concevait un peu comme une fabrique d'automobiles (à basse émission, évidemment!), cela pourrait rendre certains projets plus percutants.

Ce que propose Culture & Démocratie aux artistes et collectifs, c'est de participer à leurs recherches documentaires – se questionner avec elles.eux, lire avec elles.eux, interviewer avec elles.eux, etc. – et de documenter cette recherche, de mettre en quelque sorte à leur disposition son appareil éditorial, de leur donner la possibilité de mettre en forme et de rendre publiques des parties immergées de l'iceberg que représente un projet de création documentaire ; de faire honneur à tout le travail de recherche occulté par le « spectacle » ; de rendre visible l'arrière-pays de la création dont parle si justement Jean-Pierre Chrétien-Goni.

C'est à cette proposition qu'ont répondu Rémi Pons et le collectif Esquifs. Et quelle belle collaboration cela donne ! Quel plaisir en effet de pouvoir mettre en avant leur travail, elles.eux qui disent inscrire leur démarche de création dans l'éducation populaire, elles.eux qui se documentent ensemble dans le cadre de séances « d'arpentage » – dispositif de lecture collective décrit plus loin. Et quel cadeau il-elles nous font, enfin, de partager l'intimité de leur recherche, cette manière dont ils ont exploré humblement, partant de leur position d'ignorant-es, la thématique de la dette, du surendettement, de la pauvreté. Quel cadeau nous fait aussi Rémi Pons de nous permettre de lire ses premières notes, base du spectacle qu'il a encore à créer.

Ce « Neuf essentiels » est un ouvrage collectif, qui réunit différentes plumes, différents points de vue, différentes sensibilités. Il fait écho au processus de création collective engagé par Esquifs. Pour asseoir encore cette dimension plurielle, collaborative, le CADTM (Comité pour l'abolition des dettes illégitimes), le CEPAG (Centre d'éducation populaire André Genot) et le Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale ont pris part au projet. Leur présence connecte davantage cette publication au terrain qui l'intéresse. Qu'ils soient ici grandement remerciés.

Baptiste De Reymaeker

Coordinateur à Culture & Démocratie

ATTAQUER LA DETTE ET LA PAUVRETÉ PAR TOUS LES BOUTS, DÉCORTIQUER POUR MIEUX DIAGNOSTIQUER

Olivier Bonfond

26 mai 2019. Jour des élections en Belgique. La droite dure, la droite intolérante, celle qui veut « frapper » les migrant-es, les féministes, les gauchistes, les démocrates, les Arabes, les étranger-ères explose en Flandre pour atteindre presque 30% des voix. Pour tou-tes les progressistes de ce pays, c'est un gros coup sur la tête... Dans les jours qui suivent, plusieurs manifestations contre la montée du fascisme s'organisent. Et, comme je l'ai souvent vu ces dernières années, un commentaire provenant de « notre camp » se lit ici ou là : « C'est bien de manifester, mais, s'il vous plait, arrêtez d'être contre, cela ne sert à rien. Ce qu'il faut, c'est montrer ce que nous voulons. »

Cette critique est en partie justifiée : si l'on veut mobiliser les énergies pour un véritable changement, on ne peut pas se contenter de critiquer le capitalisme, le néolibéralisme ou le fascisme. Il faut montrer, arguments à l'appui, qu'une autre voie est possible et désirable. Cependant deux remarques doivent être faites.

Premièrement, agir contre ce que l'on ne veut pas peut être très utile, car se battre pour la justice commence souvent par combattre l'injustice. La lutte contre l'esclavage ou la discrimination envers les femmes sont de bons exemples. Ces combats, organisés autour d'une revendication contre une

injustice, portent en eux les valeurs d'égalité et de liberté. Les deux positions (« contre » et « pour ») ne sont pas contradictoires mais complémentaires.

Ce « Neuf essentiels » prend en compte ces deux positions. D'abord, le départ du projet de l'artiste Rémi Pons est clair : « Sans oublier ce qui me pousse à écrire : la révolte face à cette situation qui voit un homme quémander 30 euros pour finir sa semaine. » Ensuite, tout au long de cet ouvrage, transparaît clairement un objectif qui va au-delà de la dénonciation, qui cherche à trouver des solutions, à faire avancer la lutte. Ici aussi, l'artiste Rémi Pons le sent : « Plus j'écris sur des questions sociales, plus je me demande si je peux me contenter de décrire les effets dévastateurs des processus capitalistes. Faire dans le noir. Enfoncer le clou du désespoir. [...] Raconter des histoires sur scène, ça donne pourtant envie de tirer l'histoire vers le haut. »

Deuxièmement, il faut garder à l'esprit que pour proposer de bonnes solutions, il faut nécessairement partir d'un bon diagnostic. Critiquer, décrypter, décortiquer, remettre en question, chercher des liens, réfléchir collectivement sont des étapes indispensables au processus de construction d'alternatives. La question de la dette et celle de la pauvreté n'échappent pas à cette règle : pour les comprendre, il est nécessaire de les analyser en prenant en compte leurs différentes dimensions : économique, sociale, individuelle, psychologique, culturelle, anthropologique, historique, etc. Comme le dit Jean Ziegler : « Chercher à comprendre, c'est déjà commencer à lutter. » Ce « Neuf essentiels » le fait aussi : tant le texte d'Esquifs que les notices bibliographiques analysent la dette et la pauvreté sous de nombreux angles différents.

VOYAGE DANS LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE LA DETTE ET LA PAUVRETÉ

Ce « Neuf essentiels » brasse large. Il prend la dette et la pauvreté par tous les bouts. Il nous pousse à réfléchir, à remettre en question nos certitudes, à explorer le passé. Il nous rappelle des fondamentaux, mais il nous fait aussi voyager, parfois via des chemins étonnants ou détonants. Quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de cet ouvrage :

– La dette fait partie intégrante du système capitaliste. Elle est « un système simple et performant que les banques ont intérêt à faire perdurer ».

– Le surendettement n'est pas avant tout lié à un mode de consommation inadapté et/ou à une mauvaise gestion du budget du ménage : « Dans 35% des cas le surendettement est dû à des ressources financières structurellement trop faibles pour subvenir aux besoins vitaux du foyer. »

– La dette publique est un mécanisme très profitable, parfois encore bien plus qu'on ne peut l'imaginer, notamment parce que les créancier-ères se permettent de prélever directement, à la source et à titre de commission, une partie importante du capital emprunté. Éric Toussaint nous en donne un exemple saisissant : « Sur l'ensemble des emprunts du Mexique de 1824 à 1865, formant une dette faciale totale de 560 millions de francs, seuls 34 millions échurent dans les caisses de l'État, soit environ 6%. »

– La dette est aussi un outil de spoliation des richesses créées par les pauvres : « L'Association belge des sociétés de recouvrement de créances vient de nous expliquer la chose suivante : au 31 décembre 2017, ils espéraient récolter un maximum de 1,9 milliards d'euros auprès de 1 176 000 personnes qui peinent à payer une dette, qui s'élevait au départ approximativement à 394€, et dont le solde moyen s'élève aujourd'hui à 1695€. Éléphant, non ? [...] L'endetté-e est un-e producteur-e de dette, c'est un-e ouvrier-e, un-e

forçat de la dette qui, à la seule force de sa pauvreté produit une plus-value que le-a créancier-e vient délicatement saisir de sa main innocente. »

– Les conséquences du surendettement sont multiples et destructrices pour l’individu : « Les réveils du matin s’ouvrent sur la peur. Celle du courrier dans la boîte aux lettres. Des mises en demeure, des rappels, des poursuites judiciaires. La peur d’entendre frapper à la porte. Peur de voir s’afficher sur le téléphone un numéro inconnu. Peur des autres. »

– Que ce soit au niveau individuel ou au niveau des États, l’endettement est aussi un outil puissant pour « nous empêcher de nous révolter ».

– La question du mécanisme des intérêts et de l’enrichissement abusif que les créancier-ères en tirent est connu depuis des siècles. Au XVII^e siècle, l’homme d’église Bossuet critiquait déjà l’usure de manière très dure : « Car il n’est pas juste de se faire un revenu du malheur de son concitoyen mais de l’aider dans ses besoins. »

– Les annulations de dette ont été pendant des siècles – voire des millénaires – une tradition afin de rétablir la paix sociale. L’anthropologue David Graeber nous rappelle notamment que : « Les périodes dominées par les systèmes de crédit ont toujours connu des institutions (souvent supérieures aux États) pour empêcher qu’il soit émis à l’infini et pour protéger les débiteur-ices. Pourtant, dans le cycle actuel (très récent) on voit que les institutions en place (comme le FMI) font exactement l’inverse, elles s’appliquent à protéger les crédeur-ices. Cela provoque des crises économiques et sociales majeures, prévisibles au regard de l’Histoire. »

– Il existe un lien étroit entre l’augmentation de la pauvreté et l’augmentation des inégalités. D’un côté, une petite minorité, essentiellement masculine, qui accapare d’immenses richesses et, de l’autre, une multitude qui souffre et tente

de survivre. Victor Hugo nous le rappelle avec simplicité et force : « C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches. » Si on veut lutter contre la pauvreté, il est donc nécessaire de s'attaquer aussi aux ultra riches. C'est notamment ce que font les sociologues Pinçon-Charlot dans leur ouvrage *La violence des riches* : « L'intention des sociologues est d'aider le peuple à "connaître son ennemi", à l'éclairer par rapport à son assujettissement économique, ainsi qu'à nommer ce qui se passe, ceci afin de le combattre. »

LA CULTURE EST UN SPORT DE COMBAT

Depuis des siècles, l'art est un outil de résistance pour les opprimé-es. Par la compréhension et la vision du monde qu'il permet, l'art porte en lui utopie, espérance, critique et rébellion. Quand il joue son rôle, l'art politique est capable de démultiplier la force d'un message, de déconstruire les représentations dominantes, et de mobiliser pour les luttes sociales.

Via mes activités au CADTM et dans le cadre de plusieurs collaborations avec des artistes de différents horizons, j'ai pu m'en rendre compte concrètement : organisation d'un concert avec Keny Arkana à Liège pour le 20^e anniversaire de l'assassinat de Thomas Sankara ; réalisation de l'album *Prise de conscience collective* avec de nombreux-ses rappeur-ses de Guédiawaye et de Dakar (notamment Fou malade et Keurgui) ; organisation d'une action de théâtre de rue « Tchanchès met un coup de boule au G8 », dans lequel Tchanchès (personnage du folklore populaire de Liège incarnant l'esprit frondeur et anti-autoritariste de ses habitant-es) combat, emprisonne puis juge via un tribunal populaire tou-ttes les dirigeant-es du G8 ; collaboration avec le Raoul collectif et leur pièce *Rumeurs et petits jours*, où TINA (*There Is No Alternative*) apparaît sur scène en chair et en os, et où ils essayent de la tuer ; collaboration autour de la pièce *Combat de pauvres* de la compagnie Art & tça.

On ne peut que se réjouir que ce « Neuf Essentiels » choisisse aussi cet angle d'attaque, en liant ce numéro avec le projet théâtral conçu par Rémi Pons et le collectif Esquifs, « qui inscrivent leurs démarches de création dans une recherche documentaire, avec une forte dimension politique et sociale ».

La dette est une question centrale parce qu'elle constitue un mécanisme permanent de transfert des richesses produites par 99% de la population vers le 1% le plus riche, mais aussi parce qu'elle sert de prétexte pour mener une offensive très dure contre les droits économiques et sociaux des citoyen-nés de notre pays. Le combat pour l'éradication de la pauvreté et l'abolition des dettes illégitimes a donc plus que besoin de l'apport des artistes.

Comme cela est si bien rappelé dans ces pages, « tant qu'il y aura des maîtres et des esclaves, nous ne serons pas déchargés de notre mission ». Et j'ajoute à nouveau une phrase de Victor Hugo : « Détruire la misère ! Oui, cela est possible ! Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse car, en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli. » En ces temps où « surgissent les monstres », il est d'une importance cruciale que la lutte politico-poétique continue et se renforce. À sa manière, cet ouvrage y participe.

PRÉSENTATION D'ESQUIFS

Esquifs. C'est une esquisse. Un mouvement. Un désir. Un élan. Une curiosité. Une volonté de changement. C'est une inscription sensible et politique dans ce monde. C'est chercher ensemble et avec d'autres. D'autres avec qui parler. Avec qui apprendre. Avec qui questionner. Avec qui créer. Avec qui essayer. Avec qui améliorer. Et avec qui lutter pour changer ce monde construit sur de nombreuses dominations, exploitations et aliénations.

Esquifs est une invitation à créer et à explorer. Nous pensons que toute personne est créatrice. Notre association se concentre autour de la pratique artistique et se pense également comme un laboratoire d'expériences qui se vivent entre nous et avec les personnes rencontrées. Lieu collaboratif de partages et d'échanges, nous tentons de nous doter d'outils, d'approfondir des réflexions et de nous éduquer ensemble. Nous souhaitons nous documenter pour mieux documenter le monde qui nous entoure. Cette pratique est un déplacement de point de vue, et même de position : en faisant acte de documenter le réel, nous ne pouvons pas faire comme si nous n'en faisons pas partie. Documenter, c'est donc transformer la relation que nous entretenons avec le réel que nous documentons.

Notre association est née il y a trois ans, à la croisée de deux envies majeures qui s'imbriquent l'une dans l'autre : la création artistique, imprégnée du réel, et l'éducation populaire. Nous souhaitons permettre la création d'objets artistiques, à finalité documentaire, qui mettent en lumière les fragilités de nos structures sociales. Nous souhaitons également nous approprier des savoirs de manière collective, sans penser les savoirs académiques comme seule source valable et digne d'intérêt. Concrètement, cela signifie que nous menons deux types

d'activités, étroitement liées l'une à l'autre : la production de projets artistiques conduits par l'un-e¹ ou l'autre d'entre nous (*Apnée*, le prochain spectacle de Rémi Pons, par exemple) ; et des recherches plus collectives, qui peuvent conduire à des réalisations que nous menons ensemble (la rédaction de cette introduction, par exemple). En ce qui concerne ces dernières, nous tendons donc bien à faire collectif et de ce fait à ne pas revendiquer individuellement la participation à l'un ou l'autre des travaux réalisés. C'est notamment pour cette raison que nous signons Esquifs sans dévoiler quelles sont les personnes qui se cachent derrière.

Sachez toutefois que nous sommes, pour la plupart, artistes, travailleur-es dans différents secteurs dont les secteurs social, culturel, médical et artistique. Nous sommes enfants d'ouvrier-es, de petit-es indépendant-es, de profs. La majorité d'entre nous a suivi des études supérieures et nous avons en commun l'envie d'agir mais ne militons pas forcément dans les espaces habituels que sont les syndicats ou les milieux reconnus militants.

Dans l'idée d'apprendre ensemble, nous organisons chaque mois des arpentages dont une thématique, choisie ensemble, sert de fil rouge pour un temps déterminé. Un premier cycle a eu lieu autour de « Femmes, santé et féminismes ». Notre second cycle s'est déroulé autour de la « Dette et du surendettement ».

1 Nous avons fait le choix de l'écriture inclusive. Pour cela, il nous a fallu nous donner des règles (qui tiennent notamment compte de la lisibilité du texte). Ces règles ne sont pas absolues. D'autres pratiquent cette écriture autrement. Ici, nous avons écrit :

- lecteur·es pour lecteurs et lectrices
- toustes pour tous et toutes
- ceuxx pour celles et ceux
- la·e pour la et le
- iels pour elles et ils

LES ARPENTAGES

Avant d'aller plus loin, il nous semble intéressant de vous en dire un peu plus sur ce que sont les arpentages. Historiquement, c'est une méthode de lecture collective. Cette approche permet de lire ensemble un livre en peu de temps et de créer une culture commune autour d'un sujet. L'arpentage permet de désacraliser le rapport au savoir, au livre, et de faire l'expérience d'un travail commun critique et égalitaire. Nul besoin d'être érudit·e, tout le monde peut participer et partager ses ressentis, vécus et questionnements, le livre et les propos de l'auteur·e servant surtout de support à la discussion, aux partages et à l'élaboration d'une pensée collective.

Nous pourrions ajouter que l'arpentage, c'est d'abord se contraindre à des horaires. Car c'est dans ce temps qu'un espace se construit. Un espace de rencontres. Celui des pensées. Celles de gens connus et d'inconnu·es, de chair et d'os et de papier. Rencontres de voix, de regards et d'écrits. Les pages qu'on déchire, qu'on partage. Équitablement. Faire d'abord la place aux lecteurs, aux lectrices, plus qu'aux auteurs, aux autrices. Place aux échos, aux liens. Lire seul·e mais pas vraiment. Plongée solitaire dans un des fragments pris au hasard. Et puis retour vers les autres, au commun des lecteur·es, délecteur·es. Orchestre qui recompose entre les lignes et les pages, réinvente les mystères, les histoires, les concepts, les savoirs grâce aux pages traduites par chacun·e. Re-crée, réinventer ensemble le livre. Nouvelle composition qui fait de nous les auteur·es de ce moment unique.

ARPEMENTER LA DETTE

« Dette et surendettement », ce thème, c'est Rémi qui nous l'a amené pour pouvoir ensuite réaliser une création théâtrale sur le sujet. Ses pèlerinages précédents sur des sujets touchant à la pauvreté lui ont fait plusieurs fois croiser le chemin de

personnes surendettées. Le surendettement, vu comme un état de fait et souvent perçu comme la conséquence d'une mauvaise gestion individuelle, semble faire partie d'un fonctionnement systémique. Intuitivement, Rémi pressent là un des nombreux aspects de l'ombre capitaliste.

Une de nos volontés, à Esquifs, est de faire collectif. Nous nous sommes donc lancé-es dans ce nouveau cycle d'arpentage autour d'un sujet qui ne nous touchait pas toutes de la même manière, voire qui semblait même peu attrayant pour certain-es. Nous avons cheminé vers une commune recherche de sens et d'apprentissage. C'est ce cycle d'arpentage qui sert de socle aux réflexions que nous avons envie de partager avec vous dans ce « Neuf Essentiels » consacré à la dette, à la pauvreté et au surendettement.

Les ouvrages qui ont été arpentés et qui nous ont servi de charpente pour l'écriture de cette introduction sont les suivants :

– *La fabrique de l'homme endetté*, de Maurizio Lazzarato. Il existe peu de livres sur le fonctionnement systémique de la dette à l'échelle individuelle. Le livre de Maurizio Lazzarato est une exception, notable, qui semble incontournable, par les questions qu'il ouvre, par la position politique qu'il défend et par les balises intellectuelles qu'il donne.

– *Ces vies en faillite*, d'Olivier Bailly. Ici, l'apport du livre est encore plus précieux. Il n'existe pour ainsi dire quasiment pas de livres sur le surendettement des ménages. Cette enquête, belge de surcroît, donne des éléments très concrets pour saisir les enjeux du sujet, notamment par les pratiques du crédit à la consommation. En plus, le livre est en accès libre sur Internet.

– *La violence des riches*, de Michel Pinçon et de Monique Pinçon-Charlot. Se tourner vers les pauvres et les mécanismes structurels qui fabriquent la pauvreté, c'est nécessaire. C'est

aussi nécessaire de se tourner vers les riches et de mieux comprendre la violence profonde qui anime leur manière de gouverner le monde. Le livre est très français, mais les discussions qu'il génère sont précieuses et riches.

– *Dettes – 5000 ans d'histoire*, de David Graeber. C'est un peu un pari. C'est en effet le genre d'ouvrages tellement longs que d'en envisager une lecture solitaire nous semble impossible. Pour un arpentage, c'est donc parfait. En plus, avec un titre pareil, ça fait très envie. On se dit qu'on va pouvoir élargir notre manière de voir la dette et son fonctionnement. Finalement, on était trop peu nombreux pour le lire en entier. On en a lu la moitié.

– *À propos du surendettement : hommes et argent*, d'Arnaud de la Hougue. Ce livre est problématique. Il fait partie de la très courte liste des ouvrages qui prennent le temps de penser le surendettement (peut-être le seul qui a été écrit par un chercheur en sciences sociales). En même temps, il aborde la question d'une manière plus que discutable, et discutée, en tout cas sujette à discussion. Son approche est très individualisante, psychologisante. On pourrait donc choisir de ne pas le lire. Nous, on pense que c'est toujours intéressant, parce que ça permet de nous situer et de parler de cette posture entre nous.

– *Punir les pauvres*, de Loïc Wacquant. La dette est un outil d'asservissement des plus pauvres d'entre nous. Nous ne connaissons pas d'ouvrage qui traite de manière particulière de ce sujet-là. En revanche, il existe ce livre, de Loïc Wacquant, qui, ne serait-ce que par le titre, donne envie d'en savoir plus sur le sujet. On s'éloigne un peu de la dette, mais c'est pour mieux saisir dans quelles logiques de gouvernement nous nous situons.

– *Si on arrêta de payer ?*, d'Olivier Bonfond. Le livre est là, depuis le début, à nous tenter. Par son titre, tout d'abord, qui intrigue. Par sa forme – des questions et des réponses –

qui lui donne un aspect accessible. Peut-être parce que c'est notre dernière séance d'arpentage, on le choisit ce jour-là. Pour ouvrir. Nous donner du possible. Évoquer ensemble ce qui s'est déjà passé et s'appuyer dessus pour imaginer ce qui peut encore advenir.

Vous trouverez les notices bibliographiques de certains de ces ouvrages dans ce « Neuf essentiels ».

UNE EXPÉRIENCE D'ÉCRITURE COLLECTIVE

Nous avons eu beaucoup de plaisir à vivre cette aventure de lecture et d'écriture collective. Nous sommes parties de présupposés sur la dette et le surendettement. Et à travers notre parcours d'arpentages, nous avons pu en sortir, apprendre, comprendre des mécanismes qui nous semblaient fort lointains, voire obscurs. Ce socle commun est un point de départ pour continuer à dénouer la complexité de ce monde, sur lequel nous souhaitons toustes agir.

La participation à l'écriture de cet ouvrage de Culture & Démocratie est une expérience singulière. Nous n'avons pas toustes une pratique d'écriture régulière et encore moins collective. Cette aventure, nous avons donc dû l'inventer entre nous : nous partager le travail, relire, faire relire, réécrire, intervenir dans l'écriture des un-es et des autres, en trouver les règles du jeu. Écrire collectivement est un apprentissage et nous espérons que vous trouverez du plaisir à lire ce que nous avons essayé de délier ensemble. Ce sont des pistes, des invitations à penser.

Nous joindre

Site web : <https://esquifsasbl.wordpress.com/>

Courriel : esquifs@esquifs.be

DETTE – UN ARCHIPEL

C'est une vieille carte jaunie trouvée dans une malle d'un grenier de l'année 2176, relatant à grands traits le voyage halluciné d'un groupe d'explorateur-es parti-es découvrir une Terra Incognita... Sur la carte, un archipel.

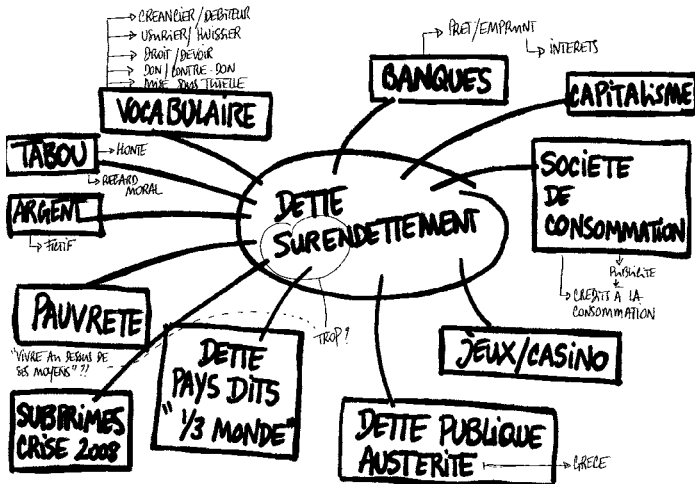
Les ilots en sont disparates, parfois éloignés, parfois très proches, parfois reliés les uns aux autres, parfois très isolés, hétéroclites, et pourtant diablement interconnectés. Sur la carte le chemin trace un parcours d'un ilot à l'autre : celui de notre (in)culture, celui de la tentation, celui de la réalité structurelle, puis l'ilot de l'État, puis celui du business, l'ilot de la violence structurelle, et enfin l'ilot du contrôle. Cette route n'est pas la seule possible. On peut aussi arriver d'où l'on veut, sans ordre préétabli.

Une flotte de gros navires va d'un ilot à l'autre. Ils veillent au grain. Veillent à ce que tout aille sur le bon droit chemin de l'horlogerie qui tourne à merveille. Ils sont armés jusqu'aux dents et prêts à mater toute remise en question de l'ordre permanent. On ne les aperçoit que de loin mais on sait qu'ils sont là.

Et puis plus discrets, plus furtifs, d'autres navires brinquebalants naviguent aussi dans ces eaux. Navires pirates. Bateaux décidés à tout réinventer. Parfois difficiles à accoster, ils nous donnent envie d'y embarquer.

Dettes. Voilà notre archipel. Nos ilots. Notre paysage.

Avec, on le sait, au loin, ces contrées que nous n'avons pas explorées et qui comptent pourtant pour beaucoup. La grande ile de la dette publique. Et puis l'archipel de tous les pays soumis à des politiques d'ajustements structurels interminables. Et puis encore l'ile du microcrédit. Et puis l'ilot de l'esclavage pour dettes, l'ilot de la dette primitive, l'ilot de la dette et de la guerre... Le puzzle se déploie comme ça, dans l'histoire de l'humanité et des processus d'exploitation des humain-es par d'autres humain-es.



NOUS/LA DETTE – ILOT DE NOTRE (IN)CULTURE

Quand nous débutons ce travail sur la dette, nous sommes inégalement instruit-es sur le sujet. Nous ne partageons pas les mêmes expériences ou le même vécu. Certain-es sont déjà sensibilisé-es à la thématique au travers de leur travail et/ou de leur parcours de vie. L'un-e d'entre nous intervient dans un groupe de soutien à des personnes surendettées, un-e autre qui accompagne des personnes avec des troubles de santé mentale dont certaines ont des dettes. Au sein du groupe, d'autres sont plus « novices », sans expérience directe ou indirecte de la dette. Mais même sans une réelle culture de ses mécanismes, nous nous sentons concerné-es et nous avons des représentations de la dette et du surendettement.

1. POUR POSER LE PREMIER PIED SUR NOTRE CHEMIN, NOUS DÉCIDONS DE FAIRE UN BRAINSTORMING COLLECTIF POUR METTRE EN COMMUN CE QUE NOUS ÉVOQUE INSTINCTIVEMENT LE SUJET.

C'est quoi une dette ?

Nous disons : c'est être redevable de quelque chose envers quelqu'un·e ; c'est un prêt à la banque, c'est contracter une dette, emprunter c'est s'endetter.

Dans le vocabulaire nous connaissons le couple créancier·e/débiteur·e, aussi l'huissier·e et l'usurier·e.

Nous parlons d'intérêts.

Nous partageons quelques souvenirs de publicités pour des crédits, les supermarchés qui proposent avec insistance des cartes de crédit.

Nous associons les crédits à la consommation au surendettement, avec la vague compréhension qu'être surendetté·e c'est être trop endetté·e, mais comment ça « trop » ? Est-ce que le surendettement concerne les pauvres et la consommation des pauvres voire la consommation abusive des pauvres ? Comment ça « abusive » ? Qui juge ? Qu'en est-il des dettes contractées pour des frais d'hôpitaux, de loyer, d'énergie ? Peut-on être malade au-dessus de ses moyens ? La dette c'est tabou, ça se cache, on ment à son entourage, on s'engouffre dans une spirale délétère.

Nous pensons que la cible ce sont les gens pauvres et que la conséquence est un accroissement de la pauvreté. Nous parlons de tutelle. Nous pensons aux dettes de jeu. Nous parlons de règles truquées.

Il est difficile quand nous parlons de dette de ne pas penser à la dette publique et à l'austérité. Subprimes et crise de 2008 sont évoquées.

En adoptant un point de vue mondial, nous pensons à la dette des pays dits pauvres, la « dette du tiers-monde ». Cela nous rappelle en parallèle la Grèce et sa soumission obligée à l'Union européenne.

En creux, nous parlons du système capitaliste.

2. DES FRAGMENTS DE NOTRE CULTURE DE LA DETTE – HISTOIRES PERSONNELLES, LUES OU ENTENDUES – ONT AUSSI NOURRI NOS LECTURES ET DISCUSSIONS

D'abord, celle enfant où j'entends mon père dire à ma mère « on est sur la paille ». Pourtant de paille il n'était pas question, on avait bien une maison, une voiture, un jardin. Mais c'est à ce moment-là où, pour la première fois, je découvre que l'argent c'est quelque chose qui peut manquer.

On s'aperçoit qu'on connaît des banquier-ères, dans des cercles plus ou moins proches, intimes. L'oncle de l'un d'entre nous et le grand-père d'une autre ont ainsi géré l'argent de la famille du fait des positions qu'ils ont occupé dans des banques.

Dans le livre *Les enfants des jours*, on trouve de très beaux courts textes d'Eduardo Galeano sur la pauvreté et la dette, par exemple : « *Les banques aussi sont mortelles* – Toute verdure *périra*, avait annoncé la Bible. En 1995, la banque Barings, la plus ancienne d'Angleterre, fit banqueroute. Une semaine plus tard, elle fut vendue pour le prix total d'une livre sterling. Cette banque avait été le bras financier de l'empire britannique. L'indépendance et la dette extérieure naquirent ensemble en Amérique latine. Nous naissons tous débiteur-es. Dans nos régions, la banque Barings avait acheté des pays, loué des personnages influents, financé des guerres. Et s'était crue immortelle. »

Henri Pourrat, lui, se fait le porte-parole d'histoires colportées à travers les contes. Dans son recueil *Diables et Diableries*, il nous transmet bien des histoires d'argent et de dette. Dans *La Pache avec la diablesse*, l'argent prêté n'a amené que du malheur, même s'il a permis au paysan de marier son fils. Par contre, au moment de payer sa dette de sa vie, le paysan fait preuve de ruse et envoie finalement valser la diablesse d'un grand coup de pied dans le cul.

Visite domiciliaire (contexte professionnel). Des piles de courriers : factures, lettres d'huissier-es, convocations au tribunal. Certains sont bien organisés, tous ouverts dormant dans un tiroir. Ou affichés au mur, collés avec du dentifrice et notés à la main les plans de paiement qu'on essaie de tenir. Mais souvent, encore fermés, chiffonnés, conservés en bloc dans une seule caisse ou un peu partout dans l'appartement. Parfois, plus rares, introuvables, jetés immédiatement, brûlés. Souvent, on a peur de ces courriers, tellement peur qu'on n'ose pas s'en débarrasser.

Dans une autre histoire d'Henri Pourrat, le créancier chemine à côté du diable, car ils sont amis de longue date. Et chemin faisant, ils croisent un couple, puis un apprenti et son maître, un père et son enfant. Chaque fois, ils assistent à une dispute, qui se clôt avec cette phrase dite par un des protagonistes : « Que le diable t'emporte. » À chaque fois, le diable ne réagit pas. Il fait comme s'il n'avait rien entendu. Finalement, ils arrivent chez une femme que le créancier vient presser de payer sa dette, avec les intérêts qui se sont multipliés. La femme est étranglée. Elle jette : « Que le diable t'emporte. » Et le créancier disparaît, emporté par le diable.

Il y a ces films noirs où le protagoniste n'a d'autre choix que de contracter une dette auprès d'un caïd local, dette qu'il espère rembourser pour commencer une nouvelle vie et échapper au crime, mais quand il croit la payer le caïd refuse, ou la fait grossir. Ça finit toujours mal.

Je rencontre Madame M. Suite à un accident de travail et après avoir actionné les habituels leviers (assurance accident de travail, allocation de la mutuelle), cette dame se retrouve sans aucun revenu. On fait appel au CPAS. Pas de chance, Madame cohabite avec un homme, endetté lui aussi, mais qui gagne sa vie. Nouveau refus, pas de revenu d'intégration, ni même de carte médicale pour Madame. Elle devrait quitter le domicile pour y avoir droit. Or si Monsieur paie le loyer pour elleux deux et ramène de la nourriture, celui-ci refuse de payer toutes les factures d'hôpitaux et de soins divers s'accumulant quelque part dans le salon. Monsieur garde aussi précieusement tous les tickets de pharmacie (c'est lui qui achète les médicaments de Madame) en espérant qu'elle le rembourse un jour. Monsieur doit rembourser ses propres dettes. Pendant ce temps les huissier-es se rapprochent, les frais augmentent. Espérant arrêter l'hémorragie, Madame a stoppé les soins et elle reste impuissante, dans son salon, à espérer que tôt ou tard, son épaule se remette.

La mère de l'un-e d'entre nous a dû contracter une dette à un moment de son existence. Suite à ça, elle a tout fait pour convaincre ses enfants de ne jamais s'endetter, à aucun prix.

Dans la série *Breaking Bad*, quand aux États-Unis un professeur de chimie apprend qu'il est atteint d'un cancer du poumon, ce qu'il entend c'est la faillite et le

surendettement programmé pour sa famille en raison des frais de santé et par conséquent l'incapacité future de son fils de payer ses frais de scolarité. Il se met à fabriquer de la drogue pour gagner plus d'argent.

Un jour au milieu des années 1980, le grand-père de l'un-e d'entre-nous dit avec son sublime accent bruxellois tout en regardant les voitures défiler : « Ça n'est pas normal que les ouvriers aient les mêmes voitures que les patrons, ça va pas bien ! Ce n'est pas normal tout ça... À mon époque, tu ne voyais pas ça ! Ça n'existait pas !... »

3. CES PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS PARTAGÉES ET DÉBATTUES CONSTITUENT NOTRE POINT DE DÉPART

CRÉDIT ET SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION – ILOT DE LA TENTATION

*J'ai trouvé l'air conditionné
Dans l'automobile que j'ai louée
La ceinture de sécurité
Est en prime on me l'a donnée
J'ai fait installer la radio
À crédit et en stéréo*

*J'ai un nouveau téléviseur
Avec les trois chaînes en couleur
Radio, réfrigérateur
Qui peut aussi me donner l'heure
Ma vie se résume en ces mots
À crédit et en stéréo*

*Tous mes impôts sont prélevés
Sur mon compte bancaire si léger
Il reste alors dans mon chéquier*

*Des chèques en bois de peuplier
Ils sont dépensés aussitôt
En crédit et en stéréo
Pourtant un jour j'ai essayé
De mettre de l'argent de côté
Sur la vie je me suis assuré
Mais mes quittances sont impayées
Tant pis je vais mourir idiot
À crédit mais en stéréo, oh*

Eddy Mitchell – 1974

Hé oui, il y a eu un âge d'or de la société à crédit ! Le crédit comme grand chevalier moderne à la rescousse du trop faible pouvoir d'achat d'un foyer de classe moyenne.

Après les années 1950 et 1960. Après le frigo, la machine à laver, l'aspirateur, la télé dans chaque foyer, pour tout le monde. Après la grande offensive de la société de consommation et le mythe de l'opulence. Le grand virage des années 1970. Le début de la crise perpétuelle, du chômage structurel et d'une pauvreté qui s'installe.

Il fallait bien continuer. Trouver comment perpétuer ce système à l'infini. Inventer des produits qui permettent à certain-es de s'enrichir toujours plus et à d'autres de dépenser encore et encore. Généraliser le crédit comme mode de consommation. Pour acheter voiture, équipement électroménager, à manger, tout. . . Mode de vie complètement intégré au cœur d'une nouvelle génération de foyers.

Une recherche de base sur la notion de *Crédit à la consommation* renvoie quasi directement à la *Petite histoire du crédit à la consommation*² généreusement rédigée par la banque

² <https://histoire.bnpparibas/dossier/petite-histoire-credit-a-consommation/>

BNP-Paribas. Il s'agit d'un petit exposé synthétique et facile d'accès, en trois parties : « Les origines du crédit », « La mise en place du crédit à la consommation » et enfin « Le crédit responsable ».

Cette incursion dans l'histoire du crédit vise principalement à rassurer le client, consommateur et citoyen : le crédit, l'emprunt, la dette ont toujours existé, pas d'inquiétude ! Depuis l'Antiquité. C'est la chrétienté qui a introduit la notion de malaise et de culpabilité quant à l'emprunt et à la dette. Mais en fait, tout va bien. La société, en bonne harmonie avec ses banques, a su répondre au bon moment aux besoins de consommation de la civilisation. Alors certes, il y a eu certains problèmes de surendettement, notamment avec la hausse du chômage à partir de la fin des années 1970. Mais heureusement les pouvoirs publics, sociétés de crédits et banques sont venus à la rescousse du-de la consommateur-e afin de mieux le-a protéger légalement dans ses pulsions de consommation. Et aujourd'hui, grâce à la création du « crédit responsable », un nouveau cadre légal amorce « un nouvel âge du crédit à la consommation », en toute sécurité. Sentons-nous donc rassuré-es. Endettons-nous en toute confiance.

Voilà. La tendance est donc toujours bien de nous inciter à consommer en toute tranquillité. Quand bien même certains exemples fâcheux ou expériences personnelles douloureuses auraient pu nous mettre en alerte quant à ce fonctionnement à crédit, on continue à nous vendre du rêve sur panneaux publicitaires, cartes de crédits, campagnes bancaires pour l'amélioration des conditions de prêt immobilier. . .

Car ce que ne nous raconte pas BNP-Paribas c'est la vague de privatisation et de dérégulation du secteur bancaire amorcée aux États-Unis dans les années 1970. Depuis, les banques nous encouragent à épargner ce que nous avons mais surtout à dépenser ce que nous n'avons pas encore. C'est la base du

système du crédit. Pour ça, les mécanismes sont diversifiés, alléchants, inventifs, novateurs (mais aussi risqués, spéculatifs). Ils nous permettent de gagner du pouvoir d'achat.

C'est un système simple et performant que les banques ont bien intérêt à faire perdurer. D'où l'énergie déployée et sans cesse renouvelée pour tranquilliser le-a consommateur-e-client-e et pour l'anesthésier avec de nouveaux possibles quant à ses investissements. C'est avec le beurre de la dette comme bien de consommation que la banque peut continuer à s'engraisser.

Et ça devient un fonctionnement. Un mode de vie à l'américaine. Aux États-Unis, la vie à crédit est la norme. Les étudiant-es sont nombreux-ses à commencer leur vie d'adulte en contractant un crédit pour financer leurs études³. De nos jours, ça paraît normal.

Les crédits à la consommation (à distinguer du crédit immobilier) peuvent être accordés par différents organismes : des banques, des supermarchés, des sociétés de financement liées à des concessionnaires automobiles, des sociétés mettant à disposition du client cartes de crédit ou moyens de crédit similaires. Il existe différentes formules de crédit, présentant chacune avantages et inconvénients plus ou moins adaptés à la nature du crédit envisagé : prêt à tempérament, vente à tempérament, crédit-bail, ouverture de crédit, facilité de découvert. Voici quelques noms de sociétés de crédit : Elantis, Cofidis, RecordCredits, AlphaCredit, bpost banque, krefima, Demetris, Credimo, Creafin, Crédit foncier, BNP Paribas Cardif, Sofinco, Citybank...

3 Maurizio Lazarrato l'évoque brièvement dans son livre *La Fabrique de l'homme endetté*, arpenté ensemble.

Et pour préserver la santé du-de la consommateur-e, à l'instar de l'hypocrisie figurant sur chaque paquet de cigarettes ou publicité pour l'alcool, on peut lire au-dessous de ces logos de sociétés de crédit la phrase magique : « Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent. » Nous voilà prémuni-es du pire.

Ces recommandations, tout ce moralisme qui s'affiche allègrement, ne vient pas de nulle part. Évidemment, la crise des *subprimes*, en 2008, y est pour quelque chose. Les banques avaient été au bout de la logique du pire, elles se sont-elles-même retrouvées au bord de la faillite : elles ne pouvaient pas reprendre avec les mêmes outils et le même discours que les années précédentes. Les États non plus ne pouvaient plus totalement laisser faire. En Belgique, l'accès au crédit a été en partie réglementé, les pratiques rendues moins sauvages (limitation des propositions de crédit à la volée – en rue, ou dans les galeries commerciales), obligation de s'assurer que les débiteur-es sont solvables et/ou n'ont pas contracté d'autres crédits qui rendraient l'opération risquée. Les banques se sont racheté une vertu. Du moins en apparence.

Dans le détail, c'est plus nuancé. À cet égard le livre d'Olivier Bailly est assez éloquent. Malgré l'encadrement autour de la question, les crédits continuent à se vendre comme des petits pains. Avec, toujours, de potentielles conséquences de surendettement, médiations de dettes, règlements collectif de dettes. Certain-es créancier-es, comme Citybank, possèdent même leur propre cellule d'aide face aux cas d'impayés, pour gérer le problème avant de tomber dans le Règlement Collectif de Dettes. Iels tentent de gérer « proprement » la question.

Aujourd'hui, *la nouvelle ère du crédit responsable* tendrait visiblement à ne plus prêter de l'argent aux trop pauvres. Le secteur financier se responsabilise. Alléluia !

Toute cette logique appartient à un système cohérent. Le crédit est un outil naturel du capitalisme, de la consommation, du libre-échange, de la croissance. Il y a une pensée politique et économique derrière. En rendant le peuple individuellement obsédé par son pouvoir d'achat, en lui créant des besoins et desirs superficiels, le système s'assure la bonne mécanique de ses engrenages. Et par la même occasion, il détruit ou opacifie les tendances à la solidarité. En concentrant chacun-e sur son désarroi ou son essor financier, le système divise. Il creuse les logiques d'individualisation. Il renvoie chacun-e à sa propre culpabilité, honte ou déni face à ses dettes. Ou au contraire il excite notre jugement moral vis-à-vis des dettes de nos voisin-es. Il occulte la conscience de notre responsabilité collective envers les causes et conséquences de ce système. En alimentant ses rouages en tant que consommateur-es et emprunteur-es exemplaires, nous le cautionnons, perpétuant ainsi ces logiques individuelles. Remettre en question cet équilibre revient à se demander comment on s'occupe de nous en tant qu'humain-es. Comment veiller sur nous de façon mutuelle.

PAUVRETÉ ET SURENDETTEMENT – ILOT DE LA RÉALITÉ STRUCTURELLE

- ↳ « *Guerres muettes* – C'est aujourd'hui la Journée contre la pauvreté. La pauvreté n'explose pas comme les bombes, ne siffle pas comme les balles. Des pauvres, nous savons tout : à quoi ils ne travaillent pas, ce qu'ils ne mangent pas, combien ils ne pèsent pas, combien ils ne mesurent pas, ce qu'ils n'ont pas, ce qu'ils ne pensent pas, pour quoi ils ne votent pas, en quoi ils ne croient pas. Il nous reste juste à savoir pourquoi les pauvres sont pauvres. Serait-ce parce que leur nudité nous habille et que leur faim nous nourrit ? »
(Eduardo Galeano, *Les enfants des jours*, p. 327)

On a cherché à comprendre ce qu'était le surendettement et à quoi il était dû. Et pour commencer : ça veut dire quoi être surendetté-e ? En Belgique, une personne est considérée en situation de surendettement dès lors qu'elle ne parvient plus à rembourser ses dettes et/ou à payer ses charges mensuelles. On pourrait donc dire qu'être en situation de surendettement c'est dépenser plus que ce qu'on gagne, en quelque sorte vivre au-dessus de ses moyens.

Avec ça nous n'étions pas beaucoup plus avancé-es et il nous a fallu creuser un peu plus : quels types de dettes retrouve-t-on chez les personnes surendettées ? Des crédits à la consommation ? Des crédits hypothécaires ? Des dettes de jeu ? Le surendettement est-il lié à un mode de consommation inadapté (gsm coûteux, écran plasma, grosse bagnole) et/ou à une mauvaise gestion du budget du ménage ?

On s'est très vite rendu compte que pas du tout. La plupart des gens en situation de surendettement n'ont pas contracté de crédit, ni hypothécaire ni à la consommation. En fait, le plus souvent, le surendettement n'est pas lié à des dépenses de consommation. On constate même que plus les revenus des personnes sont faibles, moins c'est le cas. Plus les gens sont pauvres et moins ils sont endettés à cause de leur mode de consommation. En fait, de plus en plus de dettes concernent des besoins de base tels que la santé, l'éducation, le logement (loyer et charges), la téléphonie et les dettes d'impôt. Selon une étude menée en 2016 par l'Observatoire du crédit et de l'endettement, dans 35% des cas le surendettement est dû à des ressources financières structurellement trop faibles pour subvenir aux besoins vitaux du foyer, dans 30% des cas il est dû à ce qu'on appelle un « accident de la vie » (maladie/décès d'un membre du ménage, séparation, chômage) et dans seulement 5% des

cas à un mode de vie en décalage avec les revenus. On est bien loin du fantasme des pauvres consommant à tort et à travers et s'endettant pour acheter le dernier écran plasma.

Il est aussi très rare qu'une personne en situation de surendettement n'ait qu'une seule dette (par dette on entend le fait de devoir de l'argent, à un organisme ou à quelqu'un-e, et non le fait d'avoir emprunté de l'argent. Ainsi un loyer impayé ou une facture d'hôpital, c'est une dette). On s'est rendu compte que le surendettement était plus souvent dû à une accumulation de petites sommes impayées qu'à une seule grosse dette.

La privatisation des services publics, et particulièrement du secteur de la santé, a entraîné une explosion des coûts liés aux besoins vitaux. Face à des soins de santé trop chers et souvent mal pris en charge par les mutuelles, les gens les plus pauvres se retrouvent dans l'incapacité de payer leurs factures de soins. Les dettes de santé comptent d'ailleurs pour beaucoup dans les dossiers de surendettement.

⇒ L'un·e d'entre nous reçoit une facture d'hôpital, de 5,56€, émise le 23 juillet 2017, pour des soins effectués en octobre 2016. Au dos de la facture, voici ce qu'on trouve : « Les factures sont payables endéans les 15 jours. Tout retard de paiement entrainera un intérêt de retard au taux légal. De plus, le principal sera majoré de plein droit d'un montant de 5€ lors du premier rappel et de 12€ lors du second rappel. À défaut de paiement suite à ce deuxième rappel, le recouvrement sera confié à un tiers et la majoration sera portée de plein droit à 15% du principal (avec un minimum de 25€ et un maximum de 300€) ». Ainsi, pour une facture initiale de 5,56€, on se retrouve à devoir payer (plutôt rapidement) 47,56€ dès que la facture est passée chez un·e huissier·e (qui joue le plus souvent le rôle de la société de recouvrement).

Les hôpitaux se comportent en créanciers ayant recours à des procédures de recouvrement qui font s'envoler les frais administratifs et judiciaires et mettent sous pression

les patient-es. Et c'est d'autant plus scandaleux qu'on sait que ces dettes sont amorties dans les bilans financiers des hôpitaux. Sans oublier que ces dettes de santé permettent l'enrichissement des sociétés de recouvrement !

- ↳ L'un·e d'entre nous va visiter une école pour inscrire son enfant. À la fin de la visite, iel reçoit un fascicule présentant le système de garderie de la commune. Page après page, sont détaillés les différents dispositifs d'accueil. Puis, à la dernière page, on trouve une mise en garde pour tous les parents : toutes sont soumis·es aux paiements et ne pas s'y conformer, c'est risquer des frais supplémentaires, ainsi qu'un recouvrement de la dette contractée. Dans les services de médiation de dettes, le mois de septembre voit arriver plein de parents pressés par les écoles de remplir leurs obligations financières. Quand on a trois enfants, ça peut revenir cher... très cher.

Les services publics font aujourd'hui peser sur leurs usager-es les pressions qu'ils subissent de la part de leurs financeur-es, selon une logique du moindre cout constant, d'un équilibrage des comptes qui efface la situation de chacun·e au profit de leur porte-monnaie.

Selon le site de la sécurité sociale, le seuil de pauvreté en Belgique est estimé à un revenu de 1115 € net/mois pour un·e isolé·e, ou 2341 € net/mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans. Environ 20% des Belges courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec les montants mensuels maximum du RIS (Revenus d'Intégration Sociale), au 1^{er} septembre 2018, les montants sont les suivants : 910,50 € pour un·e isolé·e et 1254,82 € pour une personne avec famille à charge. On assiste à la construction d'une pauvreté structurelle où les minima sociaux ne permettent plus de faire face au cout de la vie, c'est à dire se loger, se

nourrir, se soigner, s'éduquer, payer sa téléphonie, payer ses impôts. Les personnes les plus pauvres vivent à crédit sans même avoir emprunté d'argent.

Et plus encore, quand des personnes sans ressources suffisantes pour vivre dignement font appel aux services de l'État pour s'en sortir, ces derniers se comportent de telle manière qu'on ne peut que se sentir redevable. On ne sait plus si on a droit ou non à une aide/un service et tout nous laisse croire que nous en « bénéficions », au titre d'une générosité ou mansuétude de l'administration. Le·a pauvre devient redevable de l'État. Endetté·e, à sa manière.

⇒ *Lors de nos arpentages, nos discussions ont souvent été alimentées par les solutions que les personnes surendettées avaient à leur disposition pour faire face à leurs créancier·es. Parmi elles, les services de médiation de dettes semblent aujourd'hui incontournables.*

La médiation de dettes est un dispositif plutôt récent, bricolé au départ par des avocat·es pour protéger leurs client·es face aux créancier·es trop cupides, bricolé aussi par des travailleur·es social·es qui, dans les services généraux, recevaient de plus en plus de personnes surendettées. Face à un réel besoin de services spécifiques, les gouvernements régionaux et fédéraux ont créé des équipes spécialisées : les services de médiation de dettes. Les médiateur·es de dettes qui y travaillent ont souvent une formation dans le travail social, et à ce titre, tentent d'utiliser la médiation de dettes pour faire valoir l'aspect social des situations rencontrées. Ils utilisent un certain nombre d'outils mis en place par l'État pour accompagner les personnes surendettées en demande d'aide. En voilà quelques grandes lignes.

Un service de médiation de dettes, qu'y fait-on ?

Lors de chaque séance d'information, dans tous les services de médiation de dettes, on annonce d'emblée : « Ici, on ne paiera pas vos dettes. » Bon, au moins, on sait ce qu'ils ne font pas.

Ce sont des services gratuits qui vont être médiateurs entre le·a débiteur·e et le·a créditeur·e. Il existe plusieurs types de services de médiation de dettes, ceux dépendant des CPAS, disponibles dans

chaque commune uniquement pour les résident·es de la commune. Il existe aussi d'autres lieux où l'on peut trouver des médiateur·es de dettes : dans des asbl, des maisons médicales, des services sociaux où le lieu de résidence n'entre pas forcément en ligne de compte.

Pour démarrer la médiation, on va d'abord analyser le budget du·de la débiteur·e : établir une liste des revenus, des dépenses et des dettes. Cela prend déjà un moment. Les revenus, le plus souvent, c'est assez limpide, on sait combien on gagne. Pour les dépenses, par contre, il va falloir chiffrer sa vie : combien pour les courses, pour le loyer, pour les factures fixes mais aussi chiffrer les frais médicaux, les vêtements, les frais scolaires, les sorties.

À côté de ça, le·a médiateur·e va vérifier le solde des dettes : il faut alors rassembler toutes les dettes connues et parfois en ramener des nouvelles quand le·a créancier·e ou l'huissier·e d'une dette endormie réapparaît. On compare les revenus et les dépenses, pour voir s'il en reste quelque chose. De là, le·a médiateur·e va contacter les créancier·es et proposer des plans de paiement réalistes au vu du budget de la personne.

Dès les premières rencontres, le·a médiateur·e le dira, iel a le souci de permettre de vivre de manière conforme à la dignité humaine. Délicat : nous n'avons pas toutes les mêmes exigences en terme de dignité. Des « barèmes » de dignité humaine existent. Il arrive que les chiffres finaux du budget soient passés au crible par le·a médiateur·e : où pourrait-on récupérer un peu d'argent pour le donner aux créancier·es : en changeant d'abonnement de gsm ? Si le loyer est « trop » élevé, en déménageant ?

Le·a médiateur·e, même s'iel est proche du·de la débiteur·e, étant donné qu'iel le rencontre et se penche sur ses conditions de vie, est censé·e rester neutre, tant vis-à-vis du·de la débiteur·e que du·de la créancier·e.

Et c'est là que commence le travail de médiation à l'amiable. À l'amiable, parce qu'il va falloir trouver un accord entre le·a débiteur·e et le·a créancier·e, aucun·e des deux n'étant tenu d'accepter ce que le·a médiateur·e propose. Une fois l'accord trouvé entre les deux parties, le·a débiteur·e s'engage à verser les montants régulièrement. Bon nombre de services de médiation de dettes demandent qu'un ordre permanent soit mis en place. Si la personne est insolvable (avec un revenu du CPAS la personne l'est souvent de fait) le·a médiateur·e prévient les créancier·es de l'insolvabilité du·de la débiteur·e. Mais

les créancier·es ne seront jamais très loin, iels reviendront vers nous au moindre changement dans notre situation financière, aussi minime soit-il.

À partir du moment où les plans de paiement sont mis en place et que les ordres permanents sont enregistrés (ou quand l'insolvabilité temporaire est reconnue) le service de médiation de dettes va se retirer. Il va falloir payer jusqu'à avoir remboursé.

Gestion budgétaire

Si la médiation de dettes ne suffit pas, ou si nous n'arrivons pas à tenir nos engagements pour payer les créancier·es et les frais fixes, on peut aussi se voir proposer une gestion budgétaire. C'est aussi un service proposé par les CPAS : un·e travailleur·e social·e va gérer notre budget. C'est une démarche volontaire : contrairement à l'administration de biens, on peut rapidement la stopper quand on en a envie.

Cela commence comme une médiation de dettes, il va falloir chiffrer toutes nos entrées et toutes nos dépenses. Le·a travailleur·e du CPAS va ensuite ouvrir un compte de gestion. Il s'agit d'un compte bancaire bloqué, sur lequel nos revenus sont versés (sans passer par notre propre compte en banque), c'est le·a gestionnaire qui a procuration sur ce compte, nous n'y avons pas accès.

Les factures (loyers, charges, etc.) sont payées via des ordres permanents. Les plans de paiement, s'il y en a, aussi. Le·a travailleur·e social·e nous remet l'argent nécessaire à nos dépenses courantes, chaque semaine ou chaque mois. Les dépenses sont à rediscuter régulièrement. Il est possible d'avoir une médiation de dettes en parallèle à la gestion budgétaire, ou couplée à celle-ci pour négocier des plans de paiement avec les créancier·es.

Le Règlement Collectif de Dettes

Quand les dettes sont trop grosses pour pouvoir espérer un jour les rembourser et que les médiateur·es de dettes sentent que la personne en face d'elleux est prête à entrer dans un processus de contrôle continu de sa manière de vivre pendant un certain temps, iels peuvent proposer à cette personne d'entrer dans un processus de Règlement Collectif de Dettes (RCD). C'est une procédure en justice créée dans le but de remédier aux situations de surendettement devenues ingérables.

Techniquement, il s'agit de fixer une date butoir, de maximum 7 ans, au-delà de laquelle (presque) toutes les dettes seront annulées. La mise en place de ce plan a aussi pour autre principe qu'à partir du moment où il commence, tous les intérêts et frais accumulés pendant des années sont gelés et ne sont donc pas à rembourser tant que la personne respecte son plan.

La première démarche à faire pour pouvoir entamer un RCD est de déposer une requête auprès du tribunal du travail. Dans cette requête, on va devoir retrouver nos dettes, nos revenus, des infos familiales. À cela, il va falloir ajouter une liste détaillée des actifs et passifs de notre patrimoine. C'est là que ça rigole un peu plus et qu'on va pouvoir reprendre gaiement le chiffrage de notre vie (avant de pouvoir passer le relais pour de longues années à notre médiateur·e). Pour faire cette liste donc, il faut passer en revue tout notre appartement en notant chaque chose et sa valeur estimée. Dernière chose à joindre à la requête, une lettre au·à la juge expliquant comment on s'est retrouvé·e surendetté·e, dans laquelle il s'agit en général de faire amende honorable et motiver de manière positive notre demande.

Avec ces documents, le·a juge prend une décision d'admissibilité, ou pas, de la requête. Si elle est acceptée, on souffle un peu : nous voilà protégé·e contre les créancier·es : plus de saisies, plus de frais supplémentaires.

Un·e médiateur·e est choisi·e par le tribunal. Certains services de médiation de dettes disposant d'un·e juriste peuvent être désignés. Sinon, ce sont les avocat·es, huissier·es et notaires qui assurent la médiation de dettes. Ici, contrairement à la médiation à l'amiable et à la gestion budgétaire, le·a médiateur·e judiciaire n'intervient pas gratuitement. Ses frais et honoraires sont prévus par la loi et contrôlés par le·a juge. Ils sont calculés chaque année en fonction des démarches accomplies (ex. lettres, paiements, audiences, rédaction du plan, suivi du plan, etc.). Le·a médiateur·e est neutre, et essaye de trouver un plan de paiement à l'amiable entre le·a débiteur·e et le créancier·e. S'il n'y arrive pas, iel peut refaire appel au·à la juge qui va imposer un plan qui liera toutes les parties. Il va aussi être décidé de la durée du règlement. À l'issue du plan de remboursement, les

dettes non entièrement remboursées seront annulées (attention, pas toutes : les amendes pénales, arriérés de pension alimentaire, dettes de faillite professionnelle... resteront).

Le but du Règlement Collectif de Dettes est que l'on n'ait plus aucune dette à l'issue de la procédure. Dans les présentations, on parle parfois d'une possibilité de nouveau départ. Dans les faits, il s'agirait plutôt d'une période dont on ne sort pas indemne. Toute dépense est surveillée, toute demande d'argent supplémentaire doit être justifiée. La vie n'est plus la même, on n'a pas d'argent pour le « superflu » pourtant tellement essentiel. Nombre de personnes entamant un règlement collectif n'arrivent pas à le terminer tant les conditions en sont difficiles.

CULPABILISER, INCRIMINER, AIDER ET PUNIR – ILOT DE L'ÉTAT

La dette dont on parle, telle qu'elle se pratique ici et maintenant, c'est bel et bien une dette gouvernée par des enjeux marchands, qui présupposent et imposent une vision libérale de l'individu et de l'organisation sociale (*libérale* au sens du libéralisme autoritaire tel que défini par Grégoire Chamayou dans son livre *La société ingouvernable*, quand la libéralisation de la société suppose une verticalisation du pouvoir. Un « État fort » pour une « économie libre »).

Dans la dette, il y a cette idée – fausse – que nous sommes en présence d'un échange libre et éclairé entre deux personnes consentantes, face à face, d'égale hauteur. Au centre de cet échange, il y a un contrat, qui lie les deux parties (créancier-es, débiteur-es). À la lecture d'un contrat de crédit ou des conditions générales de vente (que la plupart du temps on ne lit pas), on se rend bien compte que, le plus souvent, les règles de ce contrat ce ne sont pas les débiteur-es qui les fixent, du moins pas seul-es. Bref, le contrat est la pierre angulaire d'un rapport de force.

Qui fixe les règles de ce contrat ? Au nom de quelle idéologie ? Avec quel langage ? Sous l'arbitrage de quelle juridiction ? Autrement dit, comment s'exerce ou s'équilibre ce rapport

de force ? Aucun-e d'entre nous n'est versé-e dans le droit civil et dans l'histoire de son application, mais au fur et à mesure de nos arpentages, nous avons compris que l'État est un acteur central du système qui organise la dette et le surendettement.

L'histoire de la dette telle qu'on l'a un peu lue est d'ailleurs liée à un pouvoir central : dès l'époque sumérienne en fait (entre 3000 ans et 5000 ans avant aujourd'hui), dans ce qu'on suppose être les premières Cités-États de l'Histoire, ce sont le temple et le roi qui fixaient les taux d'intérêt et qui avaient le pouvoir d'annuler les dettes contractées par les habitant-es. L'administration de la dette a en effet des vertus financières (ça peut rapporter gros), et en même temps, elle permet de réguler la population. Trop de personnes endettées – donc, à cette époque, quasi esclaves – c'est une source de faiblesse militaire et une source de disparition du socle social de la Cité.

Notre forme de pouvoir central, c'est l'État. Mais quand on dit l'État, on se rend vite compte qu'on n'en a pas une vision uniforme. D'ailleurs, l'État n'est probablement pas une entité uniforme. Dans le temps : au cours d'un siècle (le XX^e par exemple) nos États se sont transformés au gré des rapports de force au sein de la société et des déséquilibres internationaux. De manière synchrone aussi : à un instant T, l'État est le résultat d'un rapport de force entre une classe dirigeante et sa population.

Cette conflictualité nous intéresse. Comme nous intéresse la matérialisation de cette conflictualité interne à l'État sous la forme de ses deux mains : gauche et droite, la main qui soigne et la main qui punit. Par l'intermédiaire de ses agent-es, l'État peut faire les deux en même temps : punir, aider. Punir de ne pas avoir payé ses impôts par exemple, en prélevant pour ce faire tout ou partie du salaire de la personne incriminée. Aider cette même personne en lui permettant d'être accompagnée par un-e médiateur-e de dettes.

Cette contradiction interne est mouvante. Une main peut prévaloir sur l'autre en fonction des moments. Et le moment qu'on vit actuellement voit la main droite étouffer la gauche avec une grande brutalité.

Incriminer. Dans son livre *Punir les pauvres*, Loïc Wacquant dépeint de façon éclairante la manière dont la misère a été pénalisée, voire criminalisée aux États-Unis.

⇒ *Lors de l'arpentage de Punir les Pauvres, de Loïc Wacquant, nous avons eu des discussions riches et animées, que nous avons retranscrites dans un PV, dont voici un extrait :*

Sur le front économique et social, en Europe comme aux États-Unis, l'État social est de plus en plus atrophié au bénéfice d'une hypertrophie de l'État sécuritaire. Cela se traduit par un report de plus en plus massif des responsabilités sur les individus. Et par une pénalisation accrue de la misère, notamment par l'intermédiaire de tout un arsenal juridique qui foisonne. Tout en laissant perdurer un système qui, s'appuyant sur la dérégulation financière, soutient l'impunité de délinquant·es à cols blancs.

Les petits faits de délinquance sont de plus en plus pénalisés, avec ce dicton qui plane derrière : qui vole un œuf vole un bœuf. Pénaliser les mini-infractions, c'est fabriquer de la population carcérale ou de l'endettement (voir le système des amendes administratives).

Et la justice là-dedans ? Il faut que son dispositif soit visible. Elle sert avant toute chose à rassurer le sens moral des citoyen·nes. En dépit du fait que les actes criminels eux-mêmes n'augmentent pas, ou presque. Ça donne une politique de tolérance zéro qui ne fonctionne pas, sauf à remplir les prisons et augmenter le nombre de personnes endettées pour amendes.

Culpabiliser. Les échos contemporains et européens (belges et français en ce qui nous concerne) des mesures prises pour que les pauvres soient écrasé-es nous arrivent en pagaille : injonction permanente à la recherche d'emploi par les organismes de chômage, limitation des droits à ce même chômage, Projet Individuel d'Intégration Sociale (PIIS), contrôles à domicile

pour vérifier si notre situation sociale correspond à ce que nous déclarons, contrôles par les médecins conseil de la validité de notre congé maladie... Cet ensemble de mesures participe à ce qu'on appelle aujourd'hui l'État social actif (par exemple, les Centres public d'aide sociale – les CPAS – sont devenus des Centres publics d'*activation sociale*). Il est l'incarnation d'une pression constante qui s'exerce sur les pauvres et ceux qui ne sont pas loin de l'être.

L'État social actif pousse ses services et leurs travailleur-es à modifier leurs approches. Certain-es tentent d'endiguer la marée noire des mesures punitives. D'autres absorbent cette nouvelle culture. La police n'est pas en reste. Et la justice non plus, qui s'invite de plus en plus souvent dans notre quotidien.

Le pouvoir judiciaire, c'est un drôle de monde. Et sans entrer dans le détail, on a juste envie de citer ce passage d'un texte de Pierre Bourdieu qui éclaire pour nous ce à quoi font face des personnes qui se trouvent enchaînées par la dette : « Pour résumer la ligne générale de ce que je vais vous raconter aujourd'hui, l'État [...], c'est une fiction de juriste [...]: c'est une fabrication, une construction, une conception, une invention. Je veux donc décrire aujourd'hui la contribution extraordinaire que les juristes ont collectivement apportée au travail de construction de l'État, en particulier grâce à cette ressource constituée par le capital de mots. Dans le cas du monde social, il y a une célèbre théorie du langage [...]: les mots ne sont pas simplement descriptifs de la réalité mais construisent la réalité [...]. C'est pourquoi les luttes de mots, les luttes sur les mots, sont si importants : avoir le dernier mot, c'est avoir le pouvoir sur la représentation légitime de la réalité. [...] Dans de nombreux cas, le pouvoir des mots et le pouvoir sur les mots sont des pouvoirs politiques ; à la limite, le pouvoir politique est un pouvoir par les mots, dans

la mesure où les mots sont les instruments de la construction de la réalité. [...] Les juristes ont donc un capital de mots, un capital de concepts, et ils peuvent à ce titre contribuer à la construction de la réalité.»⁴

Et c'est d'ailleurs le sentiment général quand on a affaire à la dette. Tout se joue dès le départ dans un langage juridique qui échappe au commun d'entre nous. Le langage est complexe, technique, et on subodore de toute façon qu'il ne sera pas en notre faveur. En revanche, ce langage est parfaitement maîtrisé par les créancier-es. À qui s'adresser alors ? C'est intéressant de voir que ce sont des juristes qui ont les premier-es tenu le rôle de médiateur-es de dettes.

Un représentant du ministère des affaires sociales de l'État français rencontré par l'un-e d'entre nous disait regretter qu'il n'y ait pas de lobbies (il a employé ce mot) pour représenter les classes populaires et rédiger des textes de lois en leur faveur. Car du côté des représentant-es du secteur privé, ces lobbies sont hyper actifs et produisent des textes à foison, textes de lois qui sont ensuite mis entre les mains des député-es, et donc à terme, potentiellement votés.

Dans le cas du surendettement, des structures en faveur des personnes surendettées font office de lobbies justement (par exemple l'Observatoire du crédit et de l'endettement et son équivalent bruxellois, le Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes), et elles ont obtenu des avancées notables dans la protection des débiteur-es face aux créancier-es (notamment en matière de protection des consommateur-es face aux organismes de crédit). C'est d'ailleurs intéressant de noter que les avancées obtenues (exceptée la mise en place du Règlement Collectif de Dettes) sont des avancées techniques, qui ne remettent au fond pas en cause le principe même de la consommation comme socle de notre société.

4 Pierre Bourdieu, *Sur l'État*, p. 549-550.

⇒ *Il y a ce film, Toutes nos envies, de Philippe Lioret (qui est une adaptation du roman D'autres vies que la mienne d'Emmanuel Carrère), où on voit deux juges qui, à partir de l'histoire d'une femme qui s'est endettée pour pouvoir élever ses enfants, luttent pour rendre des contrats de crédit caducs. Dans ce cas-ci, ces juges incarnent plutôt la main gauche de l'État. Iels vont obtenir gain de cause via la juridiction européenne, sous le principe de la libre concurrence. Et c'est très intéressant parce que le pouvoir d'agir et de transformation sociale, ce sont elleux qui le portent, sans jamais remettre en question le fait que la personne pour qui iels agissent est absolument passive tout au long de l'histoire (elle s'occupe des enfants d'une des deux juges). Comme s'iels capturaient ce pouvoir. Et que c'était absolument naturel d'agir de cette manière.*

Aider. Punir. Les mesures prises par l'État (en ce qui nous concerne, en Belgique) pour intervenir dans les situations générées par le surendettement sont donc à l'image de cette double injonction.

D'un côté, il met en place des services et des outils qui permettent de temporiser et de mener une politique sociale : les assistant-es social-es peuvent intervenir en tant que médiateur-es ; les possibilités de crédits à la consommation sont plus et mieux contrôlées ; la création du Règlement Collectif de Dettes limite le temps et les montants de l'endettement – c'est une mesure qui est perçue par certain-es médiateur-es comme un vrai moyen de souffler. Bref, la main gauche de l'État joue son rôle.

D'un autre côté, il exerce une véritable pression financière sur les plus pauvres à travers des dispositifs de pénalisation progressive de plus en plus d'actes du quotidien (entre autres mesures : les sanctions administratives communales), voire de criminalisation (on sait que les politiques de répression en matière de drogues touchent d'abord et avant tout les classes populaires), en bradant parallèlement peu à peu l'ensemble

des services publics dont il a la charge, et ce, tout en laissant les sociétés de recouvrement et les huissier-es continuer à allègrement s'engraisser.

Au fond, dans la médiation de dettes telle qu'elle est imaginée par l'État, à aucun moment on ne peut imaginer qu'il puisse s'agir de renverser le rapport de force entre créancier-es et débiteur-es. Tout juste s'agit-il de temporiser. Le phénomène du surendettement est voué à s'installer durablement dans notre paysage, et ce faisant, une forme de pénalisation des plus pauvres d'entre nous est en train de se mettre en place de manière structurelle. La dette est bien un outil de pouvoir asymétrique avec lequel des dominant-es gouvernent des dominé-es (voir l'ilot du contrôle).

LE DIEU CHIFFRE – ILOT DU BUSINESS

La dette est avec nous depuis longtemps. Elle se développe dans un système particulièrement amical à son égard : le capitalisme. Au centre du capitalisme nous trouvons le capital : une somme d'argent et de richesses dont l'objectif est de produire une somme d'argent et de richesses plus importante. Faire de l'argent avec de l'argent c'est explicitement ce que fait la dette dès qu'elle s'octroie un taux d'intérêt. Il n'est donc pas surprenant que la dette soit une industrie florissante. Les propositions de crédits à la consommation sont omniprésentes, l'accession à la propriété immobilière passe quasi systématiquement par un prêt, les États riches empruntent, les États pauvres s'endettent (cruelle subtilité du vocabulaire).

L'économie de la dette dépasse la simple relation entre un-e débiteur-e et un-e créancier-e. Une fois cette relation contractée et les attributs de la dette (comme son échéance et son taux d'intérêt) définis, il devient possible de calculer

le profit attendu par le-a créancier-e. Autrement dit, la dette n'est plus une relation entre deux parties, mais un produit de cette relation, un objet économique qui a une valeur et peut donc être revendu par le-a créancier-e.

Dans ce contexte des entreprises apparaissent, les sociétés de recouvrement, à la fois pour proposer au créancier un service de suivi et de collecte de la dette mais aussi pour la leur racheter purement et simplement. Ces sociétés de recouvrement concernent les dettes de crédit (ce sont plutôt des organismes financiers qui les gèrent) et les dettes de vie courante (ce sont plutôt les sociétés d'huissier-es qui s'en chargent).

À titre d'exemple du caractère lucratif de cette activité, nous pouvons consulter le bilan financier de la société de recouvrement Fiducré (élégant mot-valise pour Fiduciaire du crédit, filiale d'ING) : en 2017 son chiffre d'affaire est de 44 322 460 € et son bénéfice de 19 998 104 € (chiffres consultés sur company.be).

Fiducré est membre de l'Association belge des sociétés de recouvrement de créances. Cette même association nous donne un aperçu encore plus large du marché belge à l'onglet « chiffres » de son site web officiel : « Au 31 décembre 2017, nos 16 membres géraient 1,4 million de créances pour 2,4 milliards d'euros à recouvrer. Cela représente une progression de 15% par rapport à 2016. Ces chiffres comprennent des créances reçues en 2017 mais également des créances dont le paiement s'étale sur plusieurs années. 84% de ces créances concernent des consommateurs (pour un solde moyen de 1695 €) tandis que les 16% restants sont des créances sur des entreprises (d'un solde moyen de 1486 €). En 2017, nos membres se sont vu confier 1,6 million de nouvelles créances (+2% par rapport à 2016) dont 88% sur des consommateurs (d'un montant moyen de 394 €) et

12% sur des entreprises (d'un montant moyen de 642 €). Au 31 décembre 2017, nos 16 membres employaient directement 571 personnes (équivalent temps plein). »

L'Association belge des sociétés de recouvrement de créances vient de nous expliquer la chose suivante : au 31 décembre 2017 ils espéraient récolter un maximum de 1 993 320 000 € auprès de 1 176 000 personnes qui peinent à payer une dette, qui s'élevait au départ approximativement à 394 €, et dont le solde moyen s'élève aujourd'hui à 1695 €. Élégant, non ?

Dans le fond cette association affirme exploiter de manière intensive, au sens quasi agricole, une masse de prolétaires grandissante (un-e prolétaire est une personne qui ne possède pas de capital). À les lire, on pourrait penser que le-a prolétaire ou le-a pauvre est une sorte de gisement dont il s'agit d'extraire – ô paradoxe – la richesse.

Vraiment, le produit ça n'est pas le crédit, le produit c'est la dette. L'endetté-e est un-e producteur-e de dette, c'est un-e ouvrier-e, un-e forçat de la dette qui, à la seule force de sa pauvreté, produit une plus-value que le-a créancier-e vient délicatement saisir de sa main innocente.

Cette richesse, cette manne, ce « business », si dérégulé soit-il, se devait de franchir un cap pour prétendre entrer dans la haute finance. La dette étant devenue un produit qui se vend, s'achète, s'échange, les banques ont pu, à travers la complexité de leurs appareils autorégulés, la transformer en « titre financier » émis sur le marché des capitaux.

Dans l'abstraction la plus opaque les dettes s'échangent, produisent du profit, enrichissent des « fonds d'investissements » ou des « caisses de *ceci cela* ». On n'y comprend plus rien. Mais derrière les arabesques bancaires et les contorsions administratives cela reste des factures d'hospitalisation qui n'ont pu être payées, un crédit hypothécaire dont le solde

grandissant risque d'expulser les débiteur-es de leur maison, des factures d'électricité qui gonflent au gré du cynisme d'opérateurs privatisés, etc.

↳ « Combattez la pauvreté : maquillez les chiffres – Durant quelques années, les grands moyens de désinformation célèbrèrent, à grand renfort de tambours et de trompettes, les victoires dans la guerre contre la pauvreté. Année après année, la pauvreté battait en retraite. Il en fut ainsi jusqu'à aujourd'hui en 2007. Ce jour-là, les experts de la Banque mondiale, avec la collaboration du Fonds monétaire international et de quelques organismes des Nations Unies, actualisèrent leurs données sur le pouvoir d'achat de la population mondiale. Dans un rapport du Programme de comparaison internationale, qui n'eut que peu ou pas de diffusion, les experts corrigèrent certains des chiffres des mesures antérieures. Entre autres petites erreurs, ils découvrirent que les pauvres étaient cinq cent millions de plus que ne l'avaient enregistré les statistiques internationales. Les pauvres, eux, le savaient déjà. » (Eduardo Gaelano, *Les enfants des jours*, p. 392)

Il y a aussi ce conte, que l'un·e d'entre nous a raconté lors d'une séance d'arpentage :

« Il est une histoire qui raconte le sort d'une tisserande en mauvaise posture : elle est trop fatiguée pour produire les étoffes dont la vente constitue son seul revenu. Une fée du voisinage, émue par la situation, décide d'agir et à partir de ce jour, la tisserande trouve chaque matin dans son atelier un lourd tas de tissu. Elle peut, en le vendant au marché, assurer de nouveau sa subsistance. Ce retournement du sort interpelle sa voisine de marché, qui captivée par le récit n'en reste pas moins circonspecte et demande :

- Combien, combien, combien ?
- Combien quoi ?
- Combien de tissu te donne la fée ?

La tisserande est incapable de répondre, le marché se termine et sur le chemin du retour la question résonne encore en elle. Une fois rentrée, elle se saisit du prodigieux tissu et s'applique à le mesurer, longueur après longueur. À son insu, chaque longueur comptée disparaît dans le même silence qui l'a vu apparaître. »

Nous vivons dans un monde obsédé par le chiffre, et derrière le chiffre, par la quantité. Cette obsession découpe le monde et tout ce qui le compose en parties mesurables, quantifiables. Le matin le réveil sonne à la minute indiquée par l'afficheur digital (de l'anglais *digit*, traduction de « chiffre », aucun rapport avec le doigt). L'afficheur digital présente 4 chiffres, chacun composé de 7 segments (les 7 segments allumés dessinent le chiffre 8). L'afficheur passe de 07:00 à 07:01, indiquant qu'il reste 59 minutes avant le départ. Prenons une douche, le robinet ouvert, l'eau coule et quelque part dans la maison, l'appartement ou l'immeuble, une roue tourne, sur cette roue un cadran : 0042671 m³. Pour se laver : savon solide de 73 g ou gel douche de 184 ml ? Le shampoing vendu en bouteille de 497 ml était vraiment une affaire : une différence de 1,23 €/l par rapport au format de 186 ml.

Nous sommes propres, mangeons. Des tartines ? Quelques tranches de pain dans le grille-pain que nous réglons sur la position 3 sur une échelle de 1 à 5. Il reste du café d'hier ? C'est moins bon mais pour gagner du temps nous le mettons au micro-onde : 800 watts pendant 1 minute et 12 secondes. Rassurons-nous, la consommation de ces appareils fait aussi tourner une roue qui nous indiquera en kW la quantité d'énergie dépensée.

Avec cette lubie quantitative, l'espace s'est découpé en m² et km², le temps en heures, minutes, secondes, millisecondes, microsecondes et picobidules, et puis on s'est mis à faire des tranches dans tout et n'importe quoi.

Comment améliorer le fonctionnement d'une usine sans mesurer le temps théorique nécessaire à la réalisation de chaque action et enjoindre les ouvrier-es à s'approcher au plus près de ce temps pour obtenir un rendement à l'heure maximal et le plus régulier possible ? Comment juger de la légitimité d'une grève sans connaître le pourcentage de

grévistes et son évolution au fil des jours, des semaines ? Comment juger de la légitimité d'une manifestation sans connaître le nombre de participant-es ? Comment s'habiller sans savoir la température moyenne extérieure ? Comment écrire sans savoir le nombre de mots attendus ? Combien de pages doit faire cette introduction ?

Une démarche scientifique exige de se doter d'outils de mesure fiables aptes à quantifier objectivement les phénomènes observables. Et ces outils nous rendent de grands services pour confronter des hypothèses à la réalité matérielle de notre monde, nous permettant d'accroître grandement nos connaissances sur l'univers physique auquel nous appartenons. Ce savoir est précieux, c'est un bien commun.

Mais cette approche rationnelle de l'étude du monde physique ne doit pas se confondre avec la logique à l'œuvre dans le monde capitaliste, parce que cette logique n'a qu'un objectif qui n'existe que par le chiffre : la rentabilité. Cet objectif repose sur une culture : le chiffre pour le chiffre, partout.

Cette culture est politique, elle impacte les travailleur-es dont la rentabilité individuelle est mesurée et mise en concurrence. Cette culture est politique, elle nous impacte dans notre quotidien, dans notre intimité. Elle fait de nous les comptables de nos propres vies, de notre satisfaction. Cette culture est politique, elle imprègne l'État social via la politique des seuils. Ces seuils qui découpent les vies en couts et revenus additionnés, multipliés ou minorés au sein de complexes formules dont le résultat conditionne l'octroi ou non d'une bourse, d'une couverture maladie, d'une aide sociale avec les conséquences qui en découlent. Le chiffre est le juge de la pauvreté.

- ⇒ Un exemple parmi d'autres : le calcul du seuil d'accès à la Gratuité Médicale et Pharmaceutique, qui permet l'obtention de soins de santé à des coûts extrêmement réduits. Le CPAS qui l'octroie prend en compte le revenu du foyer de la personne qui fait la demande. Il enlève son loyer et ses charges d'électricité et de gaz. Il divise ensuite le résultat obtenu par 30 (nombre de jours dans un mois), puis par le nombre de personnes dans le foyer. Si le résultat est inférieur à 8,79 € (chiffres de septembre 2018), alors c'est bon. Sinon, ce n'est pas bon. Faites le calcul vous-mêmes, il y a peu de chance de rentrer dans les clous. Sachant qu'au moindre changement de situation, on recommence le calcul. On peut ainsi se retrouver à travailler pour un faible salaire, donc changer de catégorie, et se mettre à payer du jour au lendemain tous ces frais qu'on ne peut en fait pas absorber.

Cette culture est idéologique et son fondement est le suivant : tout ce qui compte c'est ce qui se compte.

C'est à partir de cette idée qu'il faut comprendre l'individualisme : la valeur des individus n'est pas liée à leur singularité, leur qualité ou leur nature propre, mais à leur aspect quantifiable. L'individu fantasmé est uniformisé, interchangeable contre n'importe quel autre, unité de base insécable de la production de toute chose.

À partir de ce fantasme d'un individu devenu parfaitement quantifiable, isolable, transparent, il y a le rêve d'une société algorithmique où les bonnes mesures données aux bons opérateurs logiques permettraient de prévoir tout comportement, de faire de toute cause et de toute conséquence un agencement de nombres utiles à la maximisation infinie des profits.

Redescendons un instant de ces abstractions. Nous ne sommes pas des unités interchangeables, ce fantasme n'est qu'un fantasme. Nous ne mesurons pas notre joie sur une échelle de 1 à 10, nous ressentons de la joie, point. Nous sommes inquantifiables, tout chiffre à notre propos est une approximation incapable de dire notre vérité.

HONTE ET MÉPRIS – ILOT DE LA VIOLENCE STRUCTURELLE

↳ « *Maudits soient les pécheurs* – Dans la langue araméenne, celle de Jésus et de ses apôtres, un même mot signifie à la fois dette et péché. Deux mille ans plus tard, les dettes des pauvres sont des péchés qui méritent les pires châtiments. La propriété privée punit ceux qui sont privés de propriété. » (Eduardo Galeano, *Les enfants des jours*, p. 234).

Des auteur-es passent volontiers par l'étymologie pour examiner la manière dont la pratique de la dette façonne notre perception profonde du phénomène. Maurizio Lazzarato, qui cite Nietzsche, aime ainsi à rappeler que le mot « dette » en allemand est le même que « faute » : *Schuld*.

Quand on se pose la question entre nous, on se rend compte en effet qu'on n'aime pas trop s'endetter. Qu'on calcule ça avec beaucoup de précautions quand on doit malgré tout le faire. Qu'on rend très vite l'argent emprunté à un-e ami-e. On rechigne à devoir quelque chose à quelqu'un-e. On ne le crie pas sur les toits.

On ne peut pas dire que les personnes surendettées aiment particulièrement ça non plus. D'ailleurs, en général elles n'en parlent pas. Elles retardent le moment où elles vont demander de l'aide à un service de médiation de dettes. Elles finissent par ne plus ouvrir les courriers. Elles s'isolent.

Au fond, la dette non programmée, non maîtrisée, c'est un échec. Échec de quoi, voilà la question. Probablement d'abord l'échec de notre capacité à organiser notre foyer. À en faire l'économie (étymologiquement, l'économie c'est l'art de gérer sa maison). Il y a de la honte derrière cet échec. On n'a pas su prendre soin de sa famille. On l'a même mise en danger.

C'est d'ailleurs par ce biais-là que les services de médiation de dettes interviennent auprès des personnes surendettées. Le premier geste, c'est de calculer le budget. Puis il y a éventuellement des ateliers pour apprendre à consommer

mieux, moins cher, sans se faire avoir. Faire une épargne. Réapprendre à gérer son foyer, et reprendre foi en sa capacité à le faire.

À partir du moment où les dettes s'accumulent, la situation d'une personne surendettée est un enfer. Les sociétés de recouvrement sont sur notre dos. Les huissier-es viennent chez nous, nous appellent, nous laissent des SMS, fouillent notre vie sur les réseaux sociaux. Iels viennent faire des saisies en sachant très bien qu'iels ne pourront rien tirer des quelques meubles acquis tant bien que mal. Le harcèlement est permanent et n'a de cesse que quand on a fini de payer, ou quand un service de médiation de dettes fait tampon.

Ce harcèlement se traduit par un envahissement mental. Le·a surendetté·e se couche avec sa dette. Se lève avec. Il est la dette en permanence.

- ⇒ Petit retour sur notre dette d'hôpital de 5,56 €, facturée 47,56 € au final. Ou sur une taxe régionale initiale de 133,50 € facturée 479,59 € par un cabinet d'huissier·es (et détaillée de la sorte : Frais administratifs 2014 = 44,50 €, Frais administratifs 2015 = 44,50 €, Taxe régionale 2014 = 89 €, Intérêts sur la taxe régionale 2014 = 33,17 €, Taxe régionale 2015 = 44,50 €, Intérêts sur la taxe régionale 2015 = 26,80 €, Premier courrier d'huissier·e = 145,42 €, cout de la facture = 22,82 €, main-levée = 13,48 €, droit de perception final = 14,74 €, à augmenter des intérêts à échoir : 0,66 € par mois commencé). Peu importe le montant. À chaque fois, le procédé est le même. Il s'agit de payer sa faute. Le plus cher possible. Et selon un principe complètement absurde : moins on se trouve en état de payer sa dette, plus celle-ci augmente. Avec par ailleurs le principe suivant : la dernière chose qu'on paiera au final, c'est le capital (les 5,56 € ou les 133,50 €). Le·a dernier·e à être remboursé·e, c'est le·a créancier·e initial·e.
- ⇒ Autre exemple. L'un·e d'entre nous déménage. Iel s'y prend un peu tardivement pour organiser un suivi de son courrier. Une facture de téléphone traîne. Cinquante euros et des poussières. Iel va payer,

tranquille, c'est sûr, attends un peu. Puis, brusquement, c'est la lettre d'huissier·es qui arrive, pour une facture qui s'élève désormais à 150 €. Iel appelle la société de téléphonie, demande à parler au service contentieux. S'étonne de la célérité avec laquelle les huissier·es sont interpellé·es, plaide la régularité de ses paiements passés. Rien à faire. Iel est responsable. Iel doit payer et surpayer. Un point c'est tout. La personne du service contentieux y va même de sa leçon de morale.

Surendetté·es, nous voilà donc tout d'abord responsables de notre situation. Face à face avec nous-mêmes, seul·es face à nos adversaires, très peu armé·es pour entamer un rapport de force qui nous soit favorable. Coupé·es du monde.

Individualisation. Responsabilisation. Ces deux termes ne sont pas juste des processus naturels qu'on peut mettre au compte d'une évolution de la société. Dans *La violence des riches*, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot décrivent par exemple la manière dont les patrons ont organisé le délitement des solidarités ouvrières pour mieux et plus régner.

Ce délitement, disent-iels, est à mettre en regard avec une solidarité réelle de la grande bourgeoisie dès qu'il s'agit de défendre ses intérêts. Organisée en réseau, cette caste se construit dès le plus jeune âge dans les rallyes, les salons et les clubs, en occupant s'il le faut des postes politiques, jusqu'au plus haut niveau, se servant de la sorte des institutions publiques pour faire valoir leurs intérêts privés, tout en œuvrant à garantir la plus grande confidentialité possible à leurs manigances de cour.

Dès qu'une personne est surendettée, elle doit se mettre à nu. Les grand·es bourgeois·es, elleux, peuvent à tout moment choisir ce qu'iels peuvent cacher ou laisser paraître de leur condition. Cacher les différentes opérations financières qui leur permettent de mener leur train de vie à travers différents dispositifs légaux (par exemple, en France, la scandaleuse loi

sur le secret des affaires). Laisser visible l'apparat du luxe et leur vie sentimentale dans les journaux, de manière outrageuse et insultante.

- ⇒ Lors de nos arpentages, on propose de lire dans un numéro du *Monde* (du 1^{er} décembre 2018) un article qui traite des problèmes de surendettement que les familles palestiniennes rencontrent à Gaza. On se dit chouette, ça va être intéressant. Mais ce qui saute aux yeux en feuilletant le journal et ses suppléments week-end c'est l'arrogance du luxe et la violence de l'indifférence.

On y est dès la couverture. Les trois encadrés ayant une photo, donc placés consciemment ici en vue d'attirer le·a lecteur·e, sont l'annonce d'un article sur Trump, un autre sur la ruine promise aux jeunes marié·es palestinien·nes qui perdent tout et jusqu'à leur liberté pour payer leur mariage, et une pub pour une montre suisse de luxe. Les éditeur·es ont donc jugé que ces trois sujets relevaient du même degré d'intérêt dans leur mission d'information. En plus de la légitimité de la présence d'une publicité dans un journal, on se demande aussi quel·les lecteur·es cherchent-iels à atteindre en choisissant une montre qui coûte 43 210 €. On enchaîne en page 5 avec une publicité exhibant des femmes montées sur des ballots de paille avec des sacs à 4500 €. À la page suivante, on nous rassure sur l'avenir doré promis aux créateur·es d'entreprise.

Puis le coup de théâtre : un article en double-page sur la rénovation des dorures de l'Élysée. On voit des photos des moulures en or fendues, le nettoyage de la serre du toit du jardin d'hiver et une pièce entièrement refaite, remplie uniquement par une petite table, 5 fauteuils et un tapis. Emmanuel et Brigitte Macron ont jugé prioritaire dans leur emploi du temps et dans les dépenses de l'État de financer des travaux de rénovation du palais qui se chiffreront en millions d'euros. Car « c'est la vitrine de la France ». L'image de soi vaut donc qu'on dépense une fortune, à l'inverse de la solidarité avec les travailleur·es malades puisqu'on apprenait en page 11 que le gouvernement se penche sur la possibilité de ne pas payer les salarié·es lors de leur premier jour de maladie.

La maladie abîme la vie, le temps qui passe sur les moulures de l'Élysée aussi, mais Emmanuel Macron préfère soigner les murs.

Puis l'article attendu, sur une double page: on y voit là aussi un salon vide, mais à Gaza, avec la famille palestinienne qui y habite. «Noces ruineuses à Gaza» s'insurge de la détresse des Gazaouis qui sont incapables de payer leur mariage et mettent leur liberté en jeu pour vivre malgré tout «ces rites culturels plus nécessaires que jamais» dans leur vie en guerre.

Et le clou du spectacle, ahurissant dans tout ce contexte: le hors-série luxe qui est vendu avec le reste du journal et qui s'attarde un moment sur les fautes de gout de Carlos Ghosn, alors qu'on venait d'apprendre qu'il a fraudé des millions d'euros.

Violence d'un monde où l'extrême richesse cohabite sans état d'âme avec la pauvreté. Violence d'un monde qui ne regarde pas plus loin que son minuscule nombril privilégié. Violence d'un monde où le journalisme s'est vendu aux industriels pour endormir le cerveau de ses lecteur·es en l'abreuvant de publicités et en éludant les sujets fondamentaux qui traversent le monde aujourd'hui.

Un des effets les plus paradoxaux et les plus sournoisement violents du surendettement, c'est cette double injonction: d'un côté, nous consommons trop, mal, pas à la hauteur de nos moyens réels; d'un autre, nous ne consommons pas assez, jamais, et le seul avenir qui nous est proposé, c'est celui du crédit et de l'endettement permanent. D'un côté le principe de réalité, dur, froid, l'austérité, auquel il faut se plier. De l'autre la liberté, la jouissance tout le temps étalées sous nos yeux et dans nos oreilles.

Comment ne pas éprouver une forme de violence face à cette demande absolument schizophrénique?

Dans nos arpentages, on a eu affaire à cette notion: le principe de réalité. C'est un outil rencontré dans certaines équipes de travail social, notamment celles qui travaillent avec l'argent. L'argent, la pulsion de dépense et toutes les théories psychanalytiques qui courent sur le sujet (voir le livre

À propos du surendettement d'Arnaud de la Houghe). Loin de nous l'idée de faire voler en éclats tous ces outils parfois utiles dans un suivi individuel. Mais voilà, le grand principe de réalité, celui qui devrait guider nos actes quotidiens, ce sont les pauvres qui en font les frais, massivement, collectivement. Ne serait-ce qu'à travers le sacro-saint principe de l'austérité permanente. Est-ce qu'on demande aux plus riches de revenir au réel ? De faire preuve de tempérance ? De contrôle ? Jamais.

Comme les gilets jaunes en ce moment, on se demande comment ne pas vouloir casser tout ce qui représente cette injonction paradoxale, cette prison qui définit elle-même la taille et la forme de ses barreaux : banques, restaurants de luxe, bijouteries... ? L'État français ne s'y trompe pas, qui mobilise massivement sa police, et même son armée pour veiller sur ses riches.

Là encore, la grande bourgeoisie est en lutte. Elle s'appuie sur les moyens de communication qu'elle possède pour justifier sa violence et délégitimer celle des pauvres. Dans *Le Monde diplomatique* de février 2019, Pierre Rimbert et Serge Halimi listent ainsi les propos que les porte-paroles de la bourgeoisie se sont autorisés à propos des gilets jaunes dans les médias les plus ordinaires : « gilets jaunes, la bêtise va-t-elle gagner ? », « Les vrais gilets jaunes se battent sans réfléchir, sans penser », « Les bas-instincts s'imposent au mépris de la civilité la plus élémentaire », « Mouvement de beaufs poujadistes et factieux », « Minorité haineuse », « Déferlement de rage et de haine où des hordes de minus, de pillards, rongés par leurs ressentiments comme par des puces, donnent libre cours à leurs pulsions malsaines », etc.

Dans *La violence des riches*, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot démontrent que tandis que les plus riches font preuve d'une violence permanente et parfois délictuelle, c'est bien les pauvres à qui on empêche d'exprimer la moindre colère. Même dans les mots, le mépris est là, la guerre est en cours. Et les pauvres n'en deviennent que plus honteux.

⇒ Extrait d'une lettre adressée publiquement par Frédéric Lordon à Emmanuel Macron qui l'a invité à venir assister à un débat à l'Élysée : « Vous et vos sbires ministériels venus de la start-up nation, c'est autre chose : vous détruisez le langage. Quand Mme Buzyn dit qu'elle supprime des lits pour améliorer la qualité des soins ; quand Mme Pénicaud dit que le démantèlement du code du travail étend les garanties des salariés ; [...] quand vous-même présentez [...] la loi anti-casseurs comme une protection du droit de manifester, ou quand vous nous expliquez que la suppression de l'ISF s'inscrit dans une politique de justice sociale, vous voyez bien qu'on est dans autre chose – autre chose que le simple mensonge. On est dans la destruction du langage et du sens même des mots. »

Lors de la lecture de *La violence des riches*, on a longuement discuté de nous face à cette violence. De notre endroit ou de nos endroits de lutte. Face à ce langage de haine, ce mépris profond, exprimé en long en large et en travers dans nos médias, qui suinte dans nos institutions sociales, comme il peut être relayé par les travailleur-es elleux-mêmes. On a notamment évoqué l'importance de ne pas nous faire envahir et aussi de faire contre-culture.

DETTE ET POUVOIR (LA PISTE DE L'INTIME) – ILOT DU CONTRÔLE

Dans l'histoire, dette et esclavagisme ont partie liée, sans être nécessairement synonymes. Selon les époques et les lieux, cette relation pouvait prendre plusieurs formes. On a pu être mis-e en prison pour dette ou amputé-e d'un membre voire exécuté-e. Un homme endetté (il s'agissait alors d'hommes)

pouvait aussi mettre en gage sa famille – femmes ou enfants. Il pouvait aussi se mettre en gage lui-même – de manière volontaire ou contrainte – et se mettre à travailler pour son créancier (il s’agissait aussi plutôt d’hommes).

Loïc Wacquant souligne par exemple qu’aux États-Unis, les ancien·es esclaves sont employé·es comme métayer·es par les propriétaires blanc·hes auprès de qui iels s’endettent pour pouvoir cultiver leur bout de terre. Ce système se décline sous une autre forme et s’appelle péonage en Amérique latine, où il est massivement utilisé, et ce dans différentes sphères de l’organisation du travail.

⇒ On trouve une belle description du péonage dans le roman *La Charrette* de B. Traven. On y suit l’histoire d’Andrès, qui naît dans une grande propriété foncière mexicaine dans les années 1920 – une hacienda – où son père travaille comme péon. Ce dernier est endetté auprès du magasin du propriétaire, seul habilité à lui fournir ce dont il a besoin pour vivre et faire vivre sa famille. Il travaille, touche un salaire, mais celui-ci sert avant toute chose à rembourser sa dette, qui gonfle peu à peu. Il peut partir quand il veut, mais à la condition qu’il ait payé sa dette. Il n’est donc pas esclave.

Andrès lui, est d’abord domestique. Puis la fille du propriétaire se marie et il est mis à sa disposition. Le mari possède un petit magasin dans un village des environs : il travaille pour lui. Lors d’une foire, le mari joue aux cartes, perd son argent, et décide de mettre Andrès en jeu. Il perd à nouveau. Andrès change de propriétaire.

Il travaille désormais pour un transporteur, qui possède toute une caravane de charrettes que des employés convoient de villes en villes. Andrès va enfin pouvoir toucher un salaire. Le hic, c’est qu’Andrès doit d’abord rembourser la dette de jeu que son ancien propriétaire a contracté. Le voilà coincé.

Bref, dans tout le livre, la dette gouverne le destin des ouvrier·es que l’on croise. À chaque fois, le patron est à la fois patron, commerçant et banquier. Il octroie des crédits à la consommation que ses ouvrier·es ne peuvent pas rembourser, et ils les lient à lui pour la vie (et même au-delà). Travail et dette sont intimement liés (s’engager, d’ailleurs, au fond, c’est mettre sa personne en gage).

Il n'existe pas de disposition légale qui permette de devenir esclave à cause de la dette aujourd'hui et en Belgique. Mais on peut noter, à la suite de François Athané, que : « Plutôt que de parler de servitude volontaire, peut-être peut-on parler de servitude consentie ou acceptée. Lorsqu'il n'y a pas de mots pour désigner l'esclave à proprement parler, c'est parfois parce que toute la société ne présente que des gradations dans la dépendance. »⁵

À partir du moment où une personne s'endette – et a fortiori si elle devient surendettée – un contrôle va s'exercer sur sa vie : via ses dépenses, via l'argent qu'elle perçoit, via la maîtrise de son compte bancaire, via son attitude (on peut demander à une personne endettée de chercher du travail, de faire en sorte de trouver un CDI). Le juge du tribunal du travail va par exemple évaluer l'activité que la personne endettée va déployer pour régler sa situation et peut intervenir en faveur ou en défaveur de cette personne en fonction de son appréciation.

On ne devient donc pas – encore – esclave en s'endettant, mais on perd une partie de notre capacité d'agir sur notre environnement proche et ce faisant, une partie de notre confiance – en nous et en notre capacité à transformer notre environnement.

Une des principales mesures du Règlement Collectif de Dettes, c'est cette limite de sept ans, qui donne un terme à une situation qui, sinon, n'aurait probablement et dans la plupart des cas jamais pris fin. Pour les personnes insolvables, la situation est un peu différente. Iels vivent une espèce de moment suspendu, dans lequel il ne leur arrive rien, tant que leur situation n'évolue pas. Mais en même temps, l'épée

5 François Athané, « Dettes de sexe ? Remarques sur l'esclavage pour dettes », in *Journal des Laboratoires d'Aubervilliers* 2018/2019.

de Damoclès de ce qui est dû est toujours là, au-dessus de leur vie, sans qu'ils ne puissent rien y faire, à part tenter de rembourser, hypothèse qui semble invraisemblable.

Partant du latin, l'étymologie du mot « endettement » n'est pas très riche : c'est ce qui est dû. Pourtant, il y a là comme une indication. L'endettement, c'est le verbe devoir qui se conjugue au passé. Être endetté-e, c'est donc vivre son présent avec, en permanence, le poids du passé qui s'exerce. Sans jamais pouvoir s'imaginer au futur.

Cet aspect de la question n'est pas sans conséquence sur le statut de la relation débiteur-e/créancier-e. Puisque ce sont bien ces dernier-es qui deviennent maître-sses du temps des premier-es.

La dette est en effet une promesse. Et « la promesse est une gestion du temps, de l'avenir. Promettre, c'est prétendre pouvoir posséder un temps qui n'est pas encore là. La dette est un investissement : on s'endette pour un résultat qui aura lieu dans vingt ans, et il faut que cette temporalité future soit maîtrisée au point d'en être dépourvue d'imprévisibilité. Promettre, c'est se rendre maître du futur »⁶.

Or, notre agir, Maurizio Lazzarato nous dit qu'il dépend de notre capacité d'imagination, de projection, et pour cela nous devons disposer d'une zone d'incertitude. C'est à partir de cette zone que nous pouvons rêver à demain, sans savoir s'il aura bien lieu.

⇒ C'est en partie pour ça que nous épargnons, pour un futur qu'on ne maîtrise peut-être pas, et que les médiateur·es de dettes tentent d'inculquer la culture de l'épargne aux personnes qu'ils accompagnent.

6 Maurizio Lazzarato, « La fabrique de l'homme endetté », in *Journal des Laboratoires d'Aubervilliers*, op. cit.

Faire face, au cas où. Prévoir les mois où c'est plus dur : septembre quand on est parents, ou décembre pour Noël... Avoir un peu d'argent de côté, c'est se mettre à l'abri. De manière collective, on retrouve ce même principe dans les tontines, qui sont des cercles d'épargne qui permettent à chacun · e de pouvoir faire des dépenses conséquentes à un moment de son existence.

Dans le cas d'une personne endettée – et d'autant plus dans le cas d'une personne surendettée – cette zone d'incertitude, de rêve possible donc, disparaît. L'avenir ne nous appartient plus. Donc notre capacité à penser le monde et à le transformer disparaît aussi.

On a souvent évoqué l'exemple palestinien dans nos multiples discussions d'arpentage, qui nous est venu du récit du frère de l'un·e d'entre nous. Il y a quelques années, le gouvernement palestinien a autorisé et encouragé la pratique du crédit à la consommation comme effet de relance économique. Le problème, c'est que les Palestiniens·nes n'ont pas remboursé : ils n'en avaient pas les moyens. Iels se sont trouvé·es endetté·es. Parallèlement la lutte contre l'occupation israélienne a baissé d'un ton. Ce fait était-il une conséquence de la décision précédente ? Difficile à dire. Toujours est-il que les jeunes refusent aujourd'hui de s'enchaîner par la dette pour lutter de manière plus efficace et libérée.

On trouve cet exemple assez édifiant. Cela signifie en effet que le fait de maintenir, d'encourager, de ne pas résoudre la question de la dette, c'est une question politique : c'est une manière de faire taire les plus précaires d'entre nous, de nous empêcher de nous révolter.

C'est ce qui s'est aussi passé pour la Grèce. Dont le gouvernement pourtant (presque) révolutionnaire a fini par céder. C'est aussi vrai pour la majeure partie des pays du tiers-monde. Les politiques d'ajustement structurel ne sont que des moyens de

gouverner par la dette. Et peu à peu, au fur et à mesure d'une précarisation à marche forcée d'une partie de plus en plus importante d'entre nous, c'est vrai pour nous aussi.

La piste de l'intime, c'est ça. C'est la manière dont le gouvernement vient s'installer dans nos vies et les guide. Et le gouvernement, c'est à la fois la manière dont l'État exerce le pouvoir, mais c'est aussi la manière dont les dominant-es – dirigeant-es au sens large (dont les créancier-es font partie) – s'outillent pour dominer.

- ⇒ « Des technologies d'avilissement, il faudrait faire une typologie : marquage, enfermement, punition, dette, mise en concurrence, mise sous dépendance... Il faudrait aussi préciser qu'elles sont un sous-groupe de technologies d'exploitation. Il faudrait ajouter qu'elles ne sont pas seulement discursives (dire, écrire, justifier que certaines catégories valent moins que d'autres), mais aussi matérielles : affamer quelqu'un et pour le·a contraindre d'accepter une offre, par exemple, relève des techniques d'avilissement, tout autant que les discours destinés à le·a convaincre de sa propre infériorité. En abaissant sa puissance d'agir, on fait baisser le prix de son acquisition. Les technologies d'avilissement relèvent des technologies politiques, c'est-à-dire des technologies destinées à assurer l'exercice d'un pouvoir. »⁷

Cette question de l'agir, et notre capacité à transformer le monde, nous nous la posons intensément. Elle est le socle de notre envie de nous rencontrer : nous redonner le sentiment que nous possédons une capacité de transformer le réel. Nous sommes donc évidemment complètement concerné-es par cette question quand elle touche aussi les personnes endettées. Refuser cette logique d'enfermement et de gouvernement nous semble nécessaire et salutaire.

7 Grégoire Chamayou, *Les corps vils: expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, La Découverte, p. 17.

LA JOIE CRÉATRICE – FLOTTE DES BATEAUX PIRATES

Lors de nos séances d'arpentage, on se laisse toujours un temps pour imaginer ensemble ce que la lecture qu'on vient de terminer donne envie de faire, de transformer, de transmettre. C'est un temps sans contrainte programmatique : on ne sort pas de là en se disant « c'est ça qu'on doit faire ». Mais c'est une occasion de nous dire que nous trimballons du possible en nous.

En ce qui concerne la dette, le surendettement, nous sommes plutôt limité-es dans notre capacité à imaginer un profond bouleversement structurel des mécanismes qui conduisent de plus en plus d'entre nous à se retrouver coincé-es un jour ou l'autre. D'autres que nous font ça par ailleurs très bien : le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), l'Observatoire du crédit et de l'endettement, le Centre d'Appui aux Cellules de Médiation de Dettes, Strike Debt aux États-Unis, No Pago, etc.

Néanmoins, d'avoir traversé toutes ces lectures et pris le temps des discussions qui en sont nées nous donne quelques envies, parfois brutales, parfois plus conciliantes. À partir de choses qui existent. Et parfois à partir d'idées plus générales.

D'abord dire que même s'ils sont imparfaits, inégaux et ne sont pas une solution à long terme, les services de médiation de dettes restent aujourd'hui indispensables. Les médiateur-es de dettes le disent souvent : il ne faut pas attendre la dernière minute avant d'aller les voir. En plus, c'est un service qui est (encore) gratuit.

Et puis, ici et là, des expériences voient le jour, qui tentent de créer des groupes de personnes surendettées. Rompre l'isolement. Voir ce que je vis se refléter dans ce qu'un-e autre vit aussi. Échanger. Partager. Ces groupes peuvent s'avérer des lieux de ressources techniques et des lieux ressourçants.

Ce sont des lieux qui commencent à faire naître l'idée que c'est bien un système qui agit, et que notre situation est aussi le résultat d'un choix politique.

La culture des riches est une culture prédatrice, on l'a dit. Elle s'arroge le pouvoir sur le langage et la manière d'en user, sur la manière dont on peut exercer notre colère, nos désaccords, nos espaces de sociabilité. Les riches et les puissants nous assignent une place (dans les journaux qu'ils possèdent, dans les lois qu'ils mettent en œuvre, dans les dispositifs de gouvernement qu'ils déploient) qui s'avère de plus en plus invivable plus on s'appauvrit. Face à ça, nous disons que les totalitarismes n'existent jamais totalement, nous disons que les brèches existent et que des alliances parfois improbables sont possibles. Nous répondons contre-culture, par le mouvement, la rencontre, l'éducation, la mise en commun, l'imaginaire et la révolte.

Concernant la dette elle-même, l'histoire est pleine de leçons. On sait par exemple que les rois des cités mésopotamiennes libéraient régulièrement l'ensemble de la population de ses dettes. Les juifs et les chrétiens du début le faisaient aussi (on en trouve en tout cas la trace dans leurs textes sacrés). On ne voit pas pourquoi ça ne serait pas possible aujourd'hui : annuler de façon cyclique les dettes pour toutes celles qui ne parviennent pas à les payer. Dans le Règlement Collectif de Dettes, c'est déjà ça qui se passe. On pourrait ne pas conditionner cette mesure. Pas de durée pour expier sa faute. Pas de moralisme sur le type de dette qu'on peut annuler ou pas. Non. On efface l'ardoise. Simplement. Les créanciers n'en mourront pas. Ils gagneront simplement moins d'argent.

Continuons sur cette lancée. Il devrait tout simplement être impossible de contracter des dettes de santé. Des dettes de loyer. De frais scolaires. D'électricité. D'eau. Voire même de téléphone. Les dettes de vie courante ne devraient pas exister. Pour ça, on a régulièrement évoqué quelques pistes.

Celle de l'augmentation des minimums vitaux dans un premier temps. Certain-es parlent de revenu universel, certain-es de salaire à vie. Il ne s'agit en tout cas pas de détricoter la sécurité sociale mais de l'étendre de manière inconditionnelle. Et de partager les richesses.

Et puis d'un autre côté, on doit limiter certains frais. Ce n'est pas normal que le loyer soit plus cher pour les plus pauvres (plus de 50% des revenus dans certains ménages). D'autres que nous portent ces paroles de manière plus précise et plus percutante : l'encadrement des loyers est nécessaire, tout comme l'encadrement de tous les frais de vie courante. (Comment dire notre colère face à l'augmentation permanente des factures de gaz et d'électricité?)

En fait, ce à quoi nous faisons allusion, c'est à un redéploiement des missions de service public. Fini les hôpitaux qui se comportent en créanciers. Fini les écoles qui mettent la pression sur nos gamin-es parce qu'on n'a pas payé les frais de garderie du mois de novembre. Fini aussi les services sociaux qui contrôlent comment et quand on dépense notre argent. Un vrai service public, envers lequel on ne se sent pas redevable, auprès de qui il est impossible de s'endetter.

D'ailleurs, il est aussi peut-être temps de se dire que l'État n'a pas forcément le monopole de la gestion de ces services. On pourrait tout à fait imaginer des espaces de soin et d'entraide à d'autres échelles que l'État. Ça existe. Communiquer ce qu'on entend par services publics. Centres sociaux ou hôpitaux autogérés, maisons du peuple et lieux

d'une culture à réinventer ensemble. Les arpentages sont la prolongation historique de ce type de mouvement. Ils n'en sont aussi que l'épiphénomène.

Au fond, ce que nous cherchons notamment à réinventer, c'est un espace de sociabilisation qui échappe à la logique marchande. Sortir de la société de consommation, c'est notamment prendre le temps d'autre chose. Si nous créons une maison du peuple, nous passerons probablement moins de temps dans les magasins. Nous rencontrerons peut-être nos voisin-es autrement que par le prisme de la dernière voiture qu'ils se sont achetée. Nous éduquerons nos enfants à fabriquer un autre monde que celui qui nous gouverne.

**LIRE SUR LA DETTE :
NOTICES
BIBLIOGRAPHIQUES**

DETTE : 5000 ANS D'HISTOIRE

David Graeber

Traduit de l'anglais par Françoise et Paul Chemla

Les Liens qui Libèrent, 2013, 621 pages.

Présentation⁸

Dans ce livre, David Graeber, anthropologue anarchiste et activiste politique américain, nous fait évoluer entre descriptions de réalités anthropologiques et analyse de grandes phases historiques découpées en différents chapitres.

LE MORALISME HYPOCRITE DE LA DETTE

Si ce livre nous rappelle bien une chose, c'est qu'il n'y a pas meilleure manière de justifier des relations fondées sur l'injustice et la violence que d'utiliser la moralité absolue de la dette. Dans la relation d'endettement, ce sont les exploités qui sont considérés en tort. La signification même du mot est révélatrice : en néerlandais par exemple (et c'est le cas dans de nombreuses autres langues) *schuldig* signifie tout autant « endetté » que « coupable » ou « fautif ». Or Graeber nous montre au fil des pages que les relations d'endettement ne répondent en rien à une logique morale ni même éthique mais bien politique et économique. La dette cache toujours une violence, celle du vainqueur.

8 Pour une présentation plus complète du livre, lire : Jérémie Cravatte, « 5000 ans de dettes », 30 octobre 2012, CADTM : <http://www.cadtm.org/5000-ans-de-dettes>

LA DETTE DANS L'HISTOIRE

Les cycles détectés par l'auteur alternent entre prédominance de systèmes de crédit basés sur la confiance (en temps de relative paix sociale) et prédominance de systèmes d'endettement impersonnels (en temps de grande violence). La première option ayant largement prévalu sur la deuxième, le dernier cycle que nous vivons en ce moment est atypique.

Les premières traces écrites de comptabilisation de dettes remontent à la civilisation sumérienne de Mésopotamie, vers 3500 av. J.-C. On y inscrivait soigneusement les enregistrements des prêts (des crédits) sur des tablettes⁹. Le propre des systèmes de crédit est qu'ils sont basés sur la confiance et que, le plus souvent, les personnes se rendent toujours un peu plus ou un peu moins que ce qu'elles estiment se devoir. C'est un échange volontairement inabouti. Elles maintiennent ainsi une obligation entre elles et ne cherchent pas à rembourser leurs dettes avec exactitude, car cela signifie la mort du lien social. Selon Graeber, la plupart des transactions se faisaient par crédit et l'argent était moins utilisé comme un moyen d'échanges (sauf peut-être entre étranger-ères) que comme unité de comptabilisation. Il prendra d'ailleurs une multitude de formes à travers l'Histoire : monnaies de coquillages, de perles, de plumes, de sel, etc.

Durant cette période, il était courant que de nombreuses familles paysannes se retrouvent tellement endettées qu'elles soient contraintes de se livrer comme esclaves à leurs créanciers. Graeber souligne à ce propos, à la suite de l'historien et spécialiste de l'Antiquité grecque, Moses Finley¹⁰, que la dette a toujours été le moteur des mouvements de révolte, avec à

9 Des systèmes similaires existaient dans l'Égypte pharaonique et la Chine de l'âge du bronze.

10 Voir notamment : *Économie et société en Grèce ancienne*, La Découverte, 2007.

chaque fois le même programme : annulation des dettes et redistribution des terres (qu'on pourrait aujourd'hui élargir à d'autres propriétés accaparées). Afin d'éviter ces risques de renversements sociaux, les rois annonçaient périodiquement des annulations générales de dettes et établissaient des réformes pour protéger les débiteur-rices (comme la prohibition de l'usure)¹¹. On retrouve des phénomènes similaires dans les empires babylonien et assyrien, ou plus tard dans l'institution de coutumes comme le jubilé de tradition biblique.

Graeber situe l'apparition des pièces de monnaie estampillées des milliers d'années plus tard, vers 600 av. J.-C., et ce de manière plus ou moins simultanée en Inde, en Chine et en Méditerranée. C'est le début de ce que l'auteur appelle l'Âge axial et du « complexe militaro-monnaire-esclavagiste » : des empires qui pillent, qui exploitent de vastes quantités d'esclaves, qui extraient or et argent transformés (entre autres) en monnaies utilisées pour payer les soldats, qui imposent des taxes aux populations (les obligeant ainsi à acquérir ces monnaies officielles), etc. Ce système favorisera l'avènement de marchés impersonnels. Plus tard, les métropoles coloniales utiliseront le même processus afin d'instaurer dans les territoires conquis une économie de marché, détruisant ainsi la multitude de systèmes de crédit et d'échanges existants. Cette nécessaire violence est niée par le mythe fondateur du libéralisme qui soutient que nous cherchons avant toute chose à tirer un maximum de profit de nos échanges (mythe démenti par, entre autres, nos comportements de « communisme quotidien » auquel fait référence l'auteur).

11 Pour plus d'information sur ce sujet, lire : Éric Toussaint, « La longue tradition des annulations de dettes en Mésopotamie et en Égypte du 3^e au 1^{er} millénaire av. J.-C. », 24 août 2012, CADTM, <http://www.cadtm.org/La-longue-tradition-des>

↳ Crédit › Monnaie › Troc

Dans la pensée simpliste des évolutionnistes, les choses vont nécessairement vers toujours plus de complexité. Concernant l'argent, le troc (je t'échange une chèvre contre quinze poules) aurait laissé place à l'utilisation de monnaies (pour pouvoir acquérir autre chose que des poules après avoir vendu une chèvre) et c'est seulement alors que les systèmes de crédit auraient vu le jour et complété ces moyens d'échanges (pour faciliter les investissements, par exemple). Graeber montre que c'est tout l'inverse : des systèmes de crédit et d'échanges complexes préexistaient partout aux monnaies estampillées et le troc n'est utilisé qu'entre étrangers ou dans des situations ponctuelles de pénurie de monnaie officielle (ce moyen d'échange dont nous avons été rendus dépendants). Une illustration de ce cas est l'Argentine post-2001.

Au Moyen Âge (600-1450), avec la fin des empires et le développement de petits royaumes, Graeber observe un retour des systèmes de crédit, au détriment des monnaies métalliques (et non un « retour au troc »). Ces systèmes étaient régulés par les grandes institutions religieuses montantes et, en Europe, l'Église chrétienne contrôlait les prêts à intérêt et a aboli l'esclavage pour dette (pas les relations inégalitaires féodales pour autant, bien sûr). Le centre du commerce international était alors l'océan Indien et les échanges étaient basés sur de larges réseaux de confiance.

À partir de 1450, et plus précisément 1492 (colonisation des Amériques), le monde connaît un retour aux grands empires, aux métaux « précieux » (or et argent), aux guerres destructrices et à l'esclavage de masse¹². Les États ont pris le contrôle des systèmes d'échange, détruisant par la force la multitude de systèmes de crédit en usage. Les grands

12 Il a d'ailleurs fallu inventer le racisme pour lui donner une nouvelle justification (« ce ne sont pas des êtres humains » ou « ce sont des êtres humains mais inférieurs »), puisque les populations ne pouvaient plus le concevoir comme acceptable après s'en être libéré vers 600.

marchands se sont organisés en monopoles, créant les premiers empires capitalistes. Les premières banques modernes se sont développées et de nouvelles formes de crédits impersonnels ont alors été créées (dont les titres de dette publique, à partir du XV^e siècle)¹³. Le salariat de masse (arrivant après – et non avant – les instruments financiers bancaires) a dû être imposé par la destruction des moyens d'autonomie et de subsistance. Le paiement des salaires en monnaie a également fait face à des résistances et a dû passer par la dissolution d'autres moyens de paiement (comme le *truck system* anglais qui consistait à être payé en biens ou en coupons utilisables dans les magasins de l'entreprise). L'auteur en profite pour faire l'analogie entre esclavage pour dette et travail salarié, qui a été considéré comme tel durant la majorité de l'Histoire jusqu'à récemment.

ET AUJOURD'HUI?

Les périodes dominées par les systèmes de crédit ont toujours connu des institutions (souvent supérieures aux États) pour empêcher que des crédits soient émis à l'infini et pour protéger les débiteur-rices. Pourtant, dans le cycle actuel (très récent) on voit que les institutions en place (comme le FMI) font exactement l'inverse, elles s'appliquent à protéger les crédeur-rices. Cela provoque des crises économiques et sociales majeures, prévisibles au regard de l'Histoire. Cette contradiction laisse l'avenir totalement ouvert, selon l'auteur. Une proportion de plus en plus grande de la population s'est rendu compte que l'adage moraliste « il faut payer ses dettes » ne s'appliquait dans les faits pas à tout le monde. Les dettes sont des promesses, des obligations sociales, par définition renégociables.

13 Même si, par exemple, Venise (où les banquiers se considéraient propriétaires de l'État) a émis des titres souverains dès le XII^e siècle (p. 411).

Commentaire

David Graeber réussit avec ce livre un excellent mélange entre anthropologie et histoire. Il parvient également à construire un fil rouge dans l'immense étendue des faits et analyses exposés (la dominance de certains rôles joués par la dette dans les rapports sociaux au fil de cycles historiques).

Il casse de nombreux mythes : le mythe du troc et des origines de la monnaie, du simplisme des anciens moyens d'échanges, de la recherche humaine du profit individualiste ou de la réciprocité exacte, de l'antagonisme Marché/État, de l'absolue moralité de la dette, de la dette primordiale envers la société ou Dieu, etc.

L'auteur rappelle que le problème ce n'est pas la dette (comme obligation) en soi mais les rapports inégalitaires d'endettement soutenus par un pouvoir fort. On ne peut échanger réellement qu'entre égaux, et le libéralisme cherche à nous faire croire que nous le sommes afin de justifier l'exploitation des débiteur-rices par les créancier-ères. Les dettes ne sont que des promesses, censées maintenir le lien social plutôt que de le détruire comme c'est le cas actuellement. Par une multitude d'exemples, il nous fait encore mieux comprendre que la monnaie n'est rien d'autre qu'une convention sociale (il en va donc de même pour les « règles » de création monétaire aujourd'hui en vigueur, modifiables par nature).

David Graeber a produit d'autres livres plus appropriables par les mouvements sociaux. Cependant, *Dette: 5000 ans d'histoire* est indéniablement devenu un classique pour les personnes et organisations qui s'intéressent à cet outil de domination. Il s'est vendu à plus de 100 000 exemplaires rien qu'aux États-Unis, peut-être qu'il est resté bloqué dans la bibliothèque de beaucoup d'entre nous (on peut difficilement

en lire une partie indépendamment des autres). Je ne peux dans ce cas qu'inviter à le ressortir ou – à défaut – à écouter une des conférences de l'auteur sur le sujet¹⁴.

J.C.

Mots-clés

Annulation – Armées – Commerce – Confiance – Créancier·ères – Crédit – Culpabilité – Débiteur·rice – Dette commerciale – Dette d'honneur – Dette primordiale – Dette de sang – Dette sociale – Dons – Échanges – Empires – Esclavage – État – Finance – Guerres – Hiérarchie – Intérêt – Libéralisme – Marché – Monnaie – Morale – Relations économiques – Religions – Travail – Troc – Usure – Violence

Contenu

1. L'expérience de la confusion morale / 2. Le mythe du troc / 3. Dettes primordiales / 4. Cruauté et rédemption / 5. Bref traité sur les fondements moraux des relations économiques / 6. Jeux avec le sexe et la mort / 7. Honneur et avilissement / 8. Crédit contre lingot / 9. L'Âge axial / 10. Le Moyen Âge / 11. L'âge des grands empires capitalistes / 12. Début d'une ère encore indéterminée

¹⁴ <https://soundcloud.com/tales-of-the-world/sets/histoire-de-la-dette-dapres>

TRAITÉ DE L'USURE

Jacques-Bénigne Bossuet

Édition Lachat, tome XXXI, 1879 (1682), pages 21 à 59.

- ⇒ Au débours des débats ou au ressac des convictions, s'il est une vertu dont l'esprit humain détient la grâce, c'est de reconnaître – contre vents et marées, sous les brumes étirées au long des quais de l'histoire, dans le clapotis incertain des encombres portuaires – les qualités d'une personne dont il ne partage ni les passions ni les jugements ni les espoirs ni les avis. Au gré de tels feux, la liberté de penser se forge d'autres horizons, au détriment de l'esprit de secte, de tribu, de clocher ou de clan ; elle atteint alors la haute mer des contradictions humaines. Dans cette laïcité étendue qui reconnaît les complexions légitimes de la croyance dans ses diverses diversités, les enjeux laissent percevoir d'autres profondeurs à l'âme humaine, au miroir de la vie spirituelle, d'une lumière plus aveuglante et d'une obscurité plus éblouissante, sans doute.

Présentation

BOSSUET ET SON ŒUVRE¹⁵

Aujourd'hui, Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704) est encore présenté comme un orateur de grand talent et un homme d'Église influent au siècle de Louis XIV : principal défenseur de l'Église gallicane (de France) et polémiste engagé au service de la Contre-Réforme, négociateur infatigable d'une « paix des églises », évêque de Meaux, précepteur du

15 Cette recherche documentaire a été menée en collaboration avec Claude Fafchamps, dans le cadre du chantier relatif aux « dramaturgies du XXI^e siècle », au sein de l'association Arsenic2. La version intégrale du présent texte (réduit pour l'édition papier) est disponible en ligne : <https://cutt.ly/aw7UBXi>

Dauphin, académicien, il est l'auteur d'une œuvre magistrale : à la Bibliothèque royale de Belgique, il existe une édition de ses œuvres complètes en 43 volumes. La bibliothèque de la Pléiade lui consacre son trente-troisième volume (1961) qui comporte un choix de textes : oraisons funèbres, panégyriques, histoire universelle, sermons, relation au quiétisme. Cette publication, qui représente moins du dixième de l'œuvre complète de Bossuet, est établie à l'initiative de l'abbé Bernard Velat et d'Yvonne Champagner ; si elle comporte une introduction par trop synthétique et nécessairement réductrice, la chronologie, quant à elle, se révèle plus généreuse. Outre les appuis au sein de la Cour et notamment l'influence de la reine-mère pendant la jeunesse de Louis XIV, elle signale de grandes amitiés : Boileau-Despréaux, Fénelon, Claude Fleury, Vincent de Paul, Antoine Arnauld, etc.

Pour cet article, j'utilise une autre édition, numérisée par la Bibliothèque nationale de France, publiée en 31 volumes entre 1862 et 1879 sous la direction de François Lachat, pour le compte de l'éditeur Louis Vivès à Paris¹⁶. Au XXI^e siècle, on édite peu Bossuet. Sauf à recourir aux éditions numériques, l'accès à son œuvre reste finalement très partiel et trop partiel. Paul Valéry met en exergue l'art de l'orateur et, dans cet art, principalement, l'exceptionnel patrimoine de constructions rhétoriques de ses oraisons funèbres, de ses sermons et de ses panégyriques : « Dans l'ordre des écrivains, je ne vois personne au-dessus de Bossuet ; nul plus sûr de ses mots, plus fort de ses verbes, plus énergique

16 Cette version peut être consultée en ligne ou téléchargée au départ du site de la Bibliothèque nationale de France : <https://gallica.bnf.fr>. Attention : chaque volume comporte plus de six cents pages !

et plus délié dans tous les actes du discours, plus hardi et plus heureux dans la syntaxe, et, en somme, plus maître du langage, c'est-à-dire de soi-même. »¹⁷

Récemment – et dans l'esprit de ne pas limiter cette figure de Bossuet aux seuls rets de la littérature française – Arnaud Odier publie une biographie *Bossuet, la voix du Grand Siècle*¹⁸. Il tente de restituer l'infatigable travail de cet homme d'église, pris dans les multiples controverses philosophico-religieuses de son temps ; il lui apparaît aussi comme un grand homme d'État, conseiller de Louis XIV durant plus de trente ans, de 1670 jusqu'à sa mort (1704).

BOSSUET ET LE PROCÈS DU THÉÂTRE

Dans le cadre de la présente publication qui participe d'un travail documentaire relatif à un projet de création théâtrale, il me paraît indispensable de documenter ne serait-ce que brièvement la relation qu'a entretenue Bossuet à l'égard de l'activité spectaculaire de son siècle (notamment et non des moindres : Corneille, Molière, Racine, Lully, etc.) Ceci d'autant plus que durant toute la seconde moitié du XVII^e siècle, une « querelle » soutenue oppose l'Église et les professions du théâtre, et dans cette querelle où interviennent de nombreuses voix – tant en amont qu'en aval de la révocation de l'édit de Nantes (1685) – Bossuet apparaît comme l'auteur d'une des plus inexorables condamnations de cette pratique artistique, dans les « Maximes et réflexions sur la comédie » qu'il rédige en réponse au manifeste que le Père Caffaro avait publié en faveur de la comédie.

17 Paul Valéry, « Variété II », 1929. Le texte de la notice de Paul Valéry a été repris *in extenso* par Constance Cagnat-Debœuf, dans le volume *Sermons. Le Carême du Louvre* (1662), Gallimard/Folio, 2001, p. 287-289.

18 Éditions du Cerf, 2017.

Charles Urbain et Eugène Levesque ont publié¹⁹ une édition critique des différents textes de cette querelle qui opposait le Père Caffaro à Bossuet. Cette sentence de Bossuet, qui intervient après la mort de Molière (1673) et après celle de Corneille (1684), n'épargne aucun des grands auteurs du théâtre français de la seconde moitié du siècle. Les échanges passionnés et passionnants des divers arguments relatifs aux finalités de l'art et à son efficacité supposée ou réelle sur l'imagination et sur les mœurs des spectateur·rices, devraient être étudiés par toutes celles et ceux qui s'intéressent à l'art de la représentation scénique et plus particulièrement par celles et ceux qui ambitionnent d'y faire profession.

Cette charge historique de Bossuet contre l'art de la représentation scénique ne me paraît pas un argument suffisant pour renoncer à le référencer en regard du projet de Rémi Pons et de son collectif, et tout au contraire m'encourage à le documenter quant à la question principale, celle de la dette et de son inévitable corollaire, celle de la pauvreté, en 2019.

PRÉSENTATION DU TRAITÉ DE L'USURE

Il n'existe pas, à ma connaissance, de réédition récente, présentée et commentée de ce texte. En exergue de son édition, François Lachat indique que le traité a été composé pendant l'Assemblée du clergé de 1682 et publié dans les œuvres posthumes de 1753. Bernard Velat, signale dans la chronologie que Bossuet présente à cette assemblée les « Quatre Articles » qui résument les libertés de l'Église gallicane²⁰. Ces articles qui constituent une certaine forme de séparation des pouvoirs

19 Grasset, 1930.

20 Arnaud Odier a pris l'heureuse initiative d'ajouter à sa récente biographie (Le Cerf, 2017) un « document » consacré au « gallicanisme » (p. 153-156) et qui reprend le texte intégral de ces articles.

entre l'Église de Rome, l'Église de France, la Royauté et ses sujets seront adoptés, cette année-là. Il faut souligner ici que la question de l'usure implique des positions diverses de la part de la papauté, des différents courants dans l'Église, des différentes royaumes et autorités publiques en Europe, des sujets eux-mêmes. Entre la fin du XVII^e siècle et le début du XVIII^e siècle, les débats sont réguliers et nourris sur ce thème²¹ et les positions des différents acteurs évoluent, notamment sous la pression du commerce et de la banque qui sont en pleine extension.

À cinquante-cinq ans, face aux considérations établies par Hugo Grotius, dans ses œuvres, Bossuet entreprend de répondre en construisant ce que nous pourrions regarder comme une histoire culturelle de « l'usure » établie du point de vue des textes de la tradition judéo-chrétienne. Il va donc documenter et commenter huit propositions distinctes, aux sources des Écritures Saintes (Ancien et Nouveau Testament) et de la tradition écrite (notamment des Pères de l'Église).

Les principales visées du traité sont précises, il s'agit :

– de définir ce qu'on peut appeler « usure » : « La loi détermine clairement que c'est le surplus ; ce qui se donne au-dessus du prêt, ce qui excède ce qui est donné et selon notre langage, ce qui est au-dessus du principal » (Proposition I, p. 22) ;

– de montrer qu'elle est défendue de longue date et les raisons qui ont justifié son interdiction : « Car il n'est pas juste de se faire un revenu du malheur de son concitoyen mais de l'aider dans ses besoins [...] Que si l'on ne veut pas donner, qu'on prête du moins volontiers, sans recevoir davantage que son principal. Car les pauvres par ce moyen ne seront pas accablés, comme ils le seraient étant contraints de rendre plus

21 On consultera à ce propos, l'article d'Yves Durand consacré à « Usure et prêt à intérêt » dans le *Dictionnaire de l'Ancien régime*, PUF, 2010, p. 1242-1243.

qu'ils n'ont reçu [...] ne jugeant pas juste qu'on tire profit de l'argent» (Proposition I, p. 23) ; « Il se fonde sur les raisons tirées de l'humanité et de la justice » (Proposition VI, p. 45) ;

– de définir le statut de l'usure en regard de la loi : « Il ne faut pas s'étonner qu'il mette le meurtre et la violence avec l'usure » (Proposition II, p. 25) ;

– de définir le statut de l'emprunteur : « Celui qui emprunte n'est pas celui qui est dans l'abondance mais celui qui est dans le besoin et qui devient encore plus pauvre, ajoutant des usures au principal » (Proposition II, p. 26) ;

– d'universaliser cette interdiction par les effets de la loi évangélique : « Selon ces principes, il faut entendre que l'usure n'est pas seulement défendue dans les mêmes cas, c'est-à-dire envers tous ceux de même croyance, comme l'était aux juifs, mais encore envers tous les hommes » (Proposition IV, p. 40) ;

– d'étendre le champ de l'interdiction de l'usure à tous les actes équivalents : « Et toutes les fois que nous trouverons qu'en permettant un certain profit de l'argent, la loi de Dieu sera éludée et ne subsistera qu'en paroles, nous devons tenir ce profit enfermé dans la défense divine » (Proposition VII, p. 58).

ANTÉCÉDENTS : FIGURES DE LA PAUVRETÉ ET DU MAUVAIS RICHE

Si le *Traité de l'usure* date de 1682, les écrits de Bossuet qui traitent explicitement de la pauvreté ou du mauvais usage de la richesse relèvent plutôt de sa jeunesse, de son engagement social et de la fréquentation régulière de Vincent de Paul.

Bossuet définit la pauvreté dans le panégyrique de Saint François d'Assise qu'il rédige et prêche à Metz en 1652. Il a alors vingt-cinq ans²² : « Lorsqu'on a inventé ce nom, on a voulu exprimer non point un mal particulier mais un abîme de tous les maux et l'assemblage de toutes les

22 Le texte intégral est dans le volume de la Bibliothèque de la Pléiade, p. 235-258.

misères qui affligent la vie humaine. [...] De sorte que nous pourrions, au contraire, appeler la pauvreté un mal général parce que les richesses ayant tiré de leur côté la joie, l'affluence, l'applaudissement, la faveur, il ne reste à la pauvreté que la tristesse et le désespoir et l'extrême nécessité et, ce qui est plus insupportable, le mépris et la servitude.»²³ Plus loin dans le texte, il rappelle que « la guerre, l'horreur du genre humain, le monstre le plus cruel que l'enfer ait jamais vomi pour la ruine des hommes, n'a presque rien de plus effroyable que cette désolation, cette indigence, cette pauvreté qu'elle entraîne nécessairement avec elle »²⁴. Dans le même paragraphe, il dénonce que « la seule pauvreté a cela de commun avec le vice, qu'elle nous fait rougir, de même que si être pauvre c'était être extrêmement criminel ». Je n'ai pas le sentiment que ces formulations doivent nous laisser indifférent-es en 2019. Enfin et pour montrer comment Bossuet, jeune, avertit les riches des bouleversements qu'il entrevoit sans préjuger des événements du siècle suivant : « Ô riches de ce siècle, que vous avez tort de traiter les pauvres avec un mépris si injurieux. Afin que vous le sachiez, si nous voulions monter à l'origine des choses, nous trouverions peut-être qu'ils n'auraient pas moins de droit aux biens que vous possédez. La nature ou plutôt, pour parler plus chrétiennement, Dieu, le Père commun des hommes, a donné dès le commencement un droit égal à tous ses enfants sur toutes les choses dont ils ont besoin pour la conservation de leur vie. Aucun de nous ne se peut vanter d'être plus avantage que les autres par la nature.»²⁵ Cela ne fait pas de Bossuet l'inventeur du droit naturel mais Rousseau – qui rédigera *Du contrat social* près de cent vingt années plus tard – ne semble pas si loin !

23 Bibliothèque de la Pléiade, volume XXXIII, p. 241.

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*, p. 244.

Il a trente-deux ans en 1659 lorsqu'il écrit et prononce le « Sermon sur l'éminente dignité des pauvres » qui a fait l'objet d'une récente réédition présentée par Alain Supiot, professeur au Collège de France, dans la collection « Mille et une nuits »²⁶. Dans l'exposé introductif à ce sermon, Bossuet rappelle que le Christ « est venu au monde pour renverser l'ordre que l'orgueil y a établi, de là vient que sa politique est directement opposée à celle du siècle » et il entreprend de démontrer cette opposition selon trois plans distincts : « Premièrement, dans le monde les riches ont tout l'avantage et tiennent les premiers rangs ; dans le royaume de Jésus-Christ la prééminence appartient aux pauvres qui sont les premiers de l'Église et ses véritables enfants. Secondement, dans le monde les pauvres sont soumis aux riches et ne semblent nés que pour les servir ; au contraire, dans la Sainte Église, les riches ne sont admis qu'à condition de servir les pauvres. Troisièmement, dans le monde les grâces et les privilèges sont pour les puissants et les riches, les pauvres n'y ont part que par leur appui ; au lieu que dans l'Église de Jésus-Christ, les grâces et les bénédictions sont pour les pauvres, et les riches n'ont de privilèges que par leur moyen [...] puisque les pauvres qui sont les derniers dans le monde sont les premiers dans l'Église ; puisque les riches qui s'imaginent que tout leur est dû, et qui foulent aux pieds les pauvres, ne sont dans l'Église que pour les servir ; puisque les grâces du Nouveau Testament appartiennent de droit aux pauvres, et que les riches ne les reçoivent que par leurs mains » (p. 426). En tant que description de la réalité de son temps ou en tant que vérité révélée, le texte de ce sermon est irrecevable mais en

26 Alain Supiot, Bossuet, *De l'éminente dignité des pauvres*, Fayard, 2015. Cette édition étant momentanément en rupture de stock au moment de ma rédaction, j'ai dès lors consulté le texte, en version numérique, dans le huitième volume de l'édition des *Œuvres complètes*, établie par François Lachat chez Louis Vivès, p. 425-439.

tant que clarification de la doctrine sociale de l'Église et en tant que nouveau paradigme sociétal, il est potentiellement révolutionnaire, avant l'heure.

Bossuet a trente-cinq ans, en 1662, lorsqu'il écrit et prononce le « Sermon du mauvais riche ». Dans ce discours, Bossuet dénonce entre autres choses les aveuglements irréductibles de la logique d'accaparement : « Par cet abandon aux choses licites, il se fait dans tout notre cœur un certain épanchement d'une joie mondaine ; si bien que l'âme se laissant aller à tout ce qui lui est permis, commence à s'irriter de ce que quelque chose lui est défendu. Ha ! quel état ! quel penchant ! quelle étrange disposition ! Je vous laisse à penser, Messieurs, si une liberté précipitée jusqu'au voisinage du vice ne s'emportera pas bientôt jusqu'à la licence : si elle ne passera pas bientôt les limites, quand il ne lui restera qu'une si légère démarche. Sans doute, ayant pris sa course avec tant d'ardeur dans cette vaste carrière des choses permises, elle ne pourra plus retenir ses pas : et il lui arrivera infailliblement ce que dit de soi-même le grand saint Paulin : « Je m'emporte au-delà de ce que je dois, pendant que je ne prends aucun soin de me modérer en ce que je puis [. . .] », dans leur abondance, il se fait un fonds d'iniquité qui ne s'épuise jamais. C'est de là que naissent ces péchés régnants, qui ne se contentent pas qu'on les souffre ni même qu'on les excuse mais qui veulent encore qu'on leur applaudisse. C'est là qu'on se plaît de faire le grand par le mépris de toutes les lois [. . .] C'est alors que la convoitise va tous les jours se subtilisant et enchérissant sur elle-même. De là naissent des grands vices inconnus, des monstres d'avarice, des raffinements de volupté, des délicatesses d'orgueil qui n'ont pas de nom. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'au milieu de tous ces excès, souvent on

s'imagine être vertueux, parce que, dans une licence qui n'a point de bornes, on compte parmi ses vertus tous les vices dont on s'abstient.» (« Le Carême du Louvre », p. 95-96)

Il faudrait probablement pour voir à un examen beaucoup plus complet de l'ensemble des sermons, panégyriques et oraisons, un patrimoine de plusieurs centaines de textes, pour identifier les multiples formules par lesquelles Bossuet traite des relations sociales, de la richesse et de la pauvreté, en son temps.

Commentaire

En quoi le *Traité de l'usure* peut-il être utile pour nous, aujourd'hui, en 2019? Tout dépend comment on le lit. Si on se place dans une perspective théologique, si on recherche une vérité infaillible, un accès à la révélation divine, les arguments où fonder sa foi, une adhésion aux vérités de la religion, une herméneutique subtile, savante et longuement méditée de la tradition des Pères de l'Église ou des textes sacrés, le traité de Bossuet peut paraître probablement décevant. Si on se place sur le plan de l'exactitude historique ou sur celui de la vérité scientifique, on pourrait également déchanter.

Si, par contre, on opte pour une lecture plus culturelle, c'est-à-dire détachée de son emprise religieuse et de sa prétention à la vérité historique ou absolue, le texte devient immédiatement utile pour le lecteur ou la lectrice contemporain-e²⁷. L'essentiel me paraît effectivement ailleurs. Bossuet, par ce traité consacré à un problème de société qui nous concerne

27 Nous pouvons, d'une certaine manière, constater combien la prétention de détenir l'immuable vérité ou la nécessité impérieuse d'adhérer par une croyance absolue aux dogmes de la révélation, toutes ces postures de la religion font obstacle à la lecture ou à la compréhension du texte, pour le lecteur ou la lectrice du troisième millénaire; elles en affaiblissent même l'intérêt.

directement et qui nous confronte à des situations d'injustice au quotidien, nous montre plusieurs choses essentielles pour nous, ici et maintenant :

1. Dégagé du problème de la vérité et de la croyance, ce qu'il nous présente comme l'Église de Jésus-Christ peut être appréhendé comme un paradigme culturel, politique, moral et social qui s'oppose à l'économie du siècle présent comme il s'opposait déjà à l'économie du siècle de Bossuet. Il y a donc eu moyen de penser autrement, de parler autrement, de débattre autrement, de revendiquer autrement, il y a seulement trois cents ans ; et, en ce sens, le *Traité de l'usure* vient enrichir notre patrimoine d'utopies imaginaires et créatives pour ressourcer notre capacité d'invention d'autres manières d'être ensemble humain-es au monde ;

2. Ce qu'il nous présente comme tradition, laisse supposer que l'humanité a connu par le passé de longues périodes où il a été possible de penser, de discuter et peut-être parfois d'agir autrement le rapport à l'argent, à la possession, à la pauvreté, à l'accès aux biens essentiels à la vie, au droit à la dignité et au bon usage de la richesse. Et cela permet aussitôt de relativiser les acharnements dogmatiques de la culture de l'économie mondiale de marché, de la culture de la finance internationale et de la bourse (TINA – *There Is No Alternative*) et d'inaugurer, au nom de ce passé, une mise en cause immédiate de ces dogmes ;

3. Il nous indique aussi l'intérêt de constituer l'histoire culturelle en prenant appui sur des acquis antérieurs (des textes de référence ou des faits établis) et de cette manière de nous outiller pour défendre un système de valeurs qui correspond à nos aspirations.

Cela ne fait pas la révolution, mais cela aide à penser autrement, à se sentir moins isolé·e dans cette nécessité, à se sentir aussi relié·e à l'histoire de l'humanité au moment de s'opposer à la violence économique et sociale qui caractérise notre temps.

R.d.B.

Mots-clés

Charité – Don – Emprunt – Fraternité – Justice – Loi divine – Loi naturelle – Pauvreté – Prêt à intérêt – Profit – Usure

Contenu

Première proposition : Dans l'ancienne loi, l'usure était défendue de frère à frère, c'est-à-dire d'Israélite à Israélite ; et cette usure était tout profit qu'on stipulait ou qu'on exigeait au-delà du prêt / Deuxième proposition : l'esprit de la loi est de défendre l'usure comme ayant en elle-même quelque chose d'inique / Troisième proposition : Les chrétiens ont toujours cru que cette loi contre l'usure était obligatoire sous la loi évangélique / Quatrième proposition : Non seulement la défense de l'usure portée dans l'ancienne loi subsiste encore, mais elle a dû être perfectionnée dans la loi nouvelle, selon l'esprit des préceptes évangéliques / Cinquième proposition : La doctrine qui dit que l'usure, selon la notion qui en a été donnée, est défendue dans la loi nouvelle à tous les hommes envers tous les hommes est de foi / Sixième proposition : L'opinion contraire est sans fondement / Septième proposition : La loi de Dieu défendant l'usure défend en même temps tout ce qui y est équivalent / Huitième proposition : La police ecclésiastique et civile, pour empêcher l'effet de l'usure, ne doit pas seulement empêcher ce qui est usure dans la rigueur mais encore tout ce qui y mène

LA FABRIQUE DE L'HOMME ENDETTÉ

ESSAI SUR LA CONDITION NÉOLIBÉRALE

Maurizio Lazzarato

Éditions Amsterdam, 2011, 120 pages.

Présentation

L'AUTEUR ET SON ÉLAN

Maurizio Lazzarato est sociologue et philosophe, formé à l'université de Padoue, militant pour l'autonomie ouvrière dans les années 1970, très engagé dans l'action directe au service d'une classe ouvrière émancipée du capital. Installé en France pour échapper à des poursuites que lui vaut son activisme, il poursuit son engagement sur le plan théorique, étudiant les évolutions du néolibéralisme, les « réformes » du code du travail, l'impact de la dématérialisation, la rhétorique du « capital cognitif », les développements des concepts de biopolitique et de bioéconomie. Il est l'auteur de plusieurs autres livres publiés chez Amsterdam, dont *Intermittents et Précaires* (avec Antonella Corsani, 2008) et *Le Gouvernement des inégalités. Critique de l'insécurité néolibérale* (2008).

STRUCTURE DU LIVRE

Un avertissement de quatre ou cinq pages denses qui posent l'ambition. Ensuite un constat plus construit et une définition du point de départ d'une investigation « autre » : « Appréhender la dette comme fondement du social. » Pour suivre, un chapitre qui rassemble les éléments théoriques pour critiquer l'économie de la dette : « La généalogie de la dette et du débiteur ». Enfin, un chapitre qui décortique

plus frontalement les aspects subjectifs de l'économie de la dette: « L'emprise de la dette dans le néolibéralisme. » C'est là que l'auteur développe l'impact de la dette sur « le monde social » et qu'il pose le diagnostic que le système néolibéral génère « antiproduction et antidémocratie ». Alors que les conclusions invitent « à l'activation de la lutte des classes » par la « réinvention de la démocratie ».

Commentaire

L'ART SALUTAIRE DU CONTRE-PIED

C'est une dimension qui échappe peut-être à celles et ceux qui travaillent régulièrement sur les questions d'endettement et de pauvreté mais, dans le contexte actuel et compte tenu du discours dominant, le titre du livre surprend, qui déclare que « l'homme endetté » relève d'une « fabrique » et donc d'une intention, d'un système. Cela indique déjà que les notions de « responsabilité » et les grilles d'analyse des politiques mises en place pour lutter contre la pauvreté sont peut-être obsolètes ou hypocrites.

Quelque chose de semblable se passe quand on s'intéresse un peu aux travaux de Bernard Friot : quand il rappelle le fait banal que toute création d'entreprise nécessite qu'une banque accepte d'accorder un prêt, qu'elle décide de « faire confiance » sur base de garanties contractualisées, on prend conscience, finalement, que l'endettement est la base de notre économie. Quand il esquisse ce que serait un mode de financement qui contournerait les banques, on entrevoit tout ce que le monopole du système bancaire implique en termes de modélisation du mental et l'on mesure en quoi contourner ce système ouvre d'autres perspectives, quoique malaisées à se représenter concrètement. À inventer. En clair, le formatage mental exercé par le modèle en place nous a bien colonisé·es. Et il faut saluer la salubrité d'une démarche

du contre-pied systématique : là où l'on nous serine que les dettes publiques tirent l'économie vers le bas, plombent l'avenir des futures générations, il est sain de se heurter à un autre discours selon lequel la dette est fabriquée, qu'elle est le moteur du système en place, ce qui signifie qu'elle profite à ceux et celles qui dominent la société. Même si ce discours est un peu brut. « La dette n'est donc pas un handicap pour la croissance ; elle constitue au contraire le moteur économique et subjectif de l'économie contemporaine. La fabrication des dettes, c'est-à-dire la construction et le développement du rapport de pouvoir entre créanciers et débiteurs, a été pensée et programmée comme le cœur stratégique des politiques néolibérales. » (p. 24)

DÉNATURALISER LE TEMPS ET L'HOMME ÉCONOMIQUES

C'est l'objectif principal du livre de Lazzarato : donner des pistes de réflexion sur l'économie de la dette comme manière de gouverner les comportements, d'orienter la production de subjectivité au service d'une classe au pouvoir bien déterminée, et ainsi de rappeler toute la pertinence, malgré la mainmise de la soi-disant objectivité économique, sans alternative, d'une analyse actualisée en termes de lutte de classes. À ce titre, il s'agit d'une contribution pour « dénaturaliser » le discours économique dominant, en privilégiant une « lecture non économiste de l'économie », en croisant des sources d'inspiration qui vont de Nietzsche à Foucault, Deleuze ou Guattari en passant par Marx.

L'auteur ne présente pas un corpus complet, le livre est court. Disons que c'est un livre « éclairé » : il ouvre une piste à creuser. Avec Nietzsche, il plonge dans la *Généalogie de la morale*. Il y trouve des éléments pour contester le fait rabâché comme une évidence que l'économie naît avec l'échange et la dimension symbolique de la monnaie et pose que le

« rapport créancier-ère/débiteur-riche » est le « paradigme de la relation sociale ». Il s'arrête sur le concret de cette relation qui signifie promettre de rembourser, s'engager sur l'avenir, donner des gages, prouver sa solvabilité future. « Fabriquer un homme capable de tenir une promesse signifie lui construire une mémoire, le doter d'une intériorité, d'une conscience qui puisse s'opposer à l'oubli. C'est dans la sphère des obligations de la dette que commence à se fabriquer la mémoire, la subjectivité et la conscience. » (p. 35) En organisant via le remboursement des dettes contractées au nom de la société de consommation, les trajectoires de vie économique des individus qui doivent consacrer leur temps à gagner de quoi honorer leurs échéances, le système cherche à maîtriser l'avenir des vécus, des projets de vie individuelle, décollectivisés. « La dette s'approprie ainsi non seulement le temps d'emploi présent des salariés et de la population dans son ensemble, mais elle préempte aussi le temps chronologique, le futur de chacun et l'avenir de la société dans son ensemble. L'étrange sensation de vivre dans une société sans temps, sans possible, sans rupture envisageable, trouve dans la dette son explication principale. » (p. 40)

Il y a là, certes, une dimension abstraite des retombées ordinaires de l'endettement particulier, individuel. Surtout que contracter un prêt est devenu ordinaire, quelconque, relevant d'un ensemble de gestes formalisés, techniques, cliniques. Il est nécessaire pour devenir capable de se représenter ce que ça fait vraiment d'être pris dans une économie de la dette, ce que ça induit comme production de subjectivité soumise *malgré soi*, de se rappeler les dimensions complètes du système qui nous imprègne. À commencer par ce qui s'est joué autour de 1979 quand les États ont été encouragés à s'endetter et que, dans la foulée, les marchés financiers se sont développés pour mettre de l'argent à disposition des États selon une politique d'intérêt très profitable à la « rentabilité

des entreprises privées ». Le discours alarmiste sur les dimensions incontrôlables de la dette publique encourage à la consommation, à l'endettement individuel et, surtout, légitime à peu de frais « les politiques d'austérité, le contrôle sur le "social" et sur les dépenses sociales de l'État-providence, c'est-à-dire sur les revenus, le temps (de la retraite, des congés, etc.) et les services sociaux qui ont été arrachés par les luttes sociales à l'accumulation capitaliste. » (p. 26) Ainsi se porte sur l'individu, en dépassant même le concept d'entrepreneur de soi étudié par Foucault, le poids d'assumer « les couts et les risques d'une économie flexible et financiarisée, couts et risques qui ne sont pas seulement, loin s'en faut, ceux de l'innovation, mais aussi et surtout ceux de la précarité, de la pauvreté, du chômage, des services de santé défaillants, de la pénurie de logements, etc. » (p. 43)

APPRÉHENDER LA DETTE SUBJECTIVE COMME FABRIQUE COMPORTEMENTALE

Maurizio Lazzarato, tout en déployant les éléments qui permettent une approche critique de l'économie de la dette, tant au niveau « méta » que « micro », dans les faits observables couramment, tente surtout de rendre palpables les effets de la « dette subjective ». Pour ce faire, il investit au niveau des populations les plus fragilisées par l'économie de la dette, là où la logique de contrôle sur les vies, logique qui inspire prioritairement les relations de pouvoir créancier-ère/débiteur-riche, se révèle de la façon la plus évidente. Le système qui consiste à endetter les États, à encourager l'endettement privé pour soutenir la croissance, produit de la pauvreté, multiplie le recours aux aides publiques. Mais le marché, au nom des dimensions *alarmantes* des dettes publiques, pèse pour détricoter les filets de protection sociale. Non seulement, les plus pauvres endetté-es continuent à enrichir, avec le peu

qu'ils ont, les bénéficiaires du système, mais ils doivent surtout « rembourser en adoptant les bons comportements ». La monnaie-dette est aussi une monnaie comportementale. C'est ce qui se passe quand des « droits sociaux » se transforment en « dette sociale et en dette privée » (p. 99) Il s'agit d'inscrire dans les corps et les mémoires « l'esprit de culpabilité, la peur et la mauvaise conscience du sujet économique individuel ». Songeons au discours omniprésent sur les « profiteurs-ses, les assisté-es, les tricheur-ses ». Et c'est ce qui aboutit, *tout naturellement*, au contrôle accru des demandeur-ses d'allocations, en normalisant la « méfiance envers les pauvres ». « Les institutions ne se contentent pas d'entrer dans l'intimité de la personne, de surveiller les conduites des allocataires. Elles entrent physiquement dans la vie privée des individus. À travers leurs fonctionnaires, elles s'invitent dans les habitations pour enquêter et questionner le style de vie des allocataires : un agent se présente, entre dans l'appartement ou la maison, inspecte les pièces, la salle de bain pour vérifier combien de brosses à dents il y a, demande à voir les factures d'électricité et de téléphone, les quittances de loyer, s'enquiert du mode de vie et surtout vérifie si l'allocataire vit seul. » (p. 104) Depuis un climat très prégnant de l'endettement, jusqu'au contrôle très intrusif et physique, en passant par une médiatisation très banalisante de ces questions, voilà un système qui forge et impose des modes de pensée et de vivre. Pour rendre toujours plus difficile la croyance en une alternative politique, économique et sociale et rendre chimérique l'éradication de la pauvreté dont se nourrit le système dominant. Quoi de plus efficace que de faire jouer à plein régime la peur de tomber dans la pauvreté ?

La fabrique de l'homme endetté n'est pas un livre parfait. Il est court, 124 pages, pour un sujet aussi complexe. Lazzarato a creusé le thème dans des ouvrages plus épais,

par exemple *Gouverner par la dette* (Les pairies ordinaires, 2014). N'empêche, c'est un bon titre déclencheur. Il rassemble à la fois des indicateurs objectifs sur la financiarisation de l'économie, la perte de souveraineté démocratique, il ouvre une perspective théorique en tissant une trame dialectique entre plusieurs auteur·rices solides, il rassemble de quoi faire émerger, par soi-même et collectivement, une capacité à ouvrir des alternatives. Cela passe par quelque chose qui n'est pas simple – faire toucher en quoi consiste cette subjectivation de la dette, cette production de subjectivité au service de l'économie de la dette.

P.H.

Mots-clés

Capitalisme – Système monétaire – Système de crédit – Finance – Titrisation – Crise des subprimes – Néolibéralisme – Gouvernamentalité – Relation créancier·ère-débiteur·rice – Redistribution des revenus – Production de subjectivité – Agences de notation – Biopolitique – Mondialisation – Droits sociaux – Individualisme – Économie réelle – Économie virtuelle – Ordo-libéralisme – Entrepreneur de soi...

Contenu

Avertissement / I. Appréhender la dette comme fondement social / II. La généalogie de la dette et du débiteur / L'emprise de la dette dans le néolibéralisme / Conclusion

LA SORCELLERIE CAPITALISTE

PRATIQUES DE DÉSENVOUTEMENT

Isabelle Stengers et Philippe Pignarre

La Découverte, 2007 (2005), 228 pages.

Présentation

Isabelle Stengers et Philippe Pignarre se connaissent bien. Ils ont créé ensemble, en 1990, les éditions Les Empêcheurs de penser en rond que Philippe Pignarre dirige aujourd'hui. Isabelle Stengers est une philosophe belge qui enseigne la philosophie des sciences à l'ULB.

La sorcellerie capitaliste est avant tout une invitation à penser adressée à toutes celles et ceux qui refusent ces mots d'ordre qui en appellent à notre soumission à la dure réalité du monde dans lequel nous vivons. C'est aussi une invitation à se faire confiance et à fabriquer, à expérimenter, à créer, car chemin faisant, il se pourrait bien que surgissent ces nouveaux mondes possibles que nous désirons.

Il n'est pas aisé de résumer le contenu de ce livre tant la pensée qui y est développée est riche, mais il nous est possible de tirer quelques-unes des grandes lignes qui le traversent, car comme le dit Anne Vièle dans sa postface écrite à la façon d'une relecture joyeuse, ce que Pignarre et Stengers nous proposent est « assez simple et compliqué à la fois ».

Le livre commence par une première question : « Que s'est-il passé ? » Pour Pignarre et Stengers, il s'agit de comprendre pourquoi nous nous sentons tellement impuissants alors

que les destructions sont là et que la croyance dans un progrès qui fondait jusqu'alors les bases de l'adhésion au capitalisme s'est fissurée.

Partant des manifestations altermondialistes de Seattle en 1999, lors desquelles le cri « un autre monde est possible » s'élevait face à l'OMC, les auteur·rices affirment qu'une brèche dans la pensée unique s'est créée, car « même si rien n'a changé, tout a changé ». Ce cri, s'il s'élevait à l'unisson, portait en lui les voix d'une « foule bigarée », de « minorités multiples et souvent conflictuelles », et c'est un point qui intéresse particulièrement les auteur·rices, ce dont il et elle nous proposent d'apprendre : quelles richesses revêtent la multiplicité et la conflictualité qui non seulement n'ont pas empêché ce cri mais lui ont donné sa force ?

Pendant, la construction capitaliste poursuit son chemin, au rythme des « il faut bien », grâce au travail minutieux et obstiné de « petites mains » qui lui donnent ces capacités sidérantes de renouvellement et d'adaptation : un « flux réorganisateur mouvant ». C'est cette complexité qui fait que la dénonciation du système si chère au mouvement anticapitaliste ne peut plus suffire.

Ce à quoi nous invitent plutôt Pignarre et Stengers, c'est à être pragmatiques au sens de cultiver un « art des conséquences [...] qui s'oppose à la philosophie de l'omelette justifiant les œufs cassés ». On le voit, ce texte est aussi riche de pointes d'humour, peut-être à l'image de ce à quoi il appelle par ailleurs : faire se rencontrer « bonheur et politique » et cultiver la joie dans la lutte. Il invite aussi ceux et celles qui se réclament de l'anticapitalisme à « faire (créer, fabriquer) avec » les autres positions de lutte (féministes, écologiques, les luttes paysannes, indigènes, etc.) plutôt que de continuer sur la seule voie de la dénonciation et de l'indignation générales.

Cette première partie se poursuit par une description de ce dans quoi nous sommes pris-es, ces processus par lesquels le capitalisme (et l'État) fabriquent notre capture. Il y a tout d'abord les *alternatives infernales*, une idée qui est centrale dans le livre. Ces alternatives sont de celles qui sidèrent. L'exemple typique est celui de l'alternative entre accepter la « nécessaire » délocalisation qui suivrait des augmentations de salaire, ou se résoudre au statu quo voire aux destructions du droit du travail et aux plans de restructuration pour que l'entreprise gagne en compétitivité sur le marché mondial. Viennent alors les *petites mains*, celles qui œuvrent à colmater, à adapter, à améliorer quotidiennement et consciencieusement le système, à le faire fonctionner, celles qui font tenir les *alternatives infernales* et contribuent à les construire – celles de ces êtres qui ont renoncé.

C'est à ce point de la réflexion qu'intervient l'hypothèse sorcière – le système capitaliste comme système sorcier – non pas pour proposer une nouvelle définition du capitalisme mais pour considérer sa capacité à capturer nos forces créatrices et à les retourner contre nous-même, et penser comment alors *faire prise* et sortir de l'impuissance.

Le sens de l'hypothèse sorcière pourrait être résumé dans le titre de la seconde partie : « Apprendre à se protéger. » Ce qui est soulevé ici c'est notre vulnérabilité, car nous sommes exposé-es au danger d'être capturé-es, et cela même si nous luttons. À tout moment, l'alternative infernale guette, par exemple dès que nous acceptons les termes dans lesquels les problèmes nous sont présentés.

La question de notre vulnérabilité au risque de capture sorcière (c'est à dire au risque d'être pris-es dans l'impossibilité de penser et donc d'agir dans laquelle nous mettent les *alternatives infernales*) pose celle de « l'apprentissage des

précautions nécessaires ». Et c'est là que les auteur-rices nous proposent de « quitter le sol assuré », celui d'un monde encore connu, « rationnel ». C'est là aussi qu'il et elle s'exposent à la critique acerbe et au ricanement.

À cela s'ajoutent une question fondamentale et une affirmation difficile à entendre : la question est celle de notre croyance au progrès promis par le capitalisme et soutenu par l'État ; l'affirmation de la nécessité d'apprendre l'effroi. Nous le lisons comme un passage décisif du livre, puisque maintenant que la promesse du progrès (capitaliste) ne tient plus face au constat du désastre social et environnemental, il nous faut apprendre à penser sans la promesse d'un futur universellement meilleur et avec la réalité du désastre en cours. Que nous reste-t-il alors, comment créer ?

La troisième partie ouvre les premières pistes : comment faire prise ? Non pas un retournement total, mais une prise, des prises, de là où nous nous trouvons, à partir des situations que nous expérimentons, des conséquences que nous subissons ? Partant de ce qui a fait événement à Seattle – la fin d'une capture sur les imaginations – Pignarre et Stengers nous rappellent que si quelque chose a réussi alors, c'est cette capacité de briser la paralysie sidérée et la force qu'y ont puisée ceux et celles qui ont entendu le cri « un autre monde est possible ». Mais il reste à trouver les prises pour avancer, pour recréer du politique là où il avait disparu, et à maintenir ces prises. Pour les auteur-rices, de telles prises sont nécessairement locales, diverses, multiples, et chacune peut constituer un « trajet d'apprentissage » et nécessite que des connexions soient faites.

Suit l'exemple du trajet parcouru par des associations de patient-es atteint-es du sida en Afrique du Sud qui, alors que l'État était attaqué par des entreprises pharmaceutiques

pour avoir envisagé la production de trithérapies à moindre cout, se sont sorties de la position de victimes qui leur était assignée pour prendre celle d'expertes et faire de la question des brevets privés un sujet politique. L'industrie n'en a pas été renversée, mais sa « façade de légitimité a été mise en pièces », des personnes se sont organisées et se sont mêlé de ce qui n'était pas censé les regarder, elles « ont fabriqué le problème d'une manière qui ne préexistait pas à leurs efforts » et, chemin faisant, des connexions ont été faites, et d'autres fronts ont été ouverts au Brésil, en Inde et ailleurs, inspirés par la possibilité que les associations d'Afrique du Sud avait ouverte.

Un autre exemple est développé qui nous est géographiquement plus proche, et avec lequel les politiques d'austérité d'après-crise et les réponses que nous y trouvons (ou pas) résonnent particulièrement : la destruction progressive du système de retraite public par répartition au profit d'un système de retraite par capitalisation. Si le livre nous mène à travers ce processus (et aussi, celui de la destruction de la sécurité sociale), c'est d'abord pour nous montrer comment sont ainsi produites de nouvelles alternatives infernales, comment ce système sorcier divise (employé-es sous la pression de la rentabilité, retraité-es en attente de rentabilité pour alimenter le fonds de pension) et l'impuissance qui résulte de la capture. C'est ensuite pour insister sur la nécessité d'hériter de ce qui nous a précédé-es (les luttes sociales qui ont conduit à ces deux inventions que sont la sécurité sociale et la retraite par répartition) et celle de « faire attention » (ne pas se reposer sur ce que l'on croyait acquis, se rappeler que cela a été conquis et doit donc être protégé de toute tentative de capture).

« Avoir besoin que les gens pensent » est le cri qui ouvre la quatrième partie. Mais penser ne suffit pas : il faut aussi créer et faire politique là où les problèmes se posent. Pour prolonger

la proposition selon laquelle les prises ne sauraient être que locales, les auteur·rices nous remettent en garde contre la tentation de la généralisation (comme la « prise de conscience ») et promeuvent le « devenir minoritaire », la pensée « par le milieu » (écosophie). Il nous est rappelé l'impossibilité de penser à la place des autres, et donc la nécessité de laisser naître et se développer des créations politiques minoritaires (interstices).

Cet appel à la multiplicité (locale, interstice, minoritaire) est la « recette » qui nous est proposée pour créer du politique, car c'est la multiplicité qui peut créer les confrontations (inévitables) et empêcher l'arrêt de la pensée. C'est tout l'enjeu, le processus « fabriqué » par lequel peuvent se déployer les protections dont nous avons besoin pour éviter la capture.

Les mots *empowerment* et *reclaim* clôturent le livre. Difficiles à traduire en français, ils sont utilisés tels quels avec l'intention de casser les images faciles et réductrices qui y sont associées. Deux mots qui renvoient à des techniques utilisées par les écoféministes et dont la militante Starhawk s'est fait le relai : compliquer un processus pour le renforcer, cultiver l'expression minoritaire et ainsi mieux résister à la capture. Et aussi, lutter en faisant exister de manière palpable (et joyeuse) ce à quoi l'on tient.

Commentaire

Comment une philosophe des sciences et un éditeur tous deux proches de mouvements de lutte anticapitalistes peuvent-ils bien verser dans la sorcellerie et la magie ? Qu'est-ce que c'est que cette proposition de pratiquer le désenvoutement ?

Ce soupçon a priori est commun. C'est d'ailleurs ainsi que les auteur·rices concluent (sans conclure) ce livre exigeant et passionnant : en prenant l'hypothèse du système sorcier pour décrire le système capitalisme et en terminant par les « recettes » des sorcières néopaïennes d'Amérique du Nord, il et

elle ont pris un risque – celui que « ça casse ». Mais la conclusion porte aussi la justification de ce choix : Pignarre et Stengers y précisent leur « besoin de fabriquer ce qui constitue une véritable épreuve pour nos habitudes de penser » – l’hypothèse sorcière.

Créer des questions plutôt que les subir, créer les artifices nécessaires à redonner leur complexité aux situations, bousculer et confronter pour créer du politique là où il était étouffé et faire ensemble, en partant de là où nous nous trouvons. C’est à la fois une proposition et une pratique – celle qui traverse ce livre –, et elle pourrait bien faire grandir notre intelligence des situations dans les temps qui sont les nôtres.

Isabelle Stengers et Philippe Pignarre publient *La sorcellerie capitaliste* en 2005, près de 15 ans après les manifestations altermondialistes de Seattle et quelques années avant la crise financière – devenue crise économique et sociale – la plus importante qu’ait connu le monde capitaliste. À la lecture des événements actuels, certaines formules pourraient paraître obsolètes : l’état de sidération dans lequel le système sorcier capitaliste nous maintient vacille, de nouvelles fissures apparaissent. Le surgissement des gilets jaunes et ce qui se joue sur les ronds-points, l’éveil politique des lycéen·nes et étudiant·es alors que les destructions de la biosphère avancent, l’auto-organisation dans les banlieues parisiennes où la police brutalise la population depuis des dizaines d’années, les occupations organisées par des migrant·es dans des grandes villes, le regain de vigueur des mouvements de lutte féministes. La simultanéité de ces mouvements forme un terrain propice aux connexions auxquelles les auteur·rices en appellent, et un enjeu pour les mouvements « traditionnels » de lutte anticapitaliste.

La pensée de Pignarre et Stengers n'en demeure pas moins encore et toujours nécessaire et des plus vivifiantes – car en même temps que ces nouvelles fissures apparaissent et deviennent des champs de création politique, le « flux réorganisateur mouvant » continue d'avancer avec ses hordes d'alternatives infernales et de petites mains qui pourraient pétrifier encore. Des (fausses) solutions fleurissent ainsi en réponse aux préoccupations qui s'expriment dans les rues. La « finance verte » est un exemple des impasses qu'on nous fabrique et autour desquelles tant de petites mains s'activent, tant de personnes et d'organisations risquent la capture : car comment envisager que la solution puisse se trouver à l'endroit même où les destructions trouvent leur origine ? Alors oui, il nous faut faire attention.

La crise financière de 2008 et ce qui s'en est suivi peut aussi se lire comme une capture sorcière : nous avons été mis-es face au « choix » entre rembourser la dette publique héritée des sauvetages bancaires de 2008 et « nous serrer la ceinture » ou accepter que les « marchés financiers » nous réduisent à néant. Le pouvoir sorcier capture dès que nous acceptons cette formulation du problème. Alors nous en sommes réduits-es à demander une restructuration de la dette qui la rendrait « tolérable » (juste un filet d'air pour respirer) et à proposer une réforme des marchés financiers qui les rendraient moins voraces. Le désenvoutement s'opère dès que nous refusons cette formulation du problème : raviver l'histoire des luttes passées, apprendre de pratiques similaires qui ont existé et existent encore plus ou moins près de nous, se mêler de ce qui n'était pas censé nous regarder (les comptes publics) et affirmer la possibilité d'annuler la dette.

À la fin du livre, Pignarre et Stengers nous relaient les questions désarçonnantes des sorcières : « Et vous, d'où puisiez-vous vos capacités de tenir et d'agir ? Comment réussissez-vous à créer les protections que nécessite le milieu empoisonné où nous vivons tous ? » On pense alors aux luttes intestines, au burn-out militant, aux connexions qui ne se font pas, au refus d'accepter les particularités de certaines situations minoritaires sous prétexte qu'elles ralentiraient la lutte, à la tentation de parler à la place de... Ces questions des sorcières nous rappellent la nécessité de prendre soin, de nous, collectivement, de ce qui se crée, de reconnaître ce qui a été réalisé, de résister à la tentation totalisante, à la généralisation – de cultiver l'art du « faire attention ».

A.F.

Mots-clés

Anticapitalisme – Marx – Pouvoir sorcier – Protection – Alternatives infernales – Petites mains – Faire prise – Interstice – Écosophie – *Empowerment* – *Reclaim* – Lutte

Contenu

Gratitudes / I. Que s'est-il passé ? / II. Apprendre à se protéger / III. Comment faire prise ? / IV. Avoir besoin que les gens pensent / Surtout ne pas conclure / Postface par Anne Vièle : Puissance et générosité de l'art du « faire attention » !

D'UN RETOURNEMENT L'AUTRE COMÉDIE SÉRIEUSE SUR LA CRISE FINANCIÈRE EN QUATRE ACTES, ET EN ALEXANDRINS

Frédéric Lordon

Éditions du Seuil, 2011, 137 pages.

Présentation

Frédéric Lordon est un sociologue, philosophe et économiste français, membre des Économistes atterrés, collectif défendant une pensée économique hétérodoxe. Il est l'auteur de nombreux essais dont *Capitalisme, désir et servitude*, *La Société des affects : pour un structuralisme des passions* ou encore *La Condition anarchique*. Écrire du théâtre n'est dans pas son habitude, ce serait même sa seule tentative.

Le sous-titre dit l'essentiel de cette œuvre écrite en 2011. Il s'agit d'un texte théâtral original, en alexandrins, « qui se diront sous les conventions de l'élision à l'hémistiche et de la synérèse ». Une injonction qui annonce le ton provocateur de la pièce, auquel la versification alexandrine « bouffonise à souhait et fait les Précieux ridicules » mais peut aussi « se charger d'une nuée plombée et annoncer les orages ».

Des orages dont le dernier alexandrin sonne comme un avertissement à toute autorité politique vassale du capitalisme – car le texte se veut aussi pamphlet : « Fuyez quand il est temps, le goudron se réveille. » Si les personnages sont Français et agissent sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le propos garde sa pertinence prémonitoire alors que « les ronds-points se soulèvent ».

Les quatre actes de la pièce constituent des chapitres que nous parcourons dans un déroulement chronologique dérivant inexorablement vers une issue tragique. La chute, annoncée d'entrée de jeu, en paraît inévitable. Mais l'œuvre de Lordon est aussi une tragédie comique, parfois désopilante, tant ses personnages y frisent le grotesque. Une farce vaudevillesque certes... mais grinçante, voire révoltante, tant il est éclatant que cette déroute financière et cette faillite bancaire qui ont saisi le monde en 2008 n'avaient rien d'une fatalité.

L'acte 1 avance d'emblée l'élément central de l'équation : le crédit.

« [Le marché s'est retourné]

Or les gueux sont fauchés, ils n'ont plus un radis,

Submergés d'échéances, ils deviennent faillis,

Endettés jusqu'au cou, ils cessent de payer.

Même vendre le bien ne peut plus rembourser. »

Les banques savaient a priori que quantité de prêts hypothécaires accordés à tout-va ne seraient pas remboursables. Qu'importe, les maisons seraient revendues dans un marché prêté en croissance. Sauf que cette bulle immobilière, dans un marché subitement saturé par les défauts de paiement qui s'accumulaient, a implosé. Une explosion qui fit fondre le beurre et l'argent du beurre, dont les banques comptaient s'accaparer, sur la tonte de milliers d'emprunteur-ses nourri-es au même fétichisme de la croissance infinie.

Entretemps s'était mis en place le second acte de cette farce financière : une transformation des créances en titres négociables, dénommée titrisation, tout aussitôt vantée par un banquier, personnage d'une perverse béatitude :

« Considérez les charmes de la titrisation.
De ces crédits pourris transformés en créances,
Nous sommes soulagés et surtout des plus rances.
C'était bien là d'ailleurs le but de la manœuvre –
Si belle innovation est un très grand chef-d'œuvre. »

Les ferments de la tragédie sont opérationnels : des créances douteuses ou pourries sont transformées en produits financiers promis à une rentabilité d'autant plus faramineuse que les risques encourus sont importants. La finance casino-spéculative s'excite et les vend et les revend dans le marché mondial des « investisseurs institutionnels » – dont les banques dans le monde entier. Souffrant d'une obésité de ressources collectées auprès de millions d'épargnant-es, elles se montrent avides d'une source de profit que sa haute rentabilité potentielle aurait à tout honnête personne paru tout aussi hautement suspecte. Mais la goinfrerie étouffe la prudence de nos banques :

« Les crédits titrisés sont actifs négociables,
Il s'en mange au marché comme foin à l'étable.
Notre banque pauvre, j'ose à peine, monsieur,
S'en est gavée si bien, s'en est mis jusqu'aux yeux,
Que nous voilà chargés près de l'indigestion »

La tragédie est sur orbite. L'aveuglement délibéré des opérateurs financiers appelle les exploits des traders confits en bourse. Chacun croit repousser sur les autres la gangrène qui déferle :

« Il n'y a rien du tout, nous sommes à l'abri.
Les crédits sont au loin et aussi les faillis.
Ailleurs il est certain que d'autres font des pertes,
Ça n'est pas notre affaire, n'ayez aucune alerte.
[...] des traders surpayés [...] Affairés à construire ces produits biscornus,
Ils nous laissent sans tache et les autres cocus. »

La machine devient infernale. Avec l'aide de la presse financière, on tente à la va-vite de jeter l'opprobre public sur le trader « saboteur ». Dérisoire et minable esquive de banquiers « à la ramasse ». Panique à bord ! Que faire alors ? Se concerter, se rassembler, dépasser les égoïsmes ; et nous assistons à une scène inénarrable de banquiers s'invectivant dans un bac à sable infantile. Quand soudain, une idée de génie : l'appel à l'ennemi éternel ! Qui ? Mais l'État, voyons. Folie ? Non. Le raisonnement est perfide :

« Imaginez nos banques sur la fatale pente,
Sans un sous de crédit, voyez l'économie :
Toutes les entreprises jetées dans l'anémie. [...]
Qui peut penser ici, penser un seul instant,
que l'État resterait stupide et bras ballants [...]
Pour nous sauver l'État mettra tout sur la table. »

Acte 2 : l'Élysée. Le président de la République reçoit les banquiers. Ah, il est fâché ! Il vitupère contre leurs « phrases contournées » et leur « fausse science » qui met à mal ses promesses électorales. Toute impuissance avouée, résigné devant le désastre, le président conclut qu'« après tous vos clients, c'est moi que vous braquez ».

Pour tenter d'en sortir vivant, il supplie la Banque centrale européenne. Superbe, son gouverneur accepte de « très vite des banques soulager le bilan » et de « libérer la création monétaire » pour acquérir leurs actifs irrécupérables. Devant cette magnanimité historique, un conseiller qui ne manque pas d'audace – l'auteur, évidemment – suggère une autre porte de sortie :

« Quitte à faire la recapitalisation,
La formule s'impose : nationalisation ! »

Le gouverneur et le président s'étranglent. Le conseiller persiste et signe : sans quoi au prochain désastre, les banques, « cette maudite engeance », repartiront :

« Et tourne le manège une nouvelle fois [...] »
Voyons, l'État est là, pourquoi donc se gêner ? »

Et s'adressant au président une dernière fois, avant d'être chassé :

« Ayant vu ce que le privé vient d'accomplir,
que peut vous retenir d'entrer au capital ? »

Une hypothèse « félonne » à la doxa libérale qui, Lordon l'affirme, permettrait de transformer un échec en solution. À tout le moins, si renverser l'impudente irresponsabilité de l'économie capitaliste est complexe, *un premier retournement* à l'intérieur du système est aisé.

L'acte 3 est éclaboussant dès l'abord : à nouveau, le manège virevolte, les banques exultent :

« Il n'a pas pris trois mois après la dégringole
Pour qu'enfin à nouveau la Bourse caracole [...] »
La salle des marchés à plein régime tourne,
Vous verriez les milliards qu'à chaque heure elle enfourne... »

Voici revenu le nirvana des profits jetés en pâture à la spéculation. Les prêts de la Banque centrale à « presque zéro pour cent » sont juteux :

« Les marges sont somptueuses, les encours épatants,
Jamais profit ne fit retour si promptement »

Ces prêts sont pour les banques, les banques seules. Les États en sont bannis. Si ceux-ci veulent emprunter qu'ils s'adressent aux banques qui savent les marchés et ses risques, qui savent comment prendre et faire rendre gorge aux débiteur-rices.

Cette manne est sacrée. Pas question d'encadrer ce pactole inespéré, les banques le claironnent : « C'est la régulation qui conduit au marasme ». Foin de :

« Nous voulons de l'éthique affirmer le modèle
Lois et régulations toutes oppressives [...]
Les élans de conscience sont vraiment admirables.
Si le marché ne veut pas la régulation,
Il appelle en revanche la moralisation. »

Le public – rappelons que nous sommes au théâtre – rit toujours beaucoup de ces déclarations de bonne foi des requins en chasubles dorées.

L'acte 4 s'ouvre sur l'aveu piteux du Premier ministre « à la mine déconfite » : « Ah ! Je suis à la tête d'un État en faillite », l'auteur ne résistant jamais au plaisir d'une rime jubilatoire.

Un nouveau conseiller – ils défilent, dès que, suite à un afflux de conscience, ils déplaisent au prince : du temps de Shakespeare, ils eussent été pendus – explique que la manne déposée généreusement et sans contrepartie aux pieds des banquiers l'a été par prélèvement sur les ressources de l'État. Ce sont donc les peuples soumis à l'impôt qui, ici, sont braqués et dépouillés. Et c'est ainsi qu'une dette privée, fruit de malversations bancaires, se transforme en dette publique. Faussement contrit, mais en vraie déroute le ministre bat sa coulpe :

« Oui, soulager les banques de leurs pertes toxiques
A méchamment mouillé les finances publiques ! [...]
La réduction des prêts à la portion congrue
Met l'investissement tout d'un coup en carafe,
Et la consommation prend même une baffé. . . »

La fin de la scène 1 de ce dernier acte annonce un retournement d'une autre nature :

« L'État, de sauveteur, devient un accusé, [...]
"l'État est le problème" c'est ce que tous crieront,
Et savez-vous le pire : les banquiers s'y joindront. »
Ceux-ci, toute impudence bue, diront au président :

« Mais c'est notre devoir de vigies impartiales
D'alerter le pays quand les choses vont mal. [...]
Que vos finances sont tout au bord de l'abîme. [...]
L'État est incapable, il ne sait pas gérer, [...]
Les marchés sont inquiets et légitimement :
De votre dette ils redoutent l'emballlement,
Ils craignent de vous voir devenir insolvable. »
Et voilà que, sur les marchés de la grande escroquerie,
on se rappelle à point nommé qu'on ne prête qu'aux riches :
« Plus notre dette monte, plus les marchés s'inquiètent,
Plus les marchés s'inquiètent, et plus cher ils nous prêtent »
Procès d'intention ? Sauf que le vrai faux procès, le palpable,
il sera fait à la Grèce dont le peuple a l'audace de regimber
devant l'endettement constitué à son insu dans des alcôves
bancaires. Une telle révolte, il convient de l'écraser comme
l'œuf en sa coquille et annoncer la rigueur pour éviter « le
nauffrage de l'Europe ».
Une rigueur dénoncée par Lordon – par la voix d'un
conseiller plus intègre :
« L'obsession de rigueur à si mauvais escient
Vous conduit au désastre, et le peuple d'abord »

Les propos semblent, dix ans plus tard, s'adresser aux dirigeants
de 2019 :

« À qui le politique a-t-il à s'adresser ?
Est-ce à des créanciers ou à ses citoyens ?
Où sont ses vrais devoirs, à qui doit-il le bien ? »
La rés(v)olution est en vue :
« Et comme d'habitude à qui va l'addition ? [...]
Le peuple a le dos large, la chose est entendue »
(Ce dos qu'aujourd'hui certains couvrent d'un gilet jaune)
« Attention tout de même qu'accablé il ne rue », car « la masse
est anarchique ». Sur les grands boulevards ils s'en prennent
aux banques :

« C'est l'insurrection qui vient...

D'un *retournement* l'autre, l'histoire a ses relèves.

Fuyez tant qu'il est temps, le goudron se soulève... »

Commentaire

Il est assez rare de disposer, dans une même publication, et de l'œuvre et d'un faux modeste post scriptum qui justifie la forme choisie. Car le choix du théâtre et particulièrement de l'alexandrin n'est pas anodin. « Il faut, écrit l'auteur, toute la cécité socio-centrique des demi-intellectuels [...] pour ne pas voir que les idées pures – en tant qu'elles sont une connaissance vraie – n'ont jamais à rien mener sauf à être accompagnées, et soutenues, d'affects qui seuls peuvent les doter de force extrinsèque. »

Pour avoir participé à plusieurs lectures théâtralisées de ce texte dans des lieux militants comme dans des espaces accessibles au tout public, je puis attester de la force que la forme et le jeu théâtraux apportaient à la perception du texte par les spectateur·rices, à l'intérêt du débat et à la mobilisation des esprits.

« C'est l'art, poursuit Lordon, qui dispose constitutivement de tous les moyens d'affecter parce qu'il s'adresse d'abord aux corps auxquels il propose immédiatement des *affections* : des images et des sons [...] L'art peut aussi avoir envie de dire quelque chose. » Et ce n'est pas le Théâtre des Rues – compagnie de théâtre-action en Fédération Wallonie-Bruxelles dont ce fut pendant plus de deux ans un des spectacles militants – qui dira le contraire.

« Il y a des choses en attente d'être dites. » Lordon fait partie de ce groupe auto-nommé Économistes atterrés qui, dans leur Manifeste et dans des articles qui paraissent dans la presse, dans des périodiques et sur les blogs engagés,

persistent à démontrer que d'autres politiques sont possibles. Dans *D'un retournement l'autre*, l'écrivain poursuit son travail de chercheur en quête à la fois d'analyse, mais aussi de sensibilisation militante.

Le risque de s'exposer à la critique tant du Landerneau théâtral que du monde des sciences humaines, comme étant de moindre légitimité qu'un ouvrage publié sous des formes plus habituelles à ces savoirs, est de peu d'importance devant l'enjeu d'une salutaire dénonciation des faits. De plus, une telle œuvre, lorsqu'elle est jouée, provoque, tant par l'évidence de l'analyse que par le rire, l'éveil d'un « art engagé » intelligent et intelligible.

« On pourra analyser la crise financière sous toutes ses coutures, raffiner l'argument autant qu'on veut, démonter les systèmes, exposer les rouages, tout ça ne vaudra jamais une image bien choisie qui fait bouillir les sangs [...] la crise capitaliste, il faut la montrer ou bien la faire entendre [...] d'autant plus qu'elle a pour allié le temps de l'amnésie. »

L'expérience montre combien le théâtre engagé « remet bien ensemble les enchainements, recentre ce que le temps social avait dilué et démembré, rétablit les liaisons perdues et donne une nouvelle densité à ce qui est ressaisi dans l'unité d'une idée *affectante* ».

Avec ce texte théâtral librement confié à maintes compagnies militantes, Lordon a pris « le parti de faire saillir la réalité de la crise ». Quant aux alexandrins, cette forme rendue ici tragicomique, ils font apparaître d'autant mieux « l'absolue vulgarité du capitalisme contemporain » et sa tragique et risible dictature.

P.B.

Mots-clés

Art engagé – Tragédie comique – Alexandrins – Crise financière –
Création monétaire – Faillite bancaire – Bulle immobilière –
Titrisation – Créances pourries – Actifs irrécupérables – Traders –
Salle des marchés – Presse financière – Banque centrale européenne –
Nationalisation – Régulation – État en faillite – Insurrection –
Retournement – Économistes atterrés

Contenu

Acte I / Acte II / Acte III / Acte IV / Post scriptum – Surréalisation
de la crise

LE SYSTÈME DETTE

HISTOIRE DES DETTES SOUVERAINES ET DE LEUR RÉPUDIATION

Éric Toussaint

Les liens qui libèrent, 2017, 330 pages.

- ↳ Dette souveraine : une dette qui engage un État. En principe ! Car elle peut être répudiée par les autorités de cet État pour différentes raisons. Répudiation : annulation ex initio, révocation, rejet de la dette par le •a débiteur•rice (anglicisme).

Présentation

Éric Toussaint est un historien belge, porte-parole du réseau international du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes – autrefois dénommé Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM) – qu'il a contribué à fonder. Historien de formation, il est docteur en sciences politiques de l'université de Liège (ULg) et de l'université Paris VIII. Il est également membre du conseil scientifique d'ATTAC France. Il a participé à la fondation du conseil international du Forum social mondial en 2001. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *La bourse ou la vie* (CADTM, CETIM et Syllepse, 2004) ou *Afrique : abolir la dette pour libérer le développement* (CADTM, 2001).

L'ouvrage *Le système dette* retrace l'histoire de plusieurs dettes souveraines, comprenant l'analyse des motifs de leur répudiation réalisée ou tentée, mais aussi de leur suspension, de leur renégociation, de leur consolidation, et des menaces qui entourent ces processus.

Ce n'est pas le premier ouvrage de l'auteur en ce domaine, ou pour le dire plus justement, en ce combat. Mais celui-ci est une somme, qui s'attache autant à la réflexion théorique qu'à l'analyse de cas particulièrement éclairants. Entre autres, l'endettement des pays latino-américains ou de la Grèce depuis leur indépendance, celui de l'Égypte et de la Tunisie dont elle fut l'instrument de leur colonisation, ou encore, l'histoire des emprunts russes.

Assez rapidement, le lecteur est saisi par le caractère à la fois infantile et pernicieux du système qui conduit à l'endettement d'États lorsque, dans la plupart des exemples analysés dans l'ouvrage, leurs peuples tentent de se libérer d'un pouvoir despotique ou illégitime.

Infantile parce que le procédé sur lequel repose une dette souveraine paraît d'un simplisme que déjouerait un élève d'école primaire. Pernicieux parce qu'aussi simpliste qu'il soit, il se répète de manière inexorable en raison du brouillard financier qui l'entoure.

Ce paradoxe n'est possible que parce que les dettes des États souverains ne sont que l'expression d'une colonisation de leurs moyens d'action, caractéristique du système capitaliste, reposant à la fois sur la sanction du droit des contrats, l'emprise sur les instances judiciaires ou arbitrales, et le cas échéant, la menace ou l'usage des armes. La conjugaison de ces forces, qui peuvent s'avérer mortifères pour les peuples, peut cependant être dénouée lorsque le contrat se révèle vicié.

L'ouvrage éclaire divers moyens avancés pour contester la validité de ces dettes qui apparaissent alors pour ce qu'elles sont : illégitimes, illégales et odieuses surtout lorsqu'elles deviennent insoutenables tant par les populations qu'en bonne justice.

Une précision s'impose : les dettes souveraines mises en question dans l'ouvrage ne sont pas des dettes d'État à État ou issues d'engagements à l'égard d'institutions financières internationales – du moins lorsqu'elles ne sont pas des « consolidations » de dettes privées antérieures. L'intervention et les attitudes dominatrices d'États, seuls ou dans des actions collectives, lorsque la dette est répudiée par l'État débiteur, occultent très souvent la nature privée de la créance et des créanciers.

Une dette souveraine naît en effet d'une demande d'un État adressée à des investisseurs privés extérieurs au pays, destinée à compenser une situation en principe provisoire de déficit de trésorerie, pour diverses raisons d'ordre politique, économique, ou naturel, etc. Le processus qui conduit à une *dette souveraine* peut ainsi apparaître a priori comme parfaitement légitime. Mais rapidement apparaissent en germe tous les ingrédients qui à terme peuvent lui conférer un caractère odieux.

Une banque (ou un consortium de banques) est sollicitée par un État pour organiser à l'extérieur du pays – la dette appelée externe ou extérieure est à distinguer de la dette interne – la récolte de la somme nécessaire : organiser la récolte et non la prêter elle-même.

Les titres sont imprimés au nom de l'État emprunteur, offerts sous leur *valeur faciale* – le montant convenu avec celui-ci et imprimé sur la *face* du titre – et indiquent le taux de la charge des intérêts appliqué à cette valeur apparente du titre.

Ces titres, après une solide campagne de promotion – où la banque intervenante n'hésite pas à acheter le silence ou le soutien des médias – sont vendus aux épargnants, investisseurs et boursicoteurs de tous poils. La banque émettrice n'apporte aucune garantie ni ne s'engage sur le remboursement du titre ou le paiement des intérêts, et encore

moins sur la hauteur à laquelle ces titres seront acquis et, ultérieurement, négociés, offrant alors de nouvelles occasions de profits aux porteur-ses des titres.

La valeur réelle des titres lors de leur émission sera avant tout celle de la confiance de l'acquéreur-se dans la capacité future de remboursement de l'État emprunteur qui se traduira dans la hauteur de la somme réellement issue de la vente des titres. Ainsi pour l'emprunt du Mexique de 1824, le prix d'émission du titre était de 58 livres (l'affaire se faisait à Londres) pour une valeur faciale de 100 livres : l'acheteur-se du titre paie 58 livres mais à l'échéance a droit au remboursement de 100 livres, sa valeur faciale. Autre avantage indirect : le taux des intérêts de 5%, fixé sur la valeur faciale est donc de 5 livres. Le montant réellement payé par titre étant de 58 livres, le rendement réel pour le-a porteur-se est donc de près du double (5 livres pour 58 livres). Infantile ou enfantin ? En tout cas attractif !

Ce n'est cependant pas cette première anomalie que retiennent les États qui, le jour venu, contestent la légitimité de leurs dettes, alors que cet aspect conduit souvent déjà à les rendre insoutenables, tant à rembourser en capital qu'à en payer la (sur)charge d'intérêts.

Éric Toussaint, s'appuyant notamment sur les travaux d'Alexandre Sack, juriste russe spécialiste en droit financier international enseignant à Moscou et Paris au début du XX^e siècle, et sur de nombreux exemples – longuement détaillés – d'États corsetés par l'emprunt, identifie trois raisons principales qui en font des dettes illégitimes, illégales et odieuses.

1/ La dilapidation des ressources issues de l'emprunt. Elles sont de trois ordres :

– Le niveau souvent scandaleux des commissions prélevées par les banques émettrices. Au festin des commissions se retrouvent les plus grosses, ayant pignon sur rue depuis plus de deux siècles sur les grandes places financières : Londres, Paris puis New-York, Berlin, Amsterdam, Bruxelles. Ainsi, dans l'exemple de l'emprunt du Mexique de 1824, la commission de la Banque B.A. Goldschmidt & Co était de 750 000 livres sur une recette réelle de 1 850 000 (soit 40% de la recette), le Mexique ne percevant que 1 100 000 sur une dette faciale de 3 200 000.

– Le remboursement par priorité de créancier-ères d'emprunts antérieurs dont les fonds d'investissements mais aussi parfois des opérateur-rices fortuné-es et averti-es de l'État émetteur : les nouveaux emprunts sont souvent la consolidation d'emprunts antérieurs suspendus ou partiellement impayés, pris en compte à leur valeur faciale, grossis des intérêts impayés, et d'un complément servant à une nouvelle commission de la banque. Pourquoi se gêner ?

– L'affectation des sommes finalement remises à l'État emprunteur détournées vers des dépenses autres que celles des investissements prévus, dont l'arrosage des autorités ayant facilité la négociation de l'emprunt et divers circuits prédateurs plus occultes. À ce propos Toussaint cite le juriste Sack : « Comme exemple de dettes odieuses, on pourrait ranger les emprunts contractés dans des vues manifestement intéressées et personnelles des membres du gouvernement ou de personnes et groupements liés au gouvernement, des

vues qui n'ont aucun rapport aux intérêts de l'État.» (p. 192)
Il est arrivé plus d'une fois qu'aucune somme n'aboutisse dans les caisses de l'État.

Ainsi, pour en rester à l'exemple du Mexique, qui pour conforter son indépendance acquise contre l'Espagne en 1821, entama une longue série d'emprunts, celui, organisé en 1824 à Paris, de 110 millions de francs à la demande de Maximilien d'Autriche placé par Napoléon III sur le « trône impérial mexicain », le tout resta en France. Et sur l'ensemble des emprunts du Mexique de 1824 à 1865, formant une dette faciale totale de 560 millions de francs, seuls 34 millions échurent dans les caisses de l'État, soit environ 6%. Et le Mexique n'est qu'un exemple d'un système qui scella pour longtemps le sort des États latino-américains, ne se libérant de la domination politique et militaire de l'Espagne que pour tomber dans celui de la dictature de l'argent, une démonstration à laquelle s'attache longuement le bien nommé ouvrage *Système dette*.

2/ L'utilisation des crédits de la dette externe à des fins contraires à l'intérêt du peuple est le second motif, le plus politique, de l'appellation d'*odieuse* des dettes contractées le plus souvent par des gouvernements despotiques en fin de règne, pour tenter d'écraser par les armes les mouvements populaires. Des armes acquises grâce à l'emprunt, et dont, pour l'essentiel, le produit est directement transféré aux industries d'armement du pays d'émission de l'emprunt, une pratique encore très actuelle.

Cette dimension d'une dette odieuse se retrouvera dans des textes internationaux. Elle appelle à une définition politique d'une dette révocable: « Lorsqu'un gouvernement contracte des dettes afin d'asservir la population d'une partie de son territoire ou de coloniser celle-ci par des ressortissant-es

de la nationalité dominante [...] ces dettes sont odieuses pour la population indigène de cette partie du territoire de l'État débiteur.» (Sack, cité p. 193) À l'appui de sa thèse, Sack cite la révocation par Cuba de ses dettes envers l'Espagne, laquelle avait emprunté sur les marchés externes de quoi maintenir par la force des armes le peuple cubain sous la domination coloniale séculaire qu'elle exerçait alors sur l'île.

Éric Toussaint développe l'argumentation : « Désormais il s'agit de dépasser la doctrine de Sack en prenant en compte les éléments liés aux conquêtes sociales et démocratiques qui se sont traduites dans le droit international » (p. 196), et cite un extrait de la position officielle du CADTM adoptée en 2008 : « Les dettes odieuses sont celles qui ont été contractées contre les intérêts de la population d'un État, sans son consentement et en toute connaissance de cause par les créanciers. » Une position doctrinale que complète la nécessité de « s'intéresser au caractère démocratique d'un État débiteur au-delà de son mode de désignation : tout prêt octroyé à un régime qui ne respecte pas les principes fondamentaux du droit international tels que les droits humains, l'égalité souveraine des États, ou l'absence du recours à la force, doit être considéré comme *odieux*. »

3/ Le troisième motif de répudiation de dette dont *Système dette* raconte l'histoire est celui que l'Union soviétique a rappelé en 1929 lors de la conférence sur la négociation de Gènes organisée par cinq puissances capitalistes sorties en vainqueurs de la guerre 14-18, et qui visait à obliger l'Union soviétique, invitée, à entreprendre le remboursement des emprunts russes du régime tsariste, répudiés en 1918 par le Pouvoir révolutionnaire mais dont la dénonciation avait déjà été annoncée dès 1905. Le délégué soviétique, le juriste Tchitcherine, rappelait que : « La Convention française, dont

la France (une des puissances présentes) se réclame l'héritière légitime, a proclamé le 22 septembre 1792 que la souveraineté des peuples n'est pas liée par les *traités des tyrans*. »

La conférence de Gènes qui occupe une part importante du chapitre réservé aux emprunts russes, éclaire les logiques qui opposent les créancier-ères et le droit des contrats d'une part, et de l'autre le droit des peuples assignés au remboursement de la dette. Elle met aussi en lumière le transfert unilatéral de l'action au gouvernement, d'États initialement hors de tout lien contractuel avec l'État emprunteur, se subrogeant volontairement aux droits de leurs ressortissant-es détenteur-rices des titres contestés, afin de leur apporter – et surtout aux banques dont l'image, et donc la confiance, est écornée – le soutien de moyens de contrainte appartenant à la puissance publique.

La forte participation de petit-es porteur-ses – en France notamment – étant utilisée comme moyen de pression morale et politique sur l'Union soviétique, celle-ci avait prévu de les dédommager en partie. Les représentants des puissances ayant avec le plus grand mépris repoussé la proposition soviétique, Tchitcherine concluait : « La délégation russe constate que les États intéressés, en réservant toute leur sollicitude pour un groupe restreint de capitalistes étrangers et en faisant preuve d'une intransigeance doctrinaire inexplicable, ont sacrifié les intérêts de la foule des petits porteurs. » (p. 292)

Ces « États intéressés », au premier rang desquels figuraient la France et la Grande-Bretagne, n'avaient pas hésité, notamment pour convaincre la jeune Union soviétique à reprendre le remboursement de l'immense dette de la Russie tsariste, à poursuivre la guerre 14-18 en la portant en 1919-20 contre l'Armée rouge, et en y incluant les corps francs issus de l'armée allemande vaincue, qui ensuite écrasèrent la révolution intérieure en Allemagne. L'Union soviétique avait quant à

elle renoncé à revendiquer le remboursement de la créance de la Russie tsariste sur la Grèce, appliquant logiquement au peuple grec le droit de se libérer d'une dette odieuse née de guerres imposées par des puissances extérieures.

Commentaire

L'Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation, sous-titre de l'ouvrage d'Éric Toussaint, montre, sous le foisonnement des exemples et à l'appui de développements doctrinaires, combien le passé peut éclairer le présent. Et de fait, la démonstration apparaît par moment comme l'amorce du plaidoyer pour une prochaine action en justice visant à la répudiation de la dette grecque. La quatrième de couverture rappelle d'ailleurs que l'auteur a coordonné les travaux de la Commission pour la vérité sur la dette publique, créée le 4 avril 2015 à l'initiative du Parlement grec (dont les conclusions sont à lire dans le livre *La vérité sur la dette grecque* publié en 2015 aux éditions Les liens qui libèrent).

L'ouvrage glisse de manière parfois discontinue mais toujours opportune de l'histoire des dettes odieuses à l'analyse de leur répudiation et, dans un style tout aussi aisé et de lecture tout aussi passionnante, à l'argumentation juridique susceptible de soutenir les actions en révocation de ces instruments d'une forme moderne et plus occulte de colonisation d'un peuple.

Patrick Sautin, auteur de *Les prêts toxiques : une affaire d'État* et membre de la Commission pour la vérité sur la dette publique de la Grèce, qui signe la préface de l'ouvrage, y souligne à juste titre son apport au combat contre le « système dette comme outil de domination (dans) l'architecture économique du capitalisme. »

Le commentaire le plus chargé d'espérance est cependant celui qu'Éric Toussaint apporte en conclusion de l'ouvrage : « La répudiation des dettes illégitimes [...] doit faire partie d'un ensemble cohérent de mesures politiques, économiques, culturelles et sociales permettant la transition vers une société libérée des différentes formes d'oppression et d'exploitation. »

P.B.

Mots-clés

Dettes publiques – Dette souveraine – Dette externe – Valeur faciale – Valeur apparente – Endettement – Prêt toxique – Commission de courtage – Circuits prédateurs – Suspension – Renégociation – Consolidation de la dette – Dette illégitime, illégale, insoutenable, odieuse, révocable – Emprunts russes – Petit-es porteur-ses – Dictature de l'argent – Impérialisme – Colonisation – Libre-échange – nationalisation – Alexandre Nahum Sack – Club de Paris – FMI – Société des Nations – Traités de Brest-Litovsk, de Paris, de Rappalo, du Bardo.

Contenu

Chapitre 1 : Comment le Sud a payé pour les crises du Nord. / Chapitre 2 à 7 : Amérique latine / Mexique / Grèce / Égypte / Tunisie / Chapitre 8 : Alexandre Nahum Sack et les dettes souveraines / Chapitre 9 : La dette odieuse selon Sack et selon le CADTM / Chapitre 10 : Les répudiations de dettes entre 1830 et 1930 / Chapitre 11 : La victoire du Mexique face à ses créanciers (1914-1942) / Chapitre 12 : La répudiation des dettes par les soviets / Conclusion / Chronologie des crises économiques, de la création des dettes et de leur répudiation / Bibliographie / Index sélectif

DISCOURS SUR LA DETTE

Thomas Sankara et Jean Ziegler

L'Esprit du Temps, 2017, 64 pages.

Présentation

Ce mince volume rassemble deux textes : le « Discours sur la dette », prononcé par Thomas Sankara à Addis Abeba (Éthiopie) le 29 juillet 1987, et une présentation de celui-ci rédigée par le sociologue Jean Ziegler à la demande de Frédéric Dufourg, directeur de la collection « Quoi de neuf ? » à L'Esprit du Temps.

Devenu en 1983 le premier président du Burkina Faso suite à un coup d'État et assassiné quatre ans plus tard, Thomas Sankara demeure une figure de la révolution africaine. Ardent défenseur de la justice sociale, engagé contre l'analphabétisme, l'oppression des femmes et la domination économique des grandes puissances néocoloniales, ses discours ont marqué les esprits. Certains ont été édités, notamment, aux éditions Pathfinder, « Émancipation des femmes et la lutte de libération en Afrique », et un ensemble d'allocutions rassemblées dans le volume « Nous sommes les héritiers des révolutions du monde »²⁸. Le « Discours sur la dette » est de ceux-là : Sankara le prononce à l'occasion d'un sommet de l'Organisation pour l'unité de l'Afrique (OUA)²⁹, un groupement d'États opposé

28 L'ensemble de ses discours et autres documents d'archives sont accessibles sur : www.thomassankara.net

29 L'OUA exista de 1963 à 2002 et rassembla la quasi-totalité des pays africains. Elle fut dissoute en 2002, laissant la place à l'Union africaine.

au néocolonialisme (politique impérialiste des anciennes puissances coloniales à l'égard de leurs anciennes colonies), qui défendait la coopération entre les États africains et soutenait les mouvements indépendantistes.

Ce « Discours sur la dette » de Sankara, selon Jean Ziegler, « le plus impitoyable et le plus profondément intelligent » qu'il ait prononcé, dénonce le système international qui écrase l'Afrique : il y dresse l'inventaire des ravages causés par « le garrot de la dette » et remet en question l'argumentaire des créancier-ères pour la légitimer en rejetant, d'une part, la responsabilité de cette dette (« Ceux qui nous ont prêté de l'argent, ce sont ceux-là qui nous ont colonisés, ce sont les mêmes qui géraient nos États et nos économies, ce sont les colonisateurs qui endettaient l'Afrique auprès des bailleurs de fonds, leurs frères et cousins. Nous étions étrangers à cette dette, nous ne pouvons donc pas la payer. » p. 44) et d'autre part, l'affirmation selon laquelle un défaut de paiement entraînerait l'effondrement de l'économie mondiale. Au-delà de l'argumentaire, Sankara défend la proposition concrète d'un front uni africain sur la question de la dette : « Je voudrais que notre conférence adopte la nécessité de dire très clairement que nous ne pouvons pas payer la dette. Non pas dans un esprit belliqueux ou belliciste. Ceci pour éviter que nous n'allions individuellement nous faire assassiner. Si le Burkina Faso, tout seul, refuse de payer la dette, je ne serai pas là à la prochaine conférence. Par contre, avec le soutien de tous, dont j'ai besoin [...] nous pourrions éviter de payer. Et en évitant de payer nous courrons à notre développement. » (p. 54)

Jean Ziegler a consacré une partie de son travail à l'Afrique et à ses relations politico-économiques avec les grandes puissances mondiales. C'est son essai *Main basse sur l'Afrique*, paru en 1978 aux éditions du Seuil, qui lui vaut sa première rencontre avec Thomas Sankara à Ouagadougou. D'autres ont

suivi, et c'est sans doute ce qui permet au sociologue, dans son introduction, de dresser un portrait plus personnel de l'homme, afin de montrer « ce qui fonde l'autorité, la crédibilité et le rayonnement de la parole du jeune capitaine » (p. 15). Dans une section qu'il intitule « L'intégration subversive », il y retrace aussi la succession d'évènements qui ont amené Sankara au pouvoir.

La seconde partie de l'introduction commente plus directement le « Discours sur la dette » : en s'appuyant sur ses propres travaux, Jean Ziegler y souligne les éléments marquants, contextualise et complète l'argumentaire de Sankara. Sur la question des relations Nord-Sud et de l'illégitimité de la dette, il enfonce le clou : « Le Sud finance le Nord et notamment les classes dominantes des pays du Nord. [...] En 2012, l'aide publique au développement fournie par les pays industriels du Nord aux 122 pays du tiers-monde s'est élevée à 88 milliards de dollars. Durant la même année, ces derniers ont transféré aux cosmocrates des banques du Nord une somme supérieure au titre du service de la dette. »

Sur la question des conséquences d'un rejet de la dette, alors que Sankara affirme « si nous ne payons pas, nos bailleurs de fonds ne mourront pas. Soyons-en sûrs. Par contre, si nous payons, c'est nous qui allons mourir » (p. 46), Jean Ziegler vient l'appuyer en citant l'exemple de la crise boursière de 2000-2002, qui eut lieu treize ans après sa mort : « Les valeurs détruites en bourse au cours de cette période ont été soixante-dix fois plus élevées que la valeur cumulée de l'ensemble des titres de la dette extérieure des 122 pays du tiers-monde. Pourtant, malgré l'ampleur des capitaux, la crise [...] n'a pas provoqué l'effondrement du système bancaire mondial. Les places financières ont digéré ces pertes sans problèmes majeurs. » (p. 37)

Commentaire

Sankara s'exprime avec éloquence et à en croire les mentions régulières d'applaudissements et de rires, ses paroles font mouche. L'exercice du discours politique fait qu'il exprime ses idées en peu de mots, dans des formules ramassées, mais celles-ci n'en ont pas moins de force et de pertinence. La présentation de Jean Ziegler est un bon outil de mise en contexte et donne à l'ouvrage un caractère didactique dans l'esprit de la collection « Quoi de Neuf? ». En ce sens, il est tout à fait accessible aux lecteur-rices non aguerri-es.

Dans un format dense, le livre aborde plusieurs des problématiques liées à la dette qui sont au cœur de ce « Neuf essentiels » – entre autres, la dette comme système, comme instrument de domination, le discours du *There is no alternative* (TINA, bien que formulé autrement ici), la question de la responsabilité et de la morale.

Si le discours de Sankara est ancré dans le contexte africain, sa portée le dépasse largement : « Même s'il concerne ici le cas de pays endettés, héritiers d'une colonisation, [ce discours] nous renvoie aussi à la situation des États développés occidentaux, traditionnels bailleurs de fond du tiers-monde, à leur tour surendettés et vivant eux-même sous le diktat des banques », écrit Frédéric Dufourg dans l'avant-propos. Sankara lui-même le rappelle : « Ceux qui veulent exploiter l'Afrique, ce sont les mêmes qui exploitent l'Europe. » (p. 50) Plus de vingt ans plus tard, si la liste des protagonistes change un peu (on songe notamment à la place grandissante de la Chine dans les échanges internationaux africains), ces propos restent d'actualité.

L'argumentaire de la morale, du « respect de la parole », que Thomas Sankara rejette radicalement, est un autre élément dont la portée dépasse le contexte de la conférence de l'OUA, tant en termes géographiques qu'en termes d'échelle

(on voit bien que le même vocabulaire du « respect » et de la responsabilité est utilisé aussi bien face à un individu endetté que face à un pays en difficulté pour légitimer l'obligation de payer) : « Entre le riche et le pauvre, il n'y a pas la même morale. La Bible, le Coran ne peuvent pas servir de la même manière celui qui exploite le peuple et celui qui est exploité. » (p. 51)

De même pour le discours de la « crise », qui va de pair avec TINA : « [La crise] ira en s'aggravant chaque fois que les masses populaires seront de plus en plus conscientes de leurs droits face aux exploiters. Il y a crise aujourd'hui parce que les masses refusent que les richesses soient concentrées entre les mains de quelques individus. Il y a crise parce que quelques individus déposent dans des banques à l'étranger des sommes colossales qui suffiraient à développer l'Afrique. » (p. 48)

Jean Ziegler a ces mots, reflet d'un constat qui traverse le discours de Sankara comme une bonne part des ressources proposées dans ces pages : « Point n'est besoin de mitrailleuses, de napalm, de blindés pour asservir et soumettre les peuples. La dette, aujourd'hui, fait l'affaire. » (p. 34)

H.H.

Mots clés

Afrique – Abolition de la dette – Relations Nord-Sud – (Néo)Colonialisme – Burkina Faso – Organisation de l'Unité africaine – Dette du « tiers-monde »

Contenu

Avant-propos / Thomas Sankara, un révolutionnaire (Jean Ziegler) / Discours sur la dette (Thomas Sankara) / Thomas Sankara / Bibliographie sélective

DETTES PRIVÉES ILLÉGITIMES

AVP, n° 71, 2^e trimestre 2017, CADTM, 108 pages.

Présentation

Les Autres Voix de la Planète, revue du CADTM (Comité pour l'abolition des dettes illégitimes) a été revisitée depuis 2015. Elle se consacre désormais à élaborer des analyses, des témoignages et des réflexions par des personnes du réseau international du CADTM sur des thématiques portées par l'association : les différentes alternatives face aux dettes illégitimes, les dettes écologiques, la dette sociale, les dettes coloniales et les réparations et les dettes privées illégitimes. La revue est disponible principalement sur abonnement, mais aussi dans plusieurs endroits à Bruxelles et à Liège.³⁰

Le dossier consacré aux dettes privées illégitimes permet de soulever une problématique qui prend de l'ampleur ces dernières années, les dettes des individus causées par les politiques néolibérales aux quatre coins de la planète. Un focus sur le microcrédit, sur lequel ATTAC et CADTM Maroc se mobilise depuis des années, permet de démythifier ce phénomène loin d'être émancipateur.

Tandis que nous aspirons à l'exercice de nos droits les plus fondamentaux, l'endettement s'impose à nous, en tant que citoyen·nes d'un État, contribuables d'une municipalité, et en tant qu'individus d'abord. Outils de spoliation et de dépossession des peuples depuis des millénaires, les dettes privées enserrant nos corps, dictent nos choix. Les dettes

30 Pour plus d'infos et consulter les anciens numéros:
<http://www.cadtm.org/Revue-Les-autres-voix-de-la-planete>

paysannes, les dettes étudiantes, les dettes hypothécaires, les microcrédits... les dettes privées ont un impact destructeur aux quatre coins de la planète. Ces dettes doivent être questionnées. D'où viennent-elles? Comment sont-elles contractées? Pourquoi augmentent-elles? À qui profitent-elles réellement? Et pourrait-on s'en passer?

DU SUD AU NORD, L'ENDETTEMENT DE TOUTES ET TOUS COMME PROJET POLITIQUE

Si vous gardiez à l'esprit que l'émergence de la lutte des classes remontait, en Europe, à la période de la révolution industrielle, avec le développement du salariat et des mouvements sociaux au début du XIX^e siècle, et les premières organisations de travailleurs et travailleuses au milieu du siècle, c'est probablement que vous êtes resté-es arrimé-es à une réalité que vous connaissez bien, celle de l'économie moderne et de l'émergence d'une opposition d'intérêts entre patrons et salarié-es. Détrompez-vous! La lutte des classes c'est aussi et avant tout une lutte d'intérêts entre débiteur-rices et créancier-ères. Et cela fait 5000 ans que ça dure.

L'expérience récente de la crise financière de 2007-2008 nous l'a âprement rappelé. Après avoir massivement distribué des prêts immobiliers toxiques à des millions de ménages désireux d'accéder à la propriété, la bulle immobilière a éclaté, et les banques, elles, ont été sauvées sans contrepartie.

Le sauvetage de ces banques a nécessité l'injection massive d'argent public pour en éponger les pertes, et a donc pesé sur la majorité des citoyen-nes. En a résulté une explosion des niveaux de dette publique dans l'ensemble des pays de la zone euro, et l'obligation a posteriori pour toutes et tous de subir les mesures d'austérité budgétaires imposées par la Troïka (Banque centrale européenne, Commission européenne et Fonds monétaire international): coupes budgétaires dans

l'éducation et la santé, privatisations, réformes du droit du travail et de la protection sociale, cadeaux fiscaux aux entreprises, etc. Ces politiques d'austérité, les mêmes qui sont appliquées dans les pays du Sud depuis la crise de la dette des années 1980, n'ont pas amélioré l'économie, ni l'emploi, mais ont bel et bien appauvri la population, coupé l'accès aux droits, délité les solidarités et creusé le lit des nationalismes et de la violence.

La mise en faillite des banques, que les dirigeant-es politiques ont tout fait alors pour éviter, s'est appliquée inmanquablement aux centaines de milliers de ménages qui se sont vu confisquer leurs biens comme c'est le cas en Espagne où plus de 600 000 personnes ont été expulsées de leurs logement depuis 2008, et en Grèce où des personnes sont jetées dehors car elles ne sont plus en mesure de payer leurs factures. Pour témoigner de ces situations désastreuses, et des luttes dont elles font l'objet en Grèce, en Espagne, en Islande, en Hongrie, en Croatie et partout ailleurs, ce sont notamment Filipidos Filippides du Comité Ventes aux enchères STOP, Jérôme Duval du CADTM Belgique et Fàtima Martìn de la Plateforme d'audit citoyen de la dette en Espagne, qui nous éclairent dans ce dossier sur les dettes privées illégitimes.

Pendant ce temps-là, les banques, elles, ne sont pas réellement inquiétées, car rien n'a vraiment changé dans leur fonctionnement depuis la crise. La distribution de crédits toxiques a repris de plus belle et la casse des budgets sociaux, couplée à la baisse des revenus ne fait que relancer avec plus de vigueur la course à l'endettement des ménages, et de la majorité de la population appauvrie par l'austérité. Agnès Rousseaux (*Bastamag*) nous dépeint le portrait d'une Amérique où trois ménages sur quatre et 60% des étudiant-es sont actuellement endetté-es. Pour une majorité, il s'agit de subvenir à leurs

besoins de base. Et de plus en plus, ces citoyen·nes sont soumis·es au contrôle des agences de notation personnelle, consultables par les assureur·ses, mais aussi les employeur·ses.

Comme nous l'explique Éric Martin, professeur de philosophie au Québec, et Silvia Federici, militante féministe et écrivaine, l'endettement de tout un chacun est bien plus que le fruit hasardeux des relations asymétriques entre individus plus ou moins bien dotés en capital : il est un projet politique à part entière.

La privatisation de l'enseignement aboutit à un système de contraintes qui pousse les étudiant·es à élaborer des calculs économiques pour faire leurs choix d'études et maximiser les chances de rembourser leurs dettes.

De même, la récupération, par les agences de microcrédit, des initiatives d'entraide créées par les groupes de femmes, pour survivre aux effets délétères des plans d'ajustement structurel, aboutit à la destruction des solidarités et instaure des relations de contrôle, de surveillance et d'intimidation au sein même des communautés.

Ce projet politique, un système « d'esclavage partiel » pour reprendre les termes utilisés par Milton Friedman, est aussi celui d'une société où les exploiters sont mieux cachés et les exploités, individualisés. C'est une société dans laquelle travailleuses et travailleurs s'exploitent d'eux-mêmes, sans médiation d'un contremaître ou d'un patron, en investissant sur leur propre capacité de travail. Cet auto-investissement en progression constante depuis l'émergence de la micro-finance au Sud, et de l'auto-entrepreneuriat au Nord, permet aux capitalistes et aux banques de capter à sa source la plus-value créée par le travail.

LES INSTITUTIONS DE MICROCRÉDIT S'ATTAQUENT AUX FEMMES

Loin de permettre aux populations d'accéder de manière satisfaisante à leurs besoins fondamentaux, le microcrédit constitue une formidable opportunité pour les banques d'investissement de conquérir le marché colossal que représentent les masses laborieuses les plus vulnérables, au moyen d'une politique agressive de distribution de crédits et de recouvrement des dettes. Il aboutit in fine à la bancarisation globalisée, promue par les agences de développement, ONG, et institutions financières internationales comme c'est le cas avec la Bank Al-Maghrib au Maroc.

Fatima Zahra, au Maroc, Aurélie Kiyindon, au Congo Brazzaville, ou encore Émilie Atchaka, au Bénin, nous livrent témoignages, analyses et expériences de lutte contre les pratiques mafieuses du microcrédit qui s'adressent principalement aux femmes (70% de la clientèle mondiale) et mène au surendettement, à la déscolarisation des enfants, à l'exclusion de la famille et de la communauté, voire à l'incarcération et à la prostitution. Le microcrédit prospère également sur le déperissement des agricultures des pays dits en développement depuis le démantèlement des grandes banques de crédit rural, et accule les paysans et paysannes jusqu'à provoquer une hécatombe de suicides. En Inde, on dénombre au cours des vingt dernières années plus de 300 000 suicides de paysan-nes endetté-es et le nombre de victimes ne faiblit pas.

Accompagnant l'orientation des politiques agricoles vers l'import-export, la spécialisation des cultures, l'ouverture des marchés et la dérégulation des prix, l'endettement croissant de la paysannerie et ses conséquences sur les droits des paysan-nes et le droit à l'alimentation nous sont décrits par Sekou Diarra du CAD-Mali et Vanessa Martin, paysanne et membre de la Fugea en Belgique.

DÉSOMBÉIR, AUJOURD'HUI COMME HIER, AU SYSTÈME DETTE

Éric Toussaint nous démontre dans son article, « 5000 ans de dettes privées », que cette histoire ne date pas d'hier. Déjà, à l'époque de la Grèce antique, la marchandisation de l'économie et l'inégale répartition des richesses ont abouti à des situations insoutenables dans lesquelles s'appauvriissait une classe d'exploité·es de plus en plus nombreuse, et s'enrichissait une classe de créancier·ères de plus en plus réduite.

Pour remédier à ces situations de mise en servage, de l'époque mésopotamienne jusqu'au *truck system*³¹ de l'ère industrielle, les annulations de dettes et les grandes réformes contre les emprisonnements, contre les saisies (voire parfois les mutilations, les exécutions) et contre l'endettement insoutenable, ont toujours été le produit de luttes menées par les débiteur·rices contre leurs créancier·ères.

Commentaire

Il est possible de combattre le projet politique du néolibéralisme et son programme d'endettement illégitime de masse, qui s'applique du Sud au Nord, crise après crise, aux États, aux municipalités, au logement, à l'éducation, à l'agriculture, à la santé, et enfin à chacun·e d'entre nous.

L'endettement privé n'est pas différent de celui qui s'applique aux entités publiques, car il en est une des conséquences d'abord, et parce qu'il répond à une même logique ensuite, dont les principaux·ales bénéficiaires restent les banques. Aussi, il nous permet de comprendre

31 Il s'agit d'une pratique patronale qui consiste à payer, en totalité ou en partie, au moyen de marchandises ou de jetons valables uniquement dans les magasins de l'employeur·se, ou chez des commerçant·es qu'il désigne. L'employeur·se exerçait ainsi une forme de contrôle sur ses employé·es, tout en réalisant des bénéfices sur la vente des produits de première nécessité. La loi supprimant cette pratique est votée le 16 août 1887.

avec plus de sensibilité encore son pouvoir de contrôle, d'isolement et de destruction. Il nous fait sentir avec plus de proximité encore que seules la solidarité et l'union de tout-e-s peut permettre de combattre efficacement un système injuste et insoutenable. C'est le cas des militant-es du mouvement Strike Debt, littéralement « grève de la dette », issu de Occupy Wall Street, qui combat pour annuler les créances de milliers d'Étatsunien-nes endetté-es pour des frais médicaux. De même que pour les militant-es de Vente aux enchères STOP en Grèce, la Plateforme d'audit citoyen de la dette en Espagne, ou encore le Mouvement des victimes du microcrédit de Ouarzazate et la Caravane internationale des Femmes contre le microcrédit au Maroc.

De ces combats contre les dettes privées illégitimes, naissent parfois des alternatives locales, ainsi que nous le démontre l'expérience de microcrédit autogéré de l'Union des Travailleur-ses Sans Terres et du Mouvement National des Paysan-nes Indigènes en Argentine, ou encore la CADD au Bénin qui s'est inspirée des tontines pour créer une structure de formation et d'accès au crédit à des taux d'intérêt faibles et qui permet à ses membres de fixer eux-mêmes les modalités de remboursement. Ailleurs encore, c'est le mouvement étudiant sud-africain *#FeesMustFall* qui fait preuve d'une détermination sans faille face à l'augmentation des frais d'inscription dans les universités, et qui, à l'image des Carrés rouges au Québec en 2012 – plus grand mouvement social de son histoire –, s'est construit sur la revendication du droit à l'éducation gratuite et pour toutes et tous et appelle dorénavant à la convergence des luttes pour combattre dans leur globalité les politiques néolibérales, néocoloniales et extractivistes mises en œuvre au bénéfice des grandes entreprises et sous la pression des agences de notation.

C'est l'ensemble de ces combats, menés à travers le monde contre des dettes privées illégitimes et insoutenables, que vous pourrez découvrir dans ce dossier de *Les Autres Voix de la Planète*, avec des articles d'analyse fouillés ou proposant des alternatives concrètes : la médiation de dettes, des salaires pour les étudiant-es, l'Islande après-crise, les divers dispositifs législatifs mis en œuvre au dépens des peuples pour entretenir un marché de débiteur-rices...

R.D.

Mots-clés

Dettes illégitimes – Dettes privées – Logement – Microcrédit – Dettes étudiantes – Dette dans l'histoire – Dettes paysannes – Capitalisme

Contenu

Introduction / Chapitre 1 : Dettes privées dans l'histoire et en Belgique / Chapitre 2 : Microcrédit : quand les banques et la finance avancent masquées derrière la lutte contre la pauvreté / Chapitre 3 : Dettes paysannes / Chapitre 4 : Dettes étudiantes / Chapitre 5 : Dettes hypothécaires / Conclusion

LA VIOLENCE DES RICHES

CHRONIQUE D'UNE IMMENSE CASSE SOCIALE

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot

Zones/La Découverte, 2013/2014, 271 pages.

Présentation

Cet essai sociologique est paru en 2013 et repose sur une recherche de 2011 dans un contexte politique français où François Hollande est chef d'État.

Les auteur·rices, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, un couple de sociologues français de terrain et ex-directeur·rices de recherche au CNRS, inspiré·es des concepts de Pierre Bourdieu, mènent leur énième enquête dans le monde des grosses fortunes. Il et elle collectent des données et les analysent au départ de situations concrètes, de descriptions de lieux et de faits (entreprise métallurgique qui coule, richesse de la famille Peugeot, la famille Michelin, Bernard Tapie, GDF Suez, CAC 40, Bernard Arnault. . .), de chiffres (quelque peu étourdissants) : ce qu'il et elle appellent la casse sociale.

L'essai aborde les richesses économiques, culturelles, sociales (sociabilité mondaine). Il y est question d'argent, de privilèges, d'évasion fiscale, de fausses bonnes lois contre les paradis fiscaux, d'exil fiscal (vers la Belgique notamment), d'optimisation fiscale, d'argent dissimulé, de finance mondialisée, de libéralisme financier, de lutte des classes, de mécanisme de la domination. . .

Les auteur·rices évoquent différentes violences, qu'elles soient économiques, sociales, politiques, idéologiques, linguistiques ou symboliques. Nous y apprenons comment les riches génèrent cette violence ; quelles sont les formes de violence exercées à l'encontre du peuple (par exemple la manière dont la justice use de la comparution immédiate devant les tribunaux) ; quelles sont les logiques à l'œuvre.

Le livre montre le rôle de l'État dans cette violence de classe. Par le sauvetage des banques, l'État a permis que la dette privée soit convertie en dette publique sans aucune révolte. La crise financière des banques en 2008 est devenue la crise globale à cause de laquelle chacun doit se serrer la ceinture ! Les financiers, seuls responsables de cette crise de 2008, sont arrivés avec l'aide des responsables et des journalistes à faire accepter au peuple que c'était à lui de payer les pots cassés pendant les décennies futures. Et à eux d'engranger de nouveaux profits – voir à ce propos l'excellent documentaire belge *Dexia, démocratie confisquée*.

Les auteur·rices dénoncent les valeurs et les méthodes des élites, du monde de l'entreprise, de la politique en passant par celui des médias.

MAIS QUI SONT LES TRÈS RICHES ?

Les très riches sont celles et ceux qui concentrent toutes les richesses (les plus grosses fortunes, les patron·nes des grosses entreprises, la grande bourgeoisie, les dirigeant·es de sociétés du CAC 40) et les pouvoirs (politiques, judiciaires). Il·elles se mobilisent pour la défense et la préservation de leurs intérêts en promulguant des lois qui leur sont favorables.

Les très riches « travaillent » à faire fructifier leur capital avec une recherche de profit maximal (pour les actionnaires qu'il·elles ne manquent pas d'être). Ce sont ceux et celles qui ont la possibilité de vivre de leur patrimoine. Ce sont ceux

et celles qui possèdent et dépossèdent les travailleurs-ses. Ce sont ceux et celles qui sont sans cesse mobilisé-es pour contourner les obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans leur course éperdue aux profits, ceux et celles qui spéculent, ceux et celles qui engagent des fiscalistes, des avocat-es, des informaticien-nés, des mathématicien-nés au service exclusif de l'argent et de l'ingénierie financière. Il-elles sont champion-nés pour échapper aux impôts.

Les élites cumulent sans complexe des mandats, des fonctions dans la finance, le droit, la politique, les médias. Les conflits d'intérêts sont monnaie courante : on découvre que le ministre qui a en charge la fraude fiscale possède un compte dans un paradis pour contribuables fortuné-es, qu'un ex-PDG de banque devient inspecteur des finances, qu'un directeur de cabinet ministériel a été président de société, etc. Il-elles sont par ailleurs, en général, formé-es dans les mêmes grandes écoles : ENA, Sciences Po, HEC, Harvard. . .

Les très riches font partie d'une classe à part et se caractérisent par un « entre soi ». L'essentiel résulte dans la transmission de leurs richesses et de leur patrimoine à leurs descendant-es, privilégié-es de naissance.

Pour brouiller les pistes, les très riches sont aussi mécènes et prennent part au financement de la culture et de l'art.

Pour toutes ces raisons, les auteur-rices nous incitent à les appeler les dominant-es, les oligarques.

Le sujet traité est subdivisé en six thématiques (six chapitres) :

1. Patrons spéculateurs et salariés jetables

Entre chantage à la délocalisation (fermeture d'usine et perte d'emploi) et exil fiscal, les possédant-es négocient avec les pouvoirs politiques afin que les lois et les mesures leur soient favorables. Le discours véhiculé est le suivant :

« Tout le monde doit faire des efforts pour surmonter la crise, il faut de la compétitivité et de la productivité. » Les riches, leur domination, leurs ressources et leur arrogance sont créateurs de richesse tandis que les travailleur-ses sont considéré-es comme des charges, des couts, des profiteur-ses, des bénéficiaires d'avantages acquis : « Avec la financiarisation de l'économie, les entreprises sont devenues des marchandises qui peuvent se vendre, s'acheter, avec des actionnaires qui exigent toujours plus de dividendes. »³²

2. La délinquance des riches

L'impunité est assurée par la complexité et l'opacité des montages financiers, par le cynisme et la décomplexion des riches vis-à-vis des valeurs morales et de l'argent. Les riches assument au grand jour leur volonté d'échapper à la loi. La délinquance financière ne se voit pas. Il y a deux poids, deux mesures dans la détermination avec laquelle la justice poursuit les petits malfrats en col blanc ou « blousons dorés » (les fils et filles de riches) et les petits malfrats à capuche (fils et filles de pauvres).

3. L'oligarchie dans la France de François Hollande

Les enquêtes démontrent les connivences et les complicités des politicien-nes (de droite et de gauche en France) avec les puissances d'argent et par conséquent le manque de volonté politique de réguler le système capitaliste. « Le déficit est une arme pour asservir les peuples en légitimant une austérité dont on ne sait où elle pourra s'arrêter. Les partenariats public-privé, les privatisations feront le reste pour démanteler les services publics construits et tissés peu à peu après le chaos de la Seconde Guerre mondiale. »

32 Interview de Monique Pinçon-Charlot <https://www.bastamag.net/Monique-Pincon-Charlot-La-violence>

4. La domination dans les têtes

Ou comment travailler les esprits afin que le peuple se montre réceptif aux intérêts des dominant-es ? À propos de la servitude involontaire des classes moyennes et ouvrières : « Les gens sont travaillés en profondeur dans leurs représentations du monde. Cela rend le changement difficile, parce qu'on se construit en intériorisant le social. Ce que vous êtes, ce que je suis, est le résultat de multiples intériorisations, qui font que je sais que j'occupe cette place-là dans la société. Ces intériorisations entraînent une servitude involontaire, aggravée par la phase que nous vivons. Avec le néolibéralisme, une manipulation des cerveaux se met en place via la publicité, via les médias, dont les plus importants appartiennent tous à des patrons du CAC 40. »³³

5. La mécanique de la domination

La confrontation à l'autre révèle l'intériorisation profonde de la place occupée par chacun-e dans la société (ses origines et ses conditions de vie). Celle-ci est hiérarchisée dans l'espace social. Cette hiérarchie n'a pas besoin d'être explicitement établie pour être ressentie. La violence sociale se marque aussi dans les corps, dans le maintien, dans la corpulence, l'habillement, la gestuelle...

6. La ville comme champ de bataille

La politique de la ville met en évidence la violence des rapports sociaux de domination dans leur dimension spatiale (relégation territoriale des pauvres en banlieue, dans des cités, dans des ghettos). La violence sociale est celle qui s'inscrit dans l'espace géographique de manière visible, celle qui s'objective

33 Interview de Monique Pinçon-Charlot, *op. cit.*

dans les formulaires, les lois, les institutions. La violence symbolique est celle de l'intimidation (timidité sociale) : qui ose pousser la porte d'une enseigne Dior ou Chanel ?

À la lecture du livre, on comprend non seulement le sens de la « violence des riches », mais aussi surtout pourquoi le peuple a tant de difficulté à contester et à remettre en cause l'ordre social.

L'intention des sociologues est d'aider le peuple « à connaître son ennemi », à l'éclairer par rapport à son assujettissement économique, ainsi qu'à nommer ce qui se passe, ceci afin de le combattre. Il y a urgence.

Commentaire

Entre le désenchantement et l'écœurement provoqués par la lecture de cet essai, je me suis réjouie et j'ai admiré la franchise des auteur·rices, à propos de sujets délicats, voire tabous. Il et elle n'ont pas eu peur d'appeler les choses par leur nom, telles qu'elles existent, sans langue de bois. Et cette démarche procure un effet salvateur.

Néanmoins, l'ouvrage souffre selon moi de quelques longueurs et redites. Il y a moyen de se perdre un peu dans les chiffres et le système français qui ne m'est pas familier. Les nombreuses descriptions sous forme d'encarts m'ont fait décrocher quelques fois. Je n'ai pas « dévoré » le livre d'une traite, mais j'y suis revenue à petites doses afin de le digérer et parce que sa lecture ne me remontait pas vraiment le moral.

Je mets ci-dessous en évidence cinq idées, commentaires, prolongements nés suite à la lecture de ce livre :

LA FRAUDE À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Celle-ci est estimée à 20 milliards d'euros en France en 2011. 80% de ces fraudes sont liées aux cotisations patronales, soit 16 milliards d'euros que les employeur·ses ne payent pas parce qu'il·elles ont eu recours au travail dissimulé. Dans le même

temps, les personnes démunies s'endettent, subissent les politiques d'activation et sont d'emblée considérées comme des fraudeuses en puissance.

LE NON-RECOURS AU DROIT À DES PRESTATIONS SOCIALES³⁴

Nous apprenons qu'en France, en 2012, le non-recours aux droits et aux services représente 4 milliards d'euros. Il s'agit de prestations qui ne sont pas réclamées par leur bénéficiaire. Il existe plusieurs types de non-recours : par non-connaissance de l'offre publique ; par non-réception (abandon de la demande, inattention aux procédures, dysfonctionnements des services prestataires, difficultés d'accessibilité) ; par non-demande (manque d'intérêt, stigmatisation et discrimination, repli sur soi par isolement et dénigrement)³⁵.

Je me suis interrogée sur la situation en Belgique. « Actuellement, le manque de données statistiques, la fréquence de mise à jour, les délais de réception ne permettent pas d'établir un taux de non-recours à Bruxelles à un moment T. Quelle que soit la prestation de service ou financière, les estimations du nombre de Bruxellois-es potentiellement éligibles manquent cruellement. »³⁶

Dans une autre étude relative au revenu d'intégration (CPAS), le groupe de bénéficiaires qui ne font pas valoir leur droit à cette allocation est estimé à pas moins de 65% du groupe total de bénéficiaires potentiels³⁷. On ne dit pas que certain-es pauvres, par le non-recours, permettent à l'État de faire des économies. . .

34 Appelé aussi *non take-up* par les Britanniques.

35 Marie-Pierre Hamel et Philippe Warin, « Non-recours (Non-take up) », in *Dictionnaire des politiques publiques* (2010), p. 383-390.

36 Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté en 2016, *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, p.12-13.

37 Nicolas Bouckaert et Eric Schokkaert, « A First Computation of Non-Take-Up Behavior in the "Leefloon" », *Discussion Paper*, Flemsi, 2011.

LA NOVLANGUE, CE MERVEILLEUX OUTIL DE DOMINATION

Les sociologues nous rappellent que la novlangue utilisée par les riches et les dominant-es modèle notre pensée et engendre une corruption de celle-ci.

Par exemple, les chômeur-ses deviennent des sans-emploi, les allocations de chômage deviennent des allocations d'aide au retour à l'emploi, un plan de licenciement devient un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.

Les buts ultimes de la novlangue sont de rendre impossible toute forme de critique, la destruction des concepts et surtout l'étouffement de toute velléité de changement. C'est pourtant la novlangue qui structure nos relations institutionnelles, professionnelles et politiques.

Référence est faite au roman d'anticipation de George Orwell *1984*, édité en 1948-49. Ainsi, l'appauvrissement et la dégradation du langage, la réduction maximale du vocabulaire, la simplification de la grammaire afin de réduire les nuances, le langage administratif et hautement technicisé rendent impossible la formulation de certaines pensées et accentuent la domination et la stigmatisation.

Le langage précédant la pensée, il devient impossible d'exercer une pensée critique. Cela fait écho à la nécessaire « désintoxication de la langue de bois » que Franck Lepage fait naître en nous avec ses ateliers jubilatoires³⁸ auxquels j'ai eu la chance de participer.

Lors des ateliers, nous allons au-delà des mots et nous apprenons à nous focaliser sur le sens derrière les mots, car ceux-ci ne demeurent jamais neutres. Franck Lepage nous invite à nous poser la question suivante : « Que se passe-t-il dans nos têtes quand on dit... »

38 <http://www.scoplepave.org/desintoxication-du-langage>

Nous examinons alors ensemble les principes actifs des différentes catégories de la langue de bois : euphémismes, oxymores, sigles, anglicismes, etc., et la façon dont ils modifient notre perception de la réalité et notre façon d'agir.

L'utilisation de néologismes (ex. : flexisécurité), d'oxymores (ex. : solidarité conflictuelle) d'euphémismes ou de sigles dans les discours politiques et médiatiques constitue une manipulation du vocabulaire qui a comme effet de corrompre et de normaliser la pensée.

« Avant, les pauvres, on les appelait “les exploités”. Puis, ils sont devenus des défavorisés. Dans un cas, vous pouvez penser la situation de la personne non pas comme un état, mais comme un processus qui s'appelle l'exploitation, avec nécessairement un exploiteur quelque part. Dans l'autre cas, le pauvre, c'est simplement quelqu'un qui n'a pas eu de bol », analyse Franck Lepage, dans son spectacle *L'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu* (le texte de ce spectacle a été publié aux éditions du Cerisier). Ces ateliers stimulent notre pouvoir d'agir et permettent de vérifier collectivement que nous sommes tou·tes des expert·es de ce langage et que nous ne sommes pas dupes individuellement. C'est une aventure très réjouissante et il en ressort un effet de libération. Pourquoi dès lors, ne pas réunir des personnes vivant le surendettement et s'exercer collectivement à se désintoxiquer ?

LA PERTE DES ILLUSIONS, SI D'AVENTURE IL VOUS EN RESTE ENCORE

Je suis ressortie de la lecture de ce livre consternée et quelque peu démunie face à l'ampleur de la « machination » et de la banalisation de cette violence des riches. Nous vivons dans un système économique profondément inégalitaire et nous sommes pétri·es de préjugés négatifs à propos des nanti·es tels que : les riches s'arrangent pour cultiver l'entre soi et générer des profits, l'argent va aux riches, il·elles fréquentent

tou-tes les mêmes cercles, etc. Il apparaît qu'après la lecture de l'analyse descriptive et critique des auteur-rices qui repose sur des faits, nos préjugés se révèlent en grande partie fondés. En cas d'hésitation, lisez l'interview dans *L'Écho* de Vincent Van Dessel, président d'Euronext Bruxelles, pour qui « jouer au golf amène parfois à faire du business »³⁹.

En lisant, je me suis demandé pourquoi le peuple, pourtant beaucoup plus nombreux que les ultras riches, ne remet pas en cause ces rapports de force ? Pourquoi ne se révolte-t-il pas ? « Ils ne se révolteront que lorsqu'ils seront devenus conscients et ils ne pourront devenir conscients qu'après s'être révoltés », écrit Orwell⁴⁰. Est-ce à dire que la révolte est impossible ou que prise de conscience et révolte participent d'un même mouvement ?

« La Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et l'Irlande ont déjà démontré que la recherche de l'équilibre budgétaire aggrave la crise et aboutit à une récession qui réduit les rentrées fiscales, augmente le chômage et la misère. C'est une logique infernale. Devant un système économique aussi pervers, il n'y a pas d'autre alternative que l'opposition et le rejet. »⁴¹

Nous avons tellement bien intériorisé le fait que nous sommes dominé-es par les puissant-es et le néolibéralisme que cela ne soulève plus aucune indignation ni rébellion. La pensée critique survient toujours plus tard, tant on a perdu la possibilité de réfléchir et de prendre du recul. De plus, chaque couche sociale est « achetée » par le système capitaliste en lui faisant miroiter quelques avancées, lui procurant suffisamment de confort et de plaisir consumériste.

39 Voir l'article du 23 juillet 2016 paru dans *L'Écho*: <https://www.lecho.be/les-marches/homepage/vincent-van-dessel-jouer-au-golf-cela-amene-parfois-a-faire-du-business/9790871.html>

40 George Orwell, 1984, Gallimard (1972).

41 Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *La violence des riches*, La découverte, 2013, p. 114.

À la lecture de cette chronique de l'immense casse sociale, on aurait pu croire que ce ne pouvait être pire. Détrompez-vous, avec Emmanuel Macron au pouvoir en France, l'intensification de cette casse sociale est encore plus manifeste. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la manière dont le phénomène de contestation sociale des gilets jaunes est traité⁴² ; comment le glissement sémantique (lexical) a opéré et comment la criminalisation de la contestation sociale est bien à l'œuvre en 2019. Néanmoins, tout système qui a été construit par des humain-es peut être déconstruit par d'autres humain-es et il me semble que la révolte et le besoin de changement sont imminents et inévitables.

CONCRÈTEMENT, COMMENT FAIRE SA PART ?

Les Pinçon-Charlot ont fait la leur et bien plus encore en animant des rencontres, en répondant présent-e lorsque des enseignant-es les sollicitent, en emmenant les jeunes des quartiers populaires dans de beaux quartiers...

Les auteur-rices proposent de faire comme les riches : être solidaires, avoir conscience de ses intérêts, in fine, changer le rapport de force entre les classes.

Comment allons-nous remédier à cette casse sociale et proposer des solutions ? Comment s'affranchir des logiques de domination ? De l'argent, on l'a vu, il y en a. Le changement ne viendra pas de ceux et celles qui trouvent des avantages à ce que ce système perde. Ceux et celles qui exploitent n'ont-ils pas suffisamment d'argent ? On ne parle jamais de seuil de richesse (difficile à identifier de par la composition et les différentes formes de la richesse et son extrême dispersion), mais bien de seuil de pauvreté...

I.D.

42 Anthony Pouliquen, « Les Gilets jaunes debout ! »,
in <http://www.ardeur.net/2018/12/les-gilets-jaunes-debout/> publié en ligne
le 1 décembre 2018

Mots-clés

Classe sociale dominante – Dominant-es – Casseur-ses – Dominé-es
– Guerre des classes – Guerre des places – Casse sociale – Libéralisme
financier – Capitalisme – Crise financière – Néolibéralisme –
Oligarchie – Mécanismes de domination – Logique d’accumulation
sans fin – Délocalisation – Servitude involontaire – Corruption du
langage – Corruption de la pensée – Langue de bois – Marche du monde
– Privatisation – Sauvetage des banques

Contenu

Avant-propos / 1. Patrons spéculateurs et salariés jetables /
2. La délinquance des riches / 3. L’oligarchie dans la France de François
Hollande / 4. La domination dans les têtes / 5. La mécanique de la
domination / 6. La ville comme champ de bataille / Conclusion :
le bourgeoisisme et ses ennemis / Bibliographie / Postface. Retours
sur la « violence des riches »

CES VIES EN FAILLITE

LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES EN BELGIQUE

Olivier Bailly

La Renaissance du livre, 2011, 187 pages⁴³.

Présentation

Olivier Bailly est un journaliste indépendant belge, collaborateur régulier pour la revue *Médor*. Il dresse dans ce livre-enquête un état des lieux de la question du surendettement en Belgique et démonte les stéréotypes péjoratifs habituels qui circulent sur les personnes en situation de surendettement, ces « piètres gestionnaires », ces « flambeurs » pour établir une analyse bien plus nuancée de ce qui peut mener au surendettement, et de ce que vivent les personnes en situation de surendettement.

⇒ **Extrait :** « Le surendettement est une expérience difficilement explicable. Les réveils du matin s'ouvrent sur la peur. Celle du courrier dans la boîte aux lettres. Des mises en demeure, des rappels, des poursuites judiciaires. La peur d'entendre frapper à la porte. Peur de voir s'afficher sur le téléphone un numéro inconnu. Peur des autres. Martha, Fred et Sonia, Fatima et Valérie ont trébuché. Chacun à leur façon. Avec leurs erreurs, leurs responsabilités. Et puis les aléas de la vie. Ils ont été surpris par des montants démentiels à payer. Ils sont épuisés, ou le seront bientôt, par des plans de paiement impayables, tellement étalés que l'horizon de vie n'est plus qu'un planning budgétaire. Ils parlent de dix années entre parenthèses, du film de leur vie bloqué sur "pause". De l'absence de projet. Il est possible que vous connaissiez une personne

43 Édition épuisée. Texte disponible au format PDF sur:
https://jedoutedoncjecherche.files.wordpress.com/2011/01/001_189_vies_ok-oli.pdf

surendettée. Ce peut être vous. En Belgique, plus de 93 000 ménages vivent aujourd'hui un Règlement collectif de dettes (RCD). Lorsque quelqu'un est en Règlement collectif de dettes, cela signifie qu'il s'est retrouvé dans l'incapacité structurelle de faire face à son endettement. Il ne s'agit pas d'une passe difficile ou d'une petite dette à apurer. Il s'agit de la dernière tentative pour s'en sortir.»

Commentaire

Olivier Bailly est un journaliste indépendant. Son livre est issu d'une démarche journalistique et cela se sent.

Nourri par ses rencontres avec des personnes en situation de surendettement, des acteur·rices de terrain (avocat·es, médiateur·rices de dettes, assistant·es sociaux·ales, juges, etc.) ainsi que par sa propre enquête, Olivier Bailly dresse une analyse détaillée et tout en nuances de ce qui peut mener au surendettement : les crédits, la pauvreté, les accidents de vie, l'accumulation des frais de recouvrement pas toujours très légaux, ... et de ce que cela signifie pour celles et ceux qui se retrouvent pris·es dans cette spirale.

L'enquête de type « caméra cachée » durant laquelle il a lui-même sollicité de nombreux crédits durant deux mois au point de se surendetter met en évidence la facilité avec laquelle les crédits sont octroyés.

Les portraits et témoignages sont complétés par des informations précises et documentées qui mettent en évidence les lacunes (toujours actuelles en 2019) de notre système légal de protection des consommateur·rices et l'hypocrisie de notre société de consommation.

Et le livre se dévore comme un roman policier !

A.D.

Mots-clés

Surendettement – Dettes – Faillites – Vies privées – Crédits – Économies des ménages – Belgique

Contenu

Chapitre 1 : Les vies en faillite / Chapitre 2 : Qui surendette? / Chapitre 3 : Quand vous ne payez plus / Chapitre 4 : Quand vous êtes surendetté / Chapitre 5 : Trois idées fausses – Quatre paradoxes – Une question – Un débat

DICTIONNAIRE DES INÉGALITÉS ET DE LA JUSTICE SOCIALE

Savidan Patrick (dir.)

Presses Universitaires de France, 2018, 1727 pages.

Présentation

Conduits par Patrick Savidan, professeur d'éthique et de philosophie politique à l'université Paris-Est Créteil et cofondateur de l'Observatoire des inégalités (2002), ce sont 170 chercheuses et chercheurs qui se partagent la tâche de rédiger ces 250 articles autour de la notion d'inégalité et de ses corrélats majeurs (discriminations, revenus, patrimoines, relations, diplômes, etc.). Ces notions, on le sait, ne sont pas uniquement spéculatives. Elles renvoient à des dynamiques concrètes. Et d'ailleurs, il n'existe pas d'inégalité en soi, seulement des inégalités *entre*. Ces dernières engagent à la fois la perception de l'insupportable, de l'inacceptable et de l'intolérable dans une société – mais aussi entre les sociétés et entre les cultures –, des connaissances et des manifestations de rue ou des luttes sociales et culturelles destinées à leur opposer des parades si possibles collectives, une ténacité à la mesure du désespoir suscité, bien loin de céder au fatalisme des « crises » ou des défaites.

En ce sens, les articles publiés dans ce *Dictionnaire* forgent la possibilité d'un autre monde commun qui relierait les humain-es autour d'une mutation potentielle des agencements sociaux. Ils renvoient autant à de la méthodologie d'approche des inégalités à une époque qui n'est plus celle des Trente Glorieuses et des politiques de répartition qu'à des explorations et des prospections philosophiques,

historiques, littéraires, artistiques, politiques, etc. Même si, dans ce compte rendu, nous ne pouvons citer l'ensemble des rubriques, concepts et auteur·rices, il est aisé de constater qu'ils portent sur des familles de pensée dans la réflexion sur la justice sociale (communisme primitif, conservatisme social, émancipation, limitarisme, marxisme, néolibéralisme...), sur des chercheur·ses contemporain·es et leur contribution aux débats sur les inégalités (Étienne Balibar, Pierre Bourdieu, Judith Butler, Milton Friedman, André Gorz, Robert Nozick, Jacques Rancière, Philippe Van Parijs...), et sur des objets judiciaires d'attention de la part des citoyen·nes (art social, disqualification sociale, droits-liberté et inégalités, emploi, insécurité, liberté, mondialisation, précarité, solidarité...). Si la lectrice ou le lecteur accepte d'excuser des réductions nécessaires de notre part, il est encore possible d'ajouter ici que les rédacteur·rices des rubriques sont sociologues (Julien Damon, Federico Tarragoni...), psychologues (Jean-Claude Croizet...), géographes (Michel Lussault, Chloé Vidal...), philosophes (Serge Audier, Dominique Bourg, Will Kymlicka, Michael Walzer...), juristes (Diane Roman...), économistes (Denis Clerc...), moralistes (Juliana Bidadanure, Alain Policar...), analystes (Bertrand Garbinti...), ... et viennent du Québec-Canada, de Belgique, du Royaume-Uni, de France, etc. L'ensemble est accompagné d'une « Sélection de sites de données d'analyses sur les inégalités et la pauvreté », ainsi que d'une liste d'organismes associatifs dont l'objet est d'autant plus central que les inégalités ont souvent pour premier effet de monter les humain·es les un·es contre les autres.

Afin de s'attacher à formuler la question de l'inégalité *entre*, il fallait évidemment trouver une forme éditoriale qui renforce en chacun·e des lecteur·rices le pouvoir de s'adonner à la critique des conditions d'existence actuelles en prouvant n'être pas « passif·ve », de faire intervenir dans sa lecture du

social la référence à l'égalité, de se muer d'agent-e en acteur-riche qui exerce un certain poids sur le devenir du monde, en engageant, avec les autres, des dialogues sur les inégalités susceptibles d'éviter à chacun-e l'isolement ou le repli sur soi. Une forme qui soit d'un réel secours dans des échanges, et n'impose pas le surplomb d'un-e expert-e, poussant plutôt chacun-e à rendre plus juste une expression, à entreprendre une démarche plus ample ou à éclairer mieux des processus et des colères à partager. Une telle forme imposait une sorte d'abécédaire (définitions, développement, références et corrélats) permettant à chacun-e de construire ses propres phrases, et donc de renverser le discours qui attribue les inégalités à la nature ou se contente de convoquer les « nécessités » du moment pour les légitimer. Un tel *Dictionnaire* permet non seulement de performer soi-même le social, mais encore de renouveler sa phrase à l'adresse des autres, au fur et à mesure de la mutation des rapports interhumains.

Commentaire

Il n'est évidemment pas nécessaire de traverser ce *Dictionnaire* pour constater qu'il y a de l'inacceptable ou de l'intolérable dans l'existence sociale et politique des humain-es. Pour autant la question n'est pas de l'éprouver, de le réfléchir ou de le faire savoir sans médiation, car on risque alors de le réduire à des formules qui restent celles du pouvoir et des institutions. Elle est de le formuler dans des phrases qui montrent que l'on peut refuser ce qui paraît aller de soi dans le système de domination fondant les injustices, et que l'on peut établir un autre sens commun visant à éviter et écarter les inégalités sociales susceptibles d'être jugées alors comme illégitimes. La lucidité à l'égard des inégalités *entre* consiste à en parler sans recours à une essence ou à une nature humaine porteuse de discriminations. Plutôt en dégageant les ressorts

qui les produisent, afin de transformer les cités qui les propagent ou, actuellement, les formes de la globalisation qui les entretiennent ou les renouvèlent.

Ce *Dictionnaire* cadre la réflexion, portant notamment sur les inégalités *entre* citoyen·nes, sur le contexte démocratique – les inégalités entre sociétés et cultures appelant des considérations spécifiques –, présupposant que ses lecteur·rices ont toujours les moyens de mettre en cause l'évidence des grandes catégories dans lesquelles s'organisent les rapports politiques. Les inégalités, chacun·e en vit les désagréments et les décrit ou pense à sa manière. Les femmes par rapport aux hommes – mais on pourrait à la fois remplacer la perspective du sexe et du genre et ajouter les Noir·es par rapport aux Blanc·es, les migrant·es par rapport aux hôtes, les colonisé·es par rapport aux colonisateur·rices. . . en rapport avec d'autres faits, parce que les inégalités et les vulnérabilités se cumulent – savent bien que leurs salaires sont inférieurs et que le machisme domine la société. Les discriminations sont publiques. Chacun·e sait même que, de nos jours, elles se creusent, que la croissance de la richesse des riches est constante, etc.

Mais aussi que les inégalités ne se réduisent pas à cela. Concernant les inégalités *entre* les un·es et les autres, l'ouvrage affirme que le plus grand risque demeure d'en penser la manifestation dans les conceptions d'une rationalité instrumentale invertie de toute imagination – évaluer des inégalités en soi ou (seulement) *excessives*, déterminer un seuil de pauvreté à partir des seuls revenus (sans tenir compte de l'isolement, de la ségrégation, de la santé, de l'éducation, etc.), imputer l'inégalité à des individus *inauthentiques*, désigner un secrétariat d'État destiné uniquement à *réduire* les inégalités par la « protection sociale » ou des systèmes de « redistribution », se contenter d'affirmer que les inégalités nuisent aux projets climatiques. . . –, dans des figures de la politique néolibérale

habillées de la rhétorique de la « nécessité inéluctable », en légitimant les mépris nouveaux envers les solidarités et les hospitalités requises par le monde des « sans » (sans domicile, relégué-es et désaffilié-es) et des migrations.

Mais alors si les citoyen·nes savent bien ce qui mine leur existence et l'expriment dans des affects – « Il n'y a plus de justice ! » – sans attendre que les discours de l'État le leur apprennent – les un·es ne finissent pas le mois avec leur salaire, les autres délaissent les dépenses de santé pour survivre, les dernier·ères se privent de jouir des accès possibles à la culture, etc. –, quel est le problème que recouvre la notion d'inégalité *entre*, a fortiori en démocratie ? Il est le suivant : par quel biais ou instrument construire une compréhension, à la fois plus ample que celle tirée du vécu mais aussi en écart par rapport aux discours officiels portant sur les enjeux des inégalités et les ressources d'une critique sociale ? Comment, de surcroît, rendre à la notion d'inégalité *entre* des humain·es – dans une société et entre les sociétés et cultures – une instabilité conceptuelle de telle sorte qu'on en puisse penser les dimensions historiques en référence à l'esclavage, les dimensions culturelles en référence à la pauvreté, l'exclusion, la colonisation, l'exploitation, et les dimensions politiques en référence à l'injustice, aux discriminations, aux minorités ? Y a-t-il de bonnes et de mauvaises raisons de se plaindre des inégalités ? L'intérêt de ce *Dictionnaire*, sur ce plan, est de nous aider à considérer l'inégalité comme une notion complexe, variable en compréhension et en extension, qui ne peut se plier à être seulement commutative (référée par conséquent à des quantités dont tel·le ou tel·le est (dé)pourvu·e, à des distributions inégales à compenser) ou comparative (entre individus, sociétés, cultures), uniquement descriptive ou normative. Si inégalité et égalité sont à placer en rapport, ce qui est décisif, ces notions ne se contentent pas de référer à de

telles quantités (de biens, de propriétés. . .). Elles fonctionnent dans un rapport social et politique et mettent les citoyen·nes en rapport dans une société (ou entre elles) qui ne cesse de faire varier ces rapports soit pour les déplacer au fur et à mesure de leur mise en cause, soit pour les transformer quand des forces sociales s'en emparent.

Que cette question des inégalités concerne chacun·e a depuis longtemps été remarqué. Dans *Les Politiques*, Aristote souligne que le langage est une fonction spécifique aux humain·es en ce qu'elle leur permet de différencier le juste et l'injuste, de dépasser le sentiment de l'injustice et son corrélat l'excitation d'un sentiment de compassion, afin de conduire à l'établissement d'un esprit commun et d'une cohésion de la cité. L'idée de justice, ici de légitimité, qu'il ne faut pas confondre avec l'institution du même nom, celle-là seulement légale et attachée à la valeur de la régulation des échanges (commutation), exige une réflexion sur les rapports entre les citoyen·nes dans la cité (distribution). Néanmoins, Aristote justifie l'esclavage – ces esclaves qui ne feront pas partie du corps politique durant longtemps même après que l'égalité des droits des humain·es ait été proclamée –, la minoration des femmes, etc. De ce fait, qu'elle concerne chacun·e ne signifie pas qu'il ait été aisé de la formuler dans des termes universels. Cette question, en effet, fut aussi longtemps liée à la théologie et à la manière religieuse de concevoir la politique (judaïsme, chrétienté, islam), en impliquant la soumission de l'humain à une dette irrémédiable, aggravant de ce fait les inégalités d'une certaine vacuité.

Il faut attendre le monde moderne⁴⁴ pour que l'inégalité soit rapportée au seul ordre des conventions sociales décidées par les humain-es (sans confusion avec des *différences* naturelles qui méritent des prises en charge par la société dès lors qu'on veut éviter les stigmatisations dues à sa manière de privilégier une typicité standard ou de les muer en inégalités) ainsi qu'à la division du travail laissant émerger la propriété privée qui pousse à l'appropriation de manière coercitive du produit du travail d'un autre ; et pour que l'inégalité devienne une oppression et une atteinte à la dignité des personnes. Si les inégalités sociales (droits, fonctions, positions, conditions) sont aveugles, à défaut d'être subordonnées à un ordre transcendant, ce sont bien les humain-es, seul-es, qui doivent les éclairer et les dissoudre. L'ordre légal est souvent inhumain. Celui que le mal pique le plus volontiers, c'est la cible non avertie dont il peut s'approcher à loisir. Posons donc le problème d'un ordre légitime et universel (mais pas nécessairement « mondial » au sens de la globalisation), prohibant les discriminations et les inégalités.

Une dernière chose est à retenir de ce *Dictionnaire*. Il faut non moins extraire la question des inégalités du seul registre de la pauvreté, des déshérités-es, ou des malheureux-ses que cela concerne bien évidemment aussi. Il convient de la rapporter plus politiquement à celles et ceux qui tentent d'incarner une égalité voulue en partageant des mots sur les inégalités. Au sortir de cette lecture, chacun-e comprend fort bien qu'il importe aussi de poser d'autres actions, visant à faire de l'égalité un principe. L'ouvrage porte à mettre

44 En particulier Jean-Jacques Rousseau, dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755, dont la publication veut répondre à la question mise en concours par l'Académie de Dijon : « Quelle est la source de l'inégalité parmi les hommes et si elle est autorisée par la Loi naturelle ? »

en route l'intelligence de l'égalité sans se soumettre aux cartographies des mots officiels sur les inégalités, nous l'avons écrit. Le possible est inséparable d'un juste énoncé des faits. D'ailleurs, dans ce même *Dictionnaire*, des rubriques sont consacrées à l'action culturelle à l'endroit des inégalités et aux arts et artistes qui associent les pratiques artistiques au refus des inégalités.

C'est à quelques philosophes contemporain-es, dont la pensée est exposée dans l'ouvrage, qu'est confiée la tâche de souligner en fin de parcours qu'égalité et inégalité constituent des formes de partage social et politique : entre riches et pauvres, entre dominant-es et dominé-es, entre celles et ceux qui possèdent les moyens de l'éducation et celles et ceux qui en sont dépossédé-es, etc. Égalité et inégalité ne se calculent pas. Ne relèvent pas du chiffrable. Il y a du non-négociable en elles. C'est là le ressort de la politique, puisque celles et ceux qui luttent contre les inégalités créent une forme de subjectivation de celles et ceux qui ne sont pas compté-es dans les structures officielles. Il-elles créent ainsi une scène de parole, et donc de la politique, et une politique d'émancipation, au sens où l'entend Jacques Rancière.

Nous ne vivons pas dans des sociétés dans lesquelles les personnes sont incapables de... (réfléchir, parler, lutter)! Pourtant, dans les manifestations contre les inégalités, on voudrait qu'elles se rallient à des programmes traditionnels de réduction des inégalités. En s'emparant de cet instrument, ce *Dictionnaire*, les lecteur-rices pourront s'appuyer sur d'autres lectures du monde des inégalités et des résistances à leur endroit. Il-elles se confronteront à la distance à entretenir avec les discours académiques, ainsi qu'avec les mots/maux et les formulations qui servent de véhicule aux institutions. Par exemple : on dit que la société est inégalitaire. Non ! Elle s'est *construite* de cette manière, nous y pouvons quelque chose !

Par exemple : on dit qu'*il y a* des pauvres. Non ! La société fabrique de tels rapports sociaux que certain-es *deviennent* pauvres ! Mais cela pourrait changer. Il-elles prendront la mesure de l'écart à construire entre ce que les politiques et les économistes appellent les inégalités (les dégâts et les destructions apparents), résorbées dans des calculs de croissance mesurables et démontrables et les inégalités sociales, culturelles et politiques réelles. Entre les prétentions de la démocratie à engendrer l'égalité et la tolérance pour des inégalités constamment renouvelées. Gustave Flaubert, dans son registre propre et pour son époque, s'était essayé à un *Dictionnaire des idées reçues* (1850). Cela n'a guère suffi. L'exercice est à reprendre, si émancipation et solidarité doivent advenir grâce à nos débats et dialogues à propos du rapport égalité/inégalité.

C.R.

Mots-clés

Discrimination – Disparité – Domination – Émancipation –
Endettement des ménages et inégalités – Hiérarchie – Justice – Égalité –
Genre – Ghetto – Luites de classes – Maltraitance – Reconnaissance –
Redistribution – Sans-papiers/domicile – Seuil de pauvreté –
Stigmatisation – Universalisme – Vulnérabilité

POUR UNE CONSTITUTION DE DROIT FONDAMENTAL À ÊTRE PROTÉGÉ-E, PAR LA LOI, CONTRE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE

Roland de Bodt

Au regard du thème de ce nouveau volume de la collection « Neuf essentiels », consacré à la dette et au surendettement, et pour nourrir le débat public, sur ces questions, nous prenons la liberté de présenter diverses propositions qui ont pour vocation de modifier le droit fondamental des personnes qui vivent dans les territoires de la Belgique et de renforcer la culture démocratique et ses pratiques égalitaires⁴⁵.

1. DANS LA CONSTITUTION BELGE, INSCRIRE LE DROIT À LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE

À l'article 23 de la Constitution, nous proposons de compléter le premier alinéa de la manière suivante : « Chacun-e a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Tou-tes ont droit à une protection égale de la loi contre la violence économique. »

45 Ces propositions sont extraites d'un chapitre du livre *Les enfants d'Hiroshima – Pour une culture de la liberté*, de Roland de Bodt en collaboration avec Claude Fafchamps, actuellement toujours inédit et qui devrait être publié en 2020 aux éditions du Cerisier à Cuesmes (Mons), Belgique, en coédition avec Arsenic 2.

Nous proposons de compléter le point 2° de l'article 23 de la Constitution belge par le texte suivant : « Nul ne peut être exclu de la protection des systèmes de la sécurité sociale, que ce soit en matière de pension, de chômage, d'allocations familiales, de maladie et d'invalidité. »

À l'article 31 de la Constitution belge, nous proposons d'ajouter un second alinéa : « La loi qui instaure des amendes et pénalités non proportionnées aux faits incriminés est nulle et non avenue. »

2. PROTECTIONS QUI DEVRAIENT ÊTRE GARANTIES PAR LA LOI

Nous proposons ici un ensemble de mesures qui constituerait un plan de lutte contre la violence économique et qui compléterait le trésor inestimable de deux cents propositions positives et concrètes, longuement méditées, établies et discutées par Olivier Bonfond pour « rompre avec le fatalisme et changer le monde ».

Aussi, nous proposons d'établir la loi pour protéger toute personne de la violence économique sur un certain nombre de principes généraux susceptibles :

- d'encourager la pédagogie active relative au paiement à date,
- de favoriser le paiement anticipé et la constitution d'une provision auprès des fournisseurs réguliers (électricité, eau, téléphone, loyers, énergies, etc.) moyennant une réduction significative des tarifs ;
- de limiter le harcèlement des rappels ;
- de limiter le cout des indemnités, amendes, intérêts, frais de rappels et frais de toutes natures exposés en récupération du principal ;
- de prioriser l'affectation du paiement sur le principal de la dette échue ;
- de limiter l'encombrement d'inscriptions non significatives à la Centrale des crédits de la Banque nationale ;

- de limiter le recours à des sociétés de recouvrement qui s'enrichissent sur le dos des personnes les plus pauvres ;
- de garantir annuellement à toute personne physique l'accès gratuit à un minimum de ressources énergétiques vitales.

Très succinctement, nous pouvons décrire ces propositions de la manière suivante.

PÉDAGOGIE ACTIVE RELATIVE AU PAIEMENT

– Chaque service public et chaque fournisseur de services ou de biens développe une politique pédagogique qui valorise le paiement à la date d'échéance et ses effets sur l'économie générale et sur l'économie particulière de l'opérateur·ice concerné·e.

PAIEMENT ANTICIPÉ

– Le paiement qui est établi de manière anticipée, à l'égard de la date d'échéance, donne droit à une réduction significative sur le montant en principal ; cette réduction est justifiée par le caractère anticipé du paiement ;

– la négociation anticipée d'un plan de paiement échelonné et le respect de ce plan donne droit à une réduction significative sur le montant en principal ; cette réduction est justifiée par le caractère anticipé de ce type de paiement ;

– toute personne a le droit de constituer une provision auprès d'un fournisseur de services et de biens réguliers ; cette provision peut être constituée en plusieurs échéances ; elle donne droit à une réduction significative de tarifs.

RAPPEL

- Le premier rappel est gratuit ;
- tout rappel comporte une page maximum ;
- tout rappel est adressé à la fois par voie recommandée

ou avec accusé de réception et par voie postale ordinaire ou par voie numérique à l'adresse courriel du tiers concerné ;

– il ne peut être adressé qu'un rappel par période de trente jours échus ;

– le rappel est seulement une invitation à payer le montant principal de la dette échue ;

– le rappel ne peut cumuler, à une dette échue, le montant d'une dette qui n'est pas encore échue ;

– le rappel ne préjuge pas des suites qui seront réservées à l'invitation au paiement et ne comporte aucun scénario aggravant ni aucune menace ;

– le rappel par téléphone constitue un harcèlement condamnable en justice.

INDEMNITÉS, AMENDES, PÉNALITÉS, INTÉRÊTS, FRAIS DE RAPPEL ET FRAIS DE TOUTES NATURES EXPOSÉS EN RÉCUPÉRATION DE LA CRÉANCE

– les indemnités, amendes, pénalités, intérêts, frais de rappel et frais de toutes natures qui sont imputés à un tiers, en cas de retard de paiement de plus de quarante jours calendrier, ne peuvent être supérieurs – toutes valeurs cumulées – à 1% du principal échu et resté impayé ;

– les paiements sont affectés prioritairement à l'apurement du solde impayé du principal de la dette et accessoirement au paiement des indemnités, amendes, pénalités, intérêts, frais de rappel et frais de toutes natures ;

– les indemnités, amendes, pénalités, intérêts, frais de rappel et frais de toutes natures qui sont imputés à un tiers, en cas de retard de paiement, n'ouvrent aucun droit à indemnités, amendes, intérêts, pénalités, frais de rappel et frais de toutes natures.

INSCRIPTION À LA CENTRALE DES CRÉDITS

– Seules les dettes qui présentent un retard de paiement de six mois cumulés du principal échu font l'objet d'une inscription à la Centrale des crédits de la Banque nationale de Belgique ;

– les indemnités, amendes, intérêts, frais de rappels et frais de toutes natures ne font pas l'objet d'une inscription à la Centrale des crédits ;

– seules les dettes qui présentent un retard de paiement, dont le montant cumulé en principal s'élève au minimum à 2 500€, font l'objet d'une inscription à la Centrale des crédits de la Banque nationale de Belgique.

SOCIÉTÉ DE RECOUVREMENT

– Le recours aux services d'une société de recouvrement de dettes – qu'elle soit de droit privé ou de droit public – est interdit aux services publics des différents niveaux de pouvoirs qu'ils soient fédéral, régional, communautaire, provincial et local ;

– Toute société de recouvrement est tenue de constituer en son sein un « comité d'éthique » qui est composé par moitié de ses administrateur-rices et par moitié de représentant-es de ces usager-ères ; le rapport annuel de ce comité est annexé aux comptes annuels publiés par la société à la Centrale des bilans de la Banque nationale.

ACCÈS AUX RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES VITALES

– Chaque année et pour faire face aux besoins de sa consommation privée, toute personne physique a droit gratuitement à 15 m³ d'eau, à charge du service public de production et de distribution d'eau ;

– chaque année et pour faire face aux besoins de sa consommation privée, toute personne physique a droit gratuitement à 250 KWh d'électricité à charge des services publics de production et de distribution d'électricité ;

– chaque année et pour faire face aux besoins de sa consommation privée, toute personne physique a droit gratuitement à 2 500 KWh de gaz à charge des services publics de production et de distribution de gaz ;

– le prix de la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité ne peut augmenter de plus de 3% par an.

3. EFFETS D'UN TEL PLAN

La mise en œuvre d'un tel plan aurait plusieurs effets positifs sur l'état de la démocratie belge :

– non seulement elle participerait à la réduction de la violence économique et de ses effets aussi désastreux qu'inutiles sur la vie quotidienne d'un très grand nombre d'individus et de familles en Belgique ;

– mais encore, elle réduirait un nombre invraisemblable de démarches, de courriers, d'encodages, de poursuites pour des sommes peu significatives ou pour des retards de paiement de très courte durée (moins de trois mois) et qui sont ordinairement régulés par la plus grande part des débiteur-rices concerné-es ;

– enfin elle redonnerait confiance à la population dans le personnel politique et dans la fonction démocratique ; ainsi, nos député-es prendraient leur parti non pour défendre les multinationales et les décideur-ses de l'économie mondiale mais renoueraient avec la vocation démocratique de leur fonction politique qui consiste à mettre les institutions de l'État au service des populations les plus exposées à la violence économique mondiale.

Et plutôt que de donner des garanties à l'arbitraire, à l'inégalité et à l'injustice de cette violence économique mondiale, nos député·es referaient le choix de protéger les êtres humains qui résident dans les territoires de ce pays des malheurs quotidiens de ces dominations économiques et industrielles – que nous devrions reconnaître et condamner comme criminelle. Ainsi, la démocratie de notre pays et le plus grand nombre d'entre nous y gagnerait en paix et vitalité positive.

ANNEXES

NOTES POUR UNE ÉCRITURE DE LA DETTE ET DU SURENDETTEMENT AU THÉÂTRE

LE DÉBUT

Je suis en train de suivre un travailleur social qui intervient auprès de personnes qui connaissent des gros soucis de logement. C'est en France, en Bourgogne. C'est à la campagne. Beaucoup des personnes qu'il accompagne n'arrivent plus à payer leur loyer. Soit qu'elles n'ont plus assez d'argent pour le faire. Soit qu'elles n'arrivent pas à s'organiser pour le faire. Soit les deux. Pour pas mal d'entre elles, il propose une mise sous protection judiciaire, qui conduit à la mise sous curatelle, ou sous tutelle, en fonction de la capacité à prendre en charge une partie de sa gestion budgétaire. Je découvre alors ce monde. J'assiste à des scènes qui me heurtent : un homme de cinquante ans qui vient par exemple quémander trente euros pour finir la semaine, et qui doit pour ce faire expliquer à quoi sera destiné cet argent. Je me dis « mais comment est-ce possible d'interférer à ce point sur sa vie privée » ? Lors de ce travail de repérage, j'entends beaucoup : « Il faut que ces personnes reviennent à un principe de réalité. » Personnellement, j'y vois surtout une grande violation du pouvoir d'agir sur leur vie.

Au même moment, la Grèce est secouée par l'arrivée au pouvoir de Syriza, en grande partie explicable par la mise sous tutelle du pays et par les politiques d'ajustement structurel qui lui ont été adjointes. Ici aussi, on parle de principe de réalité. On appelle ça austérité, et on dit à la Grèce où et comment elle doit dépenser de l'argent.

Je me dis : « J'ai envie de mettre ça sur scène. »

L'ENQUÊTE

Je n'y connais rien à la dette. Je me dis qu'il faut que je me renseigne. Je veux d'abord en savoir plus sur le surendettement des particulier-es. Comme je vis et travaille à Bruxelles, et qu'il y a de la dette ici comme ailleurs, je me dis : « Je vais faire ça chez moi. » Je rencontre donc des personnes qui s'y connaissent un peu mieux : des médiateur-es de dette, une juriste qui forme des médiateur-es de dette, une journaliste qui dirige une revue qui parle de la dette et du crédit, une formatrice qui anime un groupe de personnes surendettées. J'assiste à quelques-unes de ces réunions. J'entends pour la première fois des personnes qui ont été surendettées parler d'elles et de ce qu'elles ont vécu. J'obtiens une autorisation pour suivre le quotidien d'un service de médiation de dettes. J'y passe trois semaines. Je me renseigne. J'accumule. Je bouche les trous. J'en ouvre d'autres. J'essaie de faire des liens. Je n'y arrive pas toujours. J'ouvre mon imaginaire à une histoire qui se déploie sans être précise. Je me laisse errer et découvrir. Je lis. On lit. On partage. Arpentages.

ÉCRIRE

Je me retrouve donc aujourd'hui avec un matériau, à déployer, à compiler, à réécrire, à imaginer pour la scène.

Il y a quelques lignes fortes, d'autres plus imprécises ou même purement hypothétiques. Il y a la possibilité d'un arc narratif qui commence à se dessiner. Soutenu par des motifs qui pourraient interférer avec la langue telle qu'elle se parle sur scène. Et puis il y a le langage scénique à proprement parler, qui doit se faire le relais du travail accompli jusque-là.

Sans oublier ce qui me pousse à écrire : la révolte face à cette situation qui voit un homme quémander trente euros pour finir sa semaine.

L'ARC NARRATIF

Le surendettement, c'est d'abord une épreuve initiatique. On n'en ressort jamais indemne, si tant est qu'on en sort vraiment. Ça marque. J'y vois pour ma part une épreuve de force que les capitalistes (au sens de ceux qui détiennent les capitaux) imposent à ceux qui ne le sont pas. Une manière d'enfoncer dans le crâne et sous la peau ce que ça signifie vraiment être pauvre, c'est-à-dire au fond ne pas être capitaliste. Initiation à la misère. Au manque. Au contrôle de sa vie privée, par soi-même ou par un-e autre que soi, plus habilité-e à le faire. Une très belle manière de dire : « Tu n'es pas capable, tu es coupable. » Le récit initiatique donc : je décide de suivre cette piste plutôt riche de possibilités narratives et scéniques.

Comme toute initiation, l'initiation vécue à travers le surendettement est marquée par un certain nombre de rencontres.

Au cœur du surendettement, il y a tout d'abord la relation créancier-es/débiteur-es. Relation de pouvoir, relayée par des agent-es qui profitent de leur position pour asseoir leur domination (qu'il s'agisse des huissier-es ou des sociétés de recouvrement). Comment rendre compte de cette relation ? De cette asymétrie ? On doit comprendre que sous une apparence libérale, la dette, c'est un outil de coercition qui peut rapporter gros.

Et puis il y a la relation de médiation, qui m'intéresse particulièrement. Tout d'abord parce que dans un récit initiatique classique, il y a un-e adjutant-e, qui permet à l'héroïne de se sortir d'une situation perdue d'avance, de grandir et d'avancer sur le chemin de sa vie. Cette relation m'intéresse aussi parce qu'elle est révélatrice de plusieurs couples de contradictions : entre l'aide et le contrôle, entre laisser faire et faire à la place, entre la situation individuelle et le fonctionnement systémique...

Assister à la construction d'une relation entre un-e médiateur-e de dette et une personne surendettée, c'est laisser la place au dialogue et à toutes ses variations : la prudence, le détour, le face à face, la volteface, le silence, la rupture, l'incompréhension... Que cette relation se passe bien ou pas, l'un-e et l'autre n'en sortent pas indemnes. Et contrairement au conte classique, chacun-e en sort grandi-e.

Et puis une initiation a un rythme, une temporalité, marquée par des événements. Et je me dis qu'à partir du moment où je décide de faire intervenir un service de médiation de dettes, le schéma narratif, un peu grossier pour le moment, enfer/purgatoire/paradis fonctionne assez bien.

Tou-ttes ceux qui traversent une situation de surendettement à un moment donné de leur vie le disent : la dette, c'est l'enfer. La réalité des pressions exercées par les huissier-es, les sociétés de recouvrement, la peur que cela suscite, l'envie de se cacher, de ne pas savoir, d'effectivement fuir une certaine réalité, c'est vrai. J'ai vu des personnes arriver à un premier entretien dans un service de médiation de dettes en étant au bord de l'explosion : de larmes, de colères, d'impuissance et d'incompréhension. L'enfer, ici, c'est un enfouissement, le supplice de la tête qu'on enfonce dans l'eau, toujours plus profonde, plus vaseuse, plus noire. Y respirer relève de l'exploit. Quand les personnes arrivent dans un service de médiation de dettes, c'est le plus souvent qu'elles sont au bord de l'asphyxie. Pour ceux qui ne parviennent pas à ce type de service, l'enfer peut se prolonger toute une vie durant. Apnée, donc.

Le service de médiation de dettes, c'est la possibilité de respirer. Tout s'arrête, comme par magie. J'aime cette magie. Cet arrêt brusque et pourtant menaçant. Car la pression est là, en permanence. Respirer est possible mais sous conditions. En ça, le Règlement Collectif de Dettes est un bon indicateur narratif. Outil d'aide, il est aussi outil de contrôle. Avec une

durée. Avec sa morale. Purgatoire, donc. Comme en prison on purge sa peine, ici on éprouve une vie sous contrôle permanent, dans laquelle on a plutôt intérêt à s'entendre avec la-e médiateur-e qui a été nommé-e.

Et puis il y a le paradis qui sert de carotte. La fin du baigne du remboursement. Les créancier-es qui disparaissent. Quel paysage laissent-iels derrière elleux? Je ne crois pas à un retour au point de départ. La boucle est trop marquante. Je crois qu'il y a comme une dévastation dans la dette. Quelque chose qui s'assèche et ruine tout autour de soi. Une désillusion. Une grande clarté très crue. Un drôle de paradis en somme. Qui pourrait se terminer par cet acte d'un cynisme absolu (et réel) : la réception d'une offre publicitaire pour une carte de crédit à peine est-on sorti-e d'affaire.

Cet axe narratif, j'ai pour le moment envie de l'emprunter à travers l'histoire fictive d'un personnage fictif, dont les péripéties de vie fictives sont à écrire. Je ne sais pas encore pourquoi iel s'est endetté-e, ni pour combien. Dans mon travail de repérage, j'ai notamment appris que chaque histoire avait sa singularité, et que c'est probablement dans cette gestion de la vie de chacun-e qu'il y a comme un indice d'un combat à mener. Chacun-e a son rapport à l'argent, sa vie qui foire à tel endroit plutôt qu'à tel autre, sa stratégie pour essayer d'éviter le pire et s'y enfoncer quand même...

Pour autant, en suivant un service de médiation de dettes, j'ai aussi vu un système qui se mettait en place sous mes yeux. Un système fait de faits similaires, de situations qui se ressemblent quand même un peu, d'outils qui se répondent. Avec la pauvreté qui est là. Avec les dettes de vie courante. Avec les huissier-es qui s'en mettent plein les poches.

Écrire, c'est donc en partie résoudre cette question du général et du particulier, c'est faire en sorte que l'un-e entre en perspective avec l'autre.

LES MOTIFS DE LA DETTE

Dans les motifs de la dette – qui n'en sont pas les raisons – je retiens pour le moment trois éléments qui me semblent pouvoir alimenter le récit qui se trame sur scène.

Il y a tout d'abord cette question de la maîtrise du temps, qu'on perd quand on s'endette – qu'il s'agisse de crédit ou de dette de vie courante. La dette, c'est la vie qui se conjugue au passé. Au plus qu'improbable retournement de situation miraculeux. Le futur ne nous appartient plus. Ni même le présent d'ailleurs. Ça joue, ça, sur scène. Ça donne envie de jouer en tout cas. Avec les conjuguaisons. De les voir se défaire dans la bouche de celui ou celle dont c'est l'histoire. Pour qui lendemain et hier, année prochaine et année dernière, mois, semaines, se confondent. La durée se met à se dissoudre dans une intemporalité sans repères, qui contraste avec les injonctions au futur plus que parfait des publicités pour un crédit qui chante.

Et puis, il y a qu'on se met à tout compter dans la dette. Tout compter sa vie tout le temps. Sous toutes les formes : budget, dépenses, frais, intérêts, ressources. Les tickets s'entassent. Combien ça coute de se nourrir ? De se loger ? S'habiller ? Les loisirs ? Consommer ? Chaque geste qu'on fait, combien ça vaut ? Combien on peut dépenser pour ça ? Se mettre à tout compter, comme dans le conte de la tisseuse, c'est risquer de voir nos vies disparaître. Sur scène, ça donne envie d'un vertige.

D'ailleurs, ce qu'il y a d'intéressant dans la dimension chiffre de la dette, c'est ce qu'on devient au final : un. Un individu. Unité insécable par excellence, à laquelle s'adressent par essence toute organisation capitaliste digne de ce nom. Ça aussi, sur scène, ça existe. La solitude qui se creuse au fur et à mesure des dettes qui s'accumulent. La dette, ça n'est pas comme le travail salarié. Il n'y a pas de syndicats. L'organisation

collective est très limitée. La dette, ça sépare : on ne doit pas tou-tes la même chose, aux même créancier-es. On peut toujours protester et s'organiser, à un moment donné, ma dette, c'est ma dette, et ta dette, c'est ta dette.

OUVRIR LE RÉCIT. LA DIMENSION DOCUMENTAIRE

Plus j'écris sur des questions sociales, plus je me demande si je peux me contenter de décrire les effets dévastateurs des processus capitalistes. Faire dans le noir. Enfoncer le clou du désespoir. C'est pourtant quelque chose de réel. Ça a bien lieu. La destruction systématique. La prédation. La violence. Quand je regarde vers demain de là où je suis, c'est quand même difficile d'imaginer des lendemains qui chantent.

Raconter des histoires sur scène, ça donne pourtant envie de tirer l'histoire vers le haut. De sortir de là en ayant autre chose à se dire que « la vie, c'est moche ». La lutte donc. Oui, mais alors laquelle ? Difficile de tricher. Si je me mets à la place d'une personne surendettée, la révolution, c'est pas vraiment au gout du jour. L'imaginer ? Oui, mais sous quelle forme ? Et de quel point de vue ? Là encore, qui suis-je pour imaginer à la place de ?

La solution que j'imagine se pense par une sortie de la fiction. Un écart, par le documentaire, qui viendrait mettre en perspective le récit de l'histoire qui se trame sur scène. Et l'enjeu pour moi, c'est de pouvoir faire dialoguer ces deux langages, qu'ils se superposent et se nourrissent l'un l'autre pour mieux avancer, mieux ouvrir. Par un retour à la Grèce, par exemple.

Rémi Pons

remi@esquifs.be

AUTRES RÉFÉRENCES

OUVRAGES, ARTICLES ET REVUES

- ATHANÉ, François, « Dettes de sexe ? Remarques sur l'esclavage pour dettes », in *Journal des Laboratoires d'Aubervilliers*, 2018-2019.
- BATAILLE, Georges, « La notion de dépense », in *La Critique sociale*, 1933.
- BERTHIER, Aurélien, « Les pauvres sont dans la simplicité obligatoire », Entretien avec Christine Mahy, in *Agir par la Culture* n° 56, 2018.
- BIHR, Alain ; PFEFFERKORN, Roland, dir., *Dictionnaire des inégalités*, Armand Colin, 2014.
- BONFOND, Olivier, *Il faut tuer TINA. 200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde*, Éditions du Cerisier, 2017.
- BONFOND, Olivier, *Et si on arrêta de payer ?*, Aden, 2012.
- BOUCKAERT, Nicolas ; SCHOKKAERT, Erik, « A First Computation of Non-Take-Up Behavior in the "Leefloon" », in *Discussion Paper* 6, Flemosi, 2011.
- BOURDIEU, Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Seuil, 2012.
- CARRÈRE, Emmanuel, *D'autres vies que la mienne*, POL, 2009.
- CHAMAYOU, Grégoire, *Les corps vils : expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, La Découverte, 2008.
- CHARLIER, Joseph, *Ya Basta. Assez. Échec à la pauvreté*, Couleur Livres, 2015.
- COLLECTIF, *Pauvrophobie. Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté*, Le Forum – Bruxelles contre les inégalités/Luc Pire, 2018.
- DAMON, Julien, *L'exclusion*, PUF, 2018.
- DIAMOND, Jared, *De l'inégalité parmi les sociétés*, Gallimard, 2000.
- GALEANO, Eduardo, *Les enfants des jours. Un calendrier de l'histoire humaine*, Lux, 2015.
- HAMEL, Marie-Pierre ; WARIN, Philippe, « Non-recours (Non-take up) », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2010.
- LAZZARATO, Maurizio, *Gouverner par la dette*, Les prairies ordinaires, 2014.
- MANOUKIAN, Pascal, *Le Paradoxe d'Anderson*, Seuil, 2018.
- MILANOVIC, Branko, *Inégalités mondiales. Migrations, les 1%, et le destin de la classe moyenne*, Préface de Thomas Piketty, La Découverte, 2018.

- PINÇON, Michel ; PINÇON-CHARLOT, Monique, *La violence des riches*, La Découverte, 2013.
- PRADO, Miguelanxo, *Proies faciles*, éditions Rue de Sèvres (BD), 2017.
- RUBY, Christian, *La solidarité. Essai sur une autre culture politique dans un monde postmoderne*, Ellipses, 1997.
- RUFFIN, François ; MOREL, Thomas, *Vive la banqueroute!*, Fakir Éditions, 2013.
- SHRIVER, Lionel, *Les Mandible: une famille, 2029-2047*, Belfond, 2016.
- SIMMEL, Georg, *Philosophie de l'argent*, PUF, 1987.
- VOLLMANN, William T., *Pourquoi êtes-vous pauvres?*, Actes Sud, 2008.
- WACQUANT, Loïc, *Punir les pauvres*, Agone, 2004.
- ZOLA, Émile, *L'argent*, G. Charpentier, 1891.

RAPPORTS

- COLLECTIF, *Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté en 2016 – Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Observatoire de la santé et du social Bruxelles, 2016.
- COLLECTIF, *Mémorandum médiation de dettes 2018-2019*, Centre d'Appui aux Service de médiation de dettes de Bruxelles, 2019.

SITES

- Le Forum – Bruxelles contre les inégalités : <http://www.le-forum.org/>
- Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté : <http://www.rwlp.be/>
- Observatoire belge des inégalités : <http://inegalites.be/>

FILMS

- BRON, Jean-Stéphane, *Cleveland contre Wall street*, documentaire, Saga Productions, 2010.
- TOD, Christian, *Jour de paye! Vers un revenu universel (Free Lunch Society : Komm Komm Grundeinkommen)*, documentaire, 2018.
- LIORET, Philippe, *Toutes nos envies*, fiction, 2011.

THÉÂTRE

- BLOCH, Françoise ; Zoo Théâtre, *Money!*, 2014.
- CIE ART & TÇA, *Combat de pauvre*, 2018.
- FO, Dario, *Faut pas payer*, 1973.
- MOLIÈRE, *L'avare*, 1668.
- SHAKESPEARE, William, *Timon d'Athènes*, 1607.

CULTURE & DÉMOCRATIE

Fondée en 1993, constituée en asbl en 1994, association d'éducation permanente depuis 2010, Culture & Démocratie est une plateforme de réflexion, d'observation, d'échange et de sensibilisation à ce qui lie la culture et la démocratie. Cette articulation nourrit l'association depuis son origine.

Culture & Démocratie développe une approche critique du concept de culture, explore les questions de l'accès à la vie culturelle, de la participation culturelle, de la dimension culturelle des politiques publiques et des droits culturels.

Ces dossiers sont explorés en chantiers thématiques – art et santé, culture et enseignement, culture et prison, culture et travail social, et transversalement, droit de participer à la vie culturelle – qui donnent lieu à des échanges et publications.

Culture & Démocratie publie chaque année deux à trois Journaux qui peuvent également être téléchargés sur le site internet de l'association et qui sont envoyés gratuitement à toute personne en ordre de cotisation (25 euros) ou via une formule d'abonnements (10-20-25 euros)

Culture & Démocratie édite également la collection « Les Cahiers de Culture & Démocratie ».

Culture & Démocratie communique régulièrement sur ses activités et publications. Il est possible de s'abonner aux bulletins d'infos sur le site : <http://www.cultureetdemocratie.be/infos/mailling>

Adresse: 70 rue Émile Féron – 1060 Bruxelles – Belgique

Tél.: 0032 (0)2 502 12 15

Courriel: info@cultureetdemocratie.be

Site web: www.cultureetdemocratie.be

Numéro de compte bancaire: BE65-5230-8036-6696

CULTURE & DÉMOCRATIE A NOTAMMENT PUBLIÉ

Les Cahiers de Culture & Démocratie

- Cahier 01 – *Des arts contemporains, pour qui, pour quoi? Les arts plastiques en débat*
- Cahier 02 – *La culture au cœur de l'enseignement: un vrai défi démocratique*
- Cahier 03 – *L'indispensable révolution. Culture et création au cœur de l'enseignement*
- Cahier 04 – *Culture & Démocratie: 20 ans de réflexions*
- Cahier 05 – *20 ans de Culture & Démocratie. D'un siècle à un autre: nouveaux enjeux, nouveaux défis*
- Cahier 06 – *Artistes au travail: on bouscule les idées reçues*
- Cahier 07 – *De quoi les Capitales européennes de la Culture sont-elles le nom?*
- Cahier 08 – *Penser la culture en commun(s)?*

Neuf essentiels

- *Neuf essentiels pour déconstruire le choc des civilisations*, Roland de Bodt
- *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » ou le droit de participer à la vie culturelle*, Céline Romainville
- *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle*, sous la direction de Sabine de Ville
- *Neuf essentiels sur la prison et l'action culturelle en milieu carcéral*, ouvrage collectif
- *Neuf essentiels pour un numérique humain et critique*, ouvrage collectif
- *Neuf essentiels pour penser la culture en commun(s)*, ouvrage collectif
- *Neuf essentiels sur l'art, le soin et les milieux de soins*, ouvrage collectif

Hors-collection

- *Culture et vous?*, dossier d'information sur le droit à l'épanouissement culturel
- *Jail House Rap & Slam*, coffret CD-DVD
- *Culture, art et travail social: un rendez-vous à ne pas manquer!*, Labiso Cahier 103-104
- Brochure Art et Santé: pratiques artistiques en milieu de soin. Regards croisés

- « Festif'art culture et travail social, réenchanter le social » in *Travailler le social* #45-46
- *Code de déontologie de l'artiste intervenant en milieux d'accueil, d'aide et de soins* par la commission Art et Santé
- *Thesaurus – Pour une approche terminologique des champs médicaux, culturels et sociaux* par la commission Art et Santé
- *L'artiste dans les milieux de soins, une cartographie*, DVD produit par Culture & Démocratie et Luna Blue Film et réalisé par Isabelle Rey
- *Caverne et démocratie : sur la prison, le travail social et les pratiques artistiques*, texte de Lucile Beaudot sous la supervision de l'équipe des permanents de Culture & Démocratie
- *Archipels #1 – « Tourmentes et migrations »*
- *Archipels #2 – « Langues d'exil »*
- Paul Biot, *Une approche des droits culturels*, Culture & Démocratie et Cultures du Cœur Auvergne

Vous pouvez commander toutes nos productions à l'adresse :
info@cultureetdemocratie.be

CENTRE DE DOCUMENTATION

Toutes les ressources référencées dans la collection « Neuf essentiels » sont disponibles dans le centre de documentation géré conjointement par SMart, Culture & Démocratie, POUR LA SOLIDARITÉ et Coopcity. Il est situé Rue Coenraets, 72 à 1060 Bruxelles.

Le catalogue de ce centre de documentation répertorie plus de 3000 ressources liées aux champs d'action thématiques des quatre organisations partenaires, parmi lesquels : sociologie de l'art et de la culture, politiques culturelles, mouvement coopératif, entrepreneuriat solidaire, économie sociale. Le catalogue est en ligne : https://pmb.smartbe.be/pmb/opac_css/

Ce fonds documentaire multilingue regroupe des ouvrages scientifiques, des essais, des guides pratiques, des thèses, des revues, des dossiers, des publications sur supports numériques, ...

Une partie des ressources est directement accessible dans le centre de documentation, une autre partie est archivée. Toutes les ressources disponibles sont en consultation libre sur place. L'emprunt n'est pas consenti. Photocopieuse disponible pour la reproduction d'extraits.

COLOPHON

Neuf essentiels sur la dette, le surendettement et la pauvreté

Notices bibliographiques rédigées par Paul Biot (Culture & Démocratie, p. 106 et p. 116), Roland de Bodt (Culture & Démocratie, p. 78), Jérémie Cravatte (CADTM, p. 71), Anne Defossez (Centre d'Appui au Service de médiation de dettes de Bruxelles, p. 151), Robin Delobel (CADTM, p. 131), Baptiste De Reymaeker (Culture & Démocratie, en ligne), Sabine de Ville (Culture & Démocratie, en ligne), Isabelle Dorchain (Culture & Démocratie, p. 139), Aline Farés (CADTM, p. 97), Pierre Hemptinne (Culture & Démocratie, p. 90 et en ligne), Hélène Hiessler (Culture & Démocratie, p. 126), Christian Ruby (p. 154), Thibault Scohier (en ligne)

Production: Culture & Démocratie asbl, Rue Émile Féron 70, 1060 Bruxelles

Relecture, édition: Baptiste De Reymaeker, Hélène Hiessler, Maryline le Corre

Illustration: Florian Huet

Florian Huet est auteur de bandes dessinées. Il est né à Rennes en 1989, il vit et travaille à Bruxelles. Depuis 2016, il publie son travail via sa maison d'édition La Poinçonneuse en prenant en charge l'impression, le façonnage et la diffusion de ses livres. Par ses histoires et ses images, il explore une science-fiction psychédélique, l'abstraction des formes, la poésie au prisme du roman noir, partage des récits du milieu alternatif, des errances post-apocalyptiques, des tentatives de lutte. Son travail est consultable sur <http://lapoinconneuse.com>

L'œuvre reproduite en couverture est libre, vous pouvez la copier, la diffuser et la modifier selon les termes de la Licence Art Libre: <http://artlibre.org>

Date d'édition: 2019

Graphisme: Salutpublic

Impression: Drukkerij-Uitgeverik Jan Verhoeven nv

Dépôt légal: D/2019/13.047/1

Éditeur responsable: Baptiste De Reymaeker



Ce 8^{ème} titre de la collection « Neuf essentiels » s'intéresse à la dette, le surendettement et la pauvreté et propose une sélection d'une quinzaine de livres, présentés et commentés, nécessaires à la compréhension de ce problème structurel qui interroge le caractère démocratique de nos démocraties : quelle culture de la démocratie permet-elle que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ou étant menacées de l'être augmente de plus en plus ?

Cette sélection bibliographique est basée sur une partie des recherches menées par le metteur en scène Rémi Pons et le collectif Esquifs qui préparent une pièce de théâtre sur le surendettement. L'introduction, écrite à plusieurs, reflète ce parcours documentaire mené par le collectif, via notamment un dispositif de lecture en commun issu de l'éducation populaire : l'arpentage. Les auteur·rices proposent une manière originale d'aborder le phénomène de la dette, le concevant comme un archipel complexe, composé d'ilots (ilot de l'inculture, de la tentation, de la réalité structurelle, de l'État, du business, de la violence structurelle, du contrôle). Le lecteur ou la lectrice, en nageant entre ces différents ilots, épouse le chemin de pensées et de questionnements que ce collectif de non-expert·es en la matière a entrepris et découvre comment un savoir critique peut se construire à plusieurs.



En partenariat avec le CADTM, le CEPAG et le Centre d'Appui aux Services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capitale
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles